

Annexes

ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET DOCUMENTS

<i>CHAPITRE PREMIER</i>		<i>PAGE</i>
Figure 1-1	Système d'enseignement en AOF avant 1945	136
Tableau 1-1	Évolution des effectifs des élèves en AOF de 1903 à 1945	137
Tableau 1-2	Effectifs des élèves en AOF par niveau d'études (Année 1928/1929)	137
Tableau 1-3	État de scolarisation en AOF (Année 1938/1939)	137
Figure 1-2	Évolution des établissements de l'enseignement « supérieur » en AOF avant 1945	138
Tableau 1-4	Évolution des effectifs des élèves en Côte d'Ivoire de 1903 à 1945	139
Tableau 1-5	Administration de l'enseignement en AOF après 1947	139
Figure 1-3	Système d'enseignement en AOF sous l'Union française	140
Tableau 1-6	Situation de l'enseignement primaire en AOF (Années 1948 et 1957)	141
Tableau 1-7	Situation de l'enseignement secondaire, technique et professionnel en AOF de 1938 à 1957	141
Tableau 1-8	Situation de la scolarisation en AOF de 1938 à 1957	141
Tableau 1-9	Évolution du nombre d'élèves bénéficiaires de bourses de 1948 à 1957	141
Tableau 1-10	Situation de l'enseignement en Côte d'Ivoire de 1950 à 1958	142
Tableau 1-11	Établissements du deuxième degré et de l'enseignement technique et professionnel en Côte d'Ivoire en 1958	142
Tableau 1-12	Étudiants originaires de Côte d'Ivoire inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur hors du territoire (Années 1957 et 1958)	143
 <i>CHAPITRE 2</i>		
Figure 2-1	Organigramme du système d'éducation ivoirienne en partant du pré-scolaire au baccalauréat	144
Tableau 2-1	Évolution des effectifs des élèves du préscolaire par sexe de 1991 à 1997	145

Tableau 2-2	Écoles préscolaires, classes, effectifs, taux d'encadrement et enseignants par région en 1997	145
Tableau 2-3	Évolution des effectifs des élèves du primaire par sexe et de l'indice de parité entre sexe de 1959 à 1997	146
Tableau 2-4	Évolution du nombre d'écoles, de classes pédagogiques, d'enseignants, de taux d'encadrement et du pourcentage du privé de 1959 à 1997	147
Tableau 2-5	Répartition des classes pédagogiques selon le type et la région (Année 1997)	148
Tableau 2-6	Évolution des taux brut de scolarisation du primaire par sexe et de l'indice de parité (Années 1965-1997)	149
Tableau 2-7	Effectifs des élèves du secondaire, enseignement public et privé (Années 1959/1960 -1976/1977)	150
Tableau 2-8	Évolution des effectifs des élèves du secondaire général par sexe et de l'indice de parité (Années 1984-1997)	151
Tableau 2-9	Évolution du nombre d'établissements et de classes pédagogiques de 1960 à 1997	152
Tableau 2-10	Évolution et effectifs à l'Université d'Abidjan depuis l'ouverture (Années 1959/1960-1976/1977)	153
Tableau 2-11	Évolution des effectifs des étudiants en formation initiale par sexe de 1990 à 1997	154
Tableau 2-12	Écoles privées de l'enseignement supérieur (Année 1996/1997)	155
<i>CHAPITRE 3</i>		
Figure 3-1	Organigramme du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	156
Tableau 3-1	Versement des deniers publics à l'enseignement supérieur depuis 1960	157
Tableau 3-2	Autres ministères et établissements sous tutelle	158
<i>CHAPITRE 4</i>		
Tableau 4-1	Structures de formation et de recherche, Université de Cocody (après 1995)	159
Figure 4-1	Organigramme de l'Université de Cocody (depuis le 19 décembre 2001)	160
Tableau 4-2	Effectif du personnel par statut et par nationalité, Université de Cocody (Année 2000/2001)	161
Tableau 4-3	Enseignants par UFR, emploi et sexe, Université de Cocody (Année 2000/2001)	162
Tableau 4-4	Personnel administratif et technique fonctionnaire en poste, Université de Cocody (Année 2000/2001)	163
Tableau 4-5	Effectifs d'étudiants, Université de Cocody (Années 1959/1960-1999/2000)	164
Tableau 4-6	Répartition des étudiants par UFR et par nationalité, Université de Cocody (Année 1998/1999)	165
Tableau 4-7	Effectifs d'étudiants et d'enseignants et ratio, Université de Cocody (Années 1983/1984-1997/1998)	165

Tableau 4-8	Étudiants étrangers par UFR et par nationalité, Université de Cocody (Année 1998/1999)	166
Tableau 4-9	Évolution du budget, Université de Cocody de l'année 1973/1974 à 1998/1999	167
Tableau 4-10	Bibliothèque centrale de l'Université de Cocody (Années 1982/1983-1997/1998)	168
Figure 4-2	Organigramme de l'Université d'Abobo-Adjamé (Année 2001/2002)	169
Tableau 4-11	Effectif d'enseignants par emploi et par UFR, Université d'Abobo-Adjamé (année 2000/2001)	170
Tableau 4-12	Répartition des agents administratifs et techniques par l'emploi, Université d'Abobo-Adjamé (Année 2000/2001)	170
Tableau 4-13	Répartition des étudiants par UFR et filière de formation, Université d'Abobo-Adjamé (Années 1992/1993-2000/2001)	171
Tableau 4-14	Effectif général des étudiants par sexe et par nationalité, Université d'Abobo-Adjamé (Année 2000/2001)	172
Figure 4-3	Organigramme de l'Université de Bouaké (Année 2001/2002)	173
Tableau 4-15	Effectifs personnels enseignants par fonction et par service, Université de Bouaké (Année 2000/2001)	174
Tableau 4-16	Répartition personnels enseignants par sexe, Université de Bouaké (Année 2001/2002)	175
Tableau 4-17	Personnels administratifs et techniques par genre d'emploi, Université de Bouaké (Année 2000/2001)	175
Tableau 4-18	Évolution et répartition des étudiants par UFR, Université de Bouaké (Années 1992/1993-1999/2000)	176

CHAPITRE 5

Tableau 5-1	Filières de formation de l'ENSEA	177
Figure 5-1	Organigramme de l'ENSEA	178
Tableau 5-2	Nombre des étudiants par filières, ENSEA (Années 1993/1994-1996/1997)	179
Tableau 5-3	Budget de l'ENSEA en FCFA de 1993 à 2001	180
Figure 5-2	Organigramme de l'Institut national polytechnique-Félix Houphouët-Boigny (INP-HB)	181
Tableau 5-4	Nombre d'étudiants par école, INP-HB (Année 2001/2002)	182
Tableau 5-5	Cycles de formation de l'ESMG	182
Figure 5-3	Organigramme de l'ESMG	183
Tableau 5-6	Nombre d'étudiants par filière, ESMG (Années 1996/1997-2001/2002)	184
Tableau 5-7	Cycles de formation de l'ESTP	185
Tableau 5-8	Effectifs d'étudiants par cycles, ESTP (Années 1995/1996-2000/2001)	185
Tableau 5-9	Cycles de formation de l'ESI	186
Figure 5-4	Organigramme de l'ESI	186
Tableau 5-10	Filières de l'ESCAE	187
Tableau 5-11	Nombre d'effectifs des étudiants, ESCAE	188
Tableau 5-12	Débouchés des différents filières de l'ESCAE	189
Figure 5-5	Organigramme de l'ESCAE	190

Tableau 5-13	Cycles de l'ESA	190
Tableau 5-14	Nombre d'étudiants, ESA (Années 1993/1994-1996/1997)	191
Tableau 5-15	Filières de l'EFCPC	192
Figure 5-6	Organigramme de l'EFCPC	194
Tableau 5-16	Filière de formation de l'IPNETP	195
Figure 5-7	Organigramme de l'IPNETP (Année 2001/2002)	196
Tableau 5-17	Budget de l'IPNETP (Années 1990-2001)	197
Tableau 5-18	Nombre d'étudiants par filière, IPNETP (Années 1993/1994-1996/1997)	198
Tableau 5-19	Filières de l'ENS	199
Tableau 5-20	Nombre d'étudiants par filière, ENS (Années 1993/1994-1996/1997)	199

CHAPITRE 6

Tableau 6-1	Baccalauréat: séries-matières (Année 1999/2000)	200
Tableau 6-2	Épreuves facultatives	201
Tableau 6-3	Résultats de l'examen aux baccalauréats de 1960 à 2000	202
Tableau 6-4	Épreuves du concours d'entrée à l'ENSEA (filière ISE et ITS)	203
Tableau 6-5	Épreuves du concours d'entrée à l'ENSEA (filière AD et AT)	204
Tableau 6-6	Épreuves du concours commun d'entrée à l'ESI-ESTP- ESMG	204
Tableau 6-7	Épreuves du concours commun d'entrée à l'ESCAE	205
Tableau 6-8	Épreuves du concours d'entrée à l'ESCAE (filière ESAD)	205
Tableau 6-9	Épreuves du concours d'entrée à l'ESA-ESMG	205
Tableau 6-10	Épreuves du concours d'entrée à l'ESA (filière ITA)	206
Tableau 6-11	Concours d'entrée de l'IPNETP par cycle	206

CHAPITRE 7

Tableau 7-1	Statistiques du service social CROU-A de 1999 à 2001	207
Tableau 7-2	Répartition des étudiants dans les différentes cités universitaires d'Abidjan en 2001	208
Tableau 7-3	Nombre de boursiers par pays (Années 2000/2001-2001/2002)	209

CHAPITRE 8

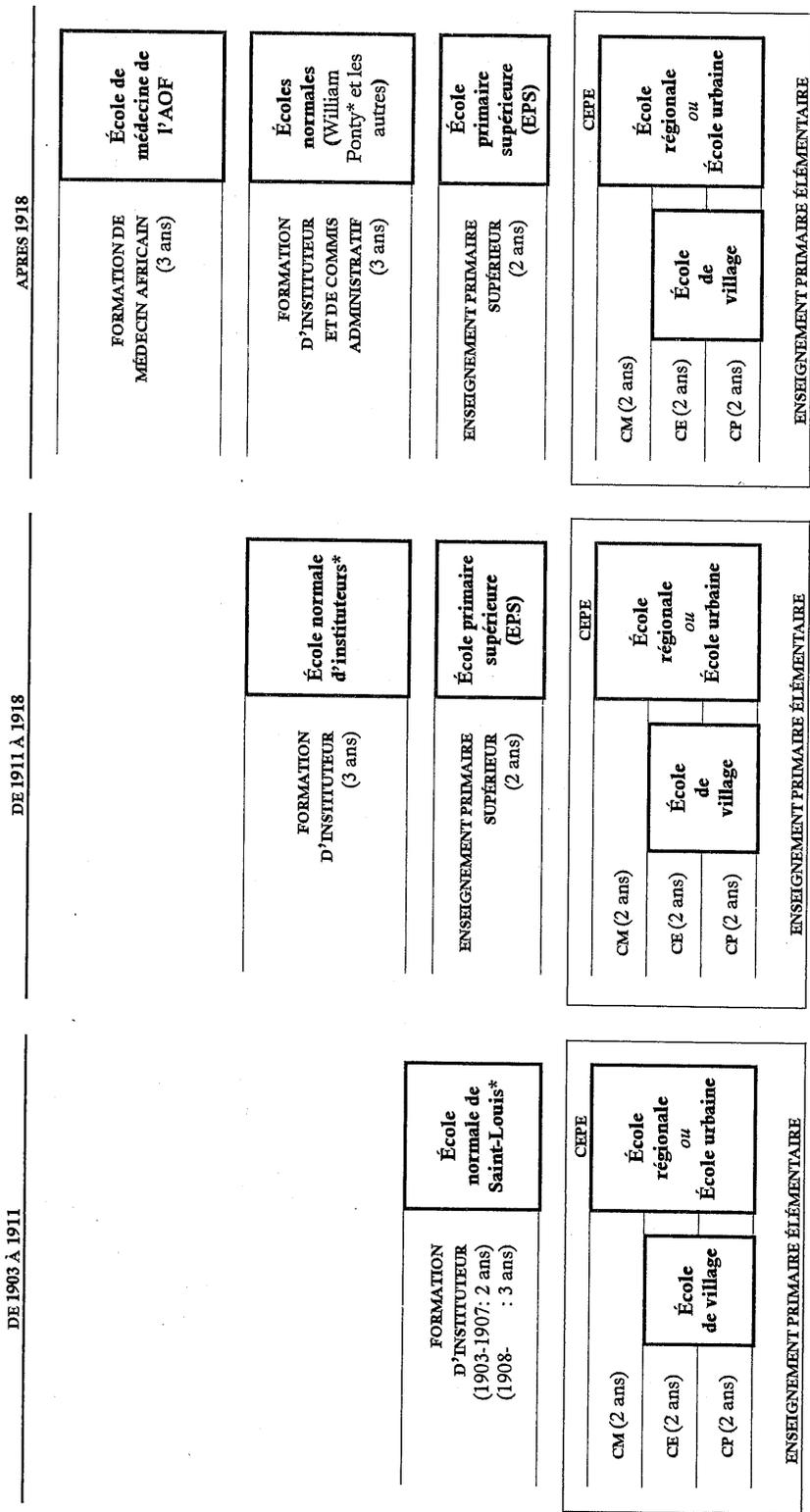
Tableau 8-1	Taux de filles dans le préscolaire (Années 1991-1997)	210
Tableau 8-2	Taux de filles dans le primaire par niveau (Années 1991-1997)	210
Tableau 8-3	Rapports de masculinité dans le primaire par niveau en milieu rural et urbain (Année 1997)	210
Tableau 8-4	Pourcentage d'enseignantes dans le préscolaire et le primaire (Années 1991-1997)	211
Tableau 8-5	Pourcentage de filles dans le secondaire par niveau d'études (Années 1991-1997)	211
Tableau 8-6	Rapport de masculinité dans le secondaire par niveau en milieu rural et urbain (Année 1998)	211
Tableau 8-7	Pourcentage d'étudiantes en formation initiale (Années 1991-1997)	212
Tableau 8-8	Pourcentage d'étudiantes en formation continue (Années 1991-1997)	212

Tableau 8-9	Nombre d'étudiantes par types d'établissement de 1991 à 1997	213
Tableau 8-10	Sous-représentation de filles dans quelques établissements (Année 1996/1997)	214
Tableau 8-11	Répartition de la population des élèves du supérieur par niveau d'études	214
Tableau 8-12	Pourcentage d'enseignantes par types d'établissement en 1997	214
Tableau 8-13	Personnel enseignant permanent par grade selon le type d'établissement et le sexe en 1997	215

DOCUMENTS

Document 1	Décret n° 98-674 du 25 novembre 1998 portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	216
Document 2	Le programme du gouvernement ivoirien concernant l'enseignement supérieur	220
Document 3	Objectifs spécifiques, résultats et activités du programme « appui à l'augmentation des niveaux de scolarisation des filles et d'éducation des femmes », Plan national d'action de la femme (PNAF)	233

FIGURE 1-1 : SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT EN AOF AVANT 1945



SOURCE: L'auteur. NB: * Le nom de cette école changea comme suit: de 1903 à 1912, École normale de Saint-Louis; de 1912 à 1915, École normale d'instituteurs; de 1915 à 1921, École normale William Ponty; depuis 1921, École William Ponty.

TABLEAU 1-1 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES EN AOF DE 1903 À 1945*

ANNÉE	NOMBRE	
	APPROXIMATIF D'ÉLÈVES	OBSERVATION
1903	5 000	Taux de scolarisation inférieur à 1%.
1910	10 500	Dans 260 écoles.
1912	12 000	
1914	15 500	
1922	26 000	Taux de scolarisation est estimé à 2%.
1925	35 500	30 000 dans l'enseignement public et 5 500 dans le privé. 41 500 dans le public dont un peu moins de 4 000 filles. 6 000 dans le privé dont 2 500 filles.
1930	47 500	
1932	56 000	Dont 48 000 dans le public.
1934	60 500	Dont 51 000 dans le public. Environ 8 500 filles pour l'ensemble.
1936	66 000	
1938	71 000	
1941	79 000	Public: 62 500; Privé: 16 500.
1945	92 000	Public: 70 000; Privé: 22 000.

SOURCE: Extrait du tableau fait par Désalmand (Désalmand, pp.220-221). NB: * Marge d'erreur, 25%.

TABLEAU 1-2 : EFFECTIFS DES ÉLÈVES EN AOF PAR NIVEAU D'ÉTUDES (ANNÉE 1928/1929)

NIVEAU D'ÉTUDES	GARÇONS	FILLES
ÉCOLES FÉDÉRALES*	245	50
EPS	806	3
CM	2 761	424
CE	7 570	935
CP	23 887	2 089

SOURCE: Désalmand, p.226. NB: * École William Ponty et École de médecine.

TABLEAU 1-3 : ÉTAT DE SCOLARISATION EN AOF (ANNÉE 1938/1939)

NOMBRE D'ÉLÈVES	71 200
TAUX DE SCOLARISATION	2,4 %
NOMBRE D'ÉCOLES LAÏQUES	464
NOMBRE D'ÉCOLES PRIVÉES	530
NOMBRE DE MAÎTRES DU CADRE MÉTROPOLITAÏN	373
NOMBRE DE MAÎTRES DU CADRE LOCAL	1 026

SOURCE: Capelle, p.32.

FIGURE 1-2 : ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT « SUPÉRIEUR » EN AOF AVANT 1945

	1903	ÉCOLE WILLIAM PONTY* Section des instituteurs	1921	Section commerciale et administrative Section préparatoire à l'École de médecine
FORMATION DES INSTITUTEURS ET DES CADRES COLONIAUX		1907		
		Section des fils de chefs		
		ÉCOLE NORMALE RURALE DE KATBOUGOU (ÉCOLE FRÉDÉRIC ASSOMPTION)	1934	
		ÉCOLE NORMALE RURALE DE DABOU	1936	
	1903	ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE COMMERCIALE (EPSC) (ÉCOLE FAIDHERBE) (Saint-Louis) Section préparatoire à l'École de médecine	1916	Absorbée en École Ponty
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		Section commerciale		«
		Section administrative		«
		Section secondaire		Supprimée
		LYCÉE VAN VOLLENHOVEN** (Dakar)	1936	
	1920	LYCÉE FAIDHERBE (Saint-Louis)		
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE	1903	ÉCOLE SUPÉRIEURE PROFESSIONNELLE (Dakar) (ÉCOLE PINET-LAPRADE)		ÉCOLE SUPÉRIEURE TECHNIQUE (Bamako)
			1924: Privée du statut fédéral	1939
FORMATION DES MÉDECINS ET DU PERSONNEL DU SECTEUR MÉDICAL	1918	ÉCOLE DE MÉDECINE DE L'AOF (Dakar) Section des médecins		
	1919	Section des sages-femmes		
	1920	Section des vétérinaires	1925: Devenue école autonome	
		Section des pharmaciens	1930	Section des infirmières-visiteuses
			ÉCOLE VÉTÉRINAIRE (Bamako)	1925

SOURCE: L'auteur. NB: * Fondée en 1903 à Saint-Louis, transférée en 1913 à l'Île de Gorée et en 1938 à Sébikotané. ** De 1936 à 1939, Lycée de Dakar. Dès 1939, ce lycée fut nommé Lycée Van Vollethoven.

TABLEAU 1-4 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1903 À 1945*

ANNÉE	NOMBRE APPROXIMATIF D'ÉLÈVES	OBSERVATION
1903	500	
1905	750	Taux de scolarisation estimé de 0,3 à 0,4%.
1913	2 000	1 682 élèves (garçons uniquement) dans 37 écoles publiques; une quarantaine de filles à l'Orphelinat de Moosoo et les élèves officiels ou semi-clandestins des missionnaires.
1918	4 000	4 010 élèves dans 56 écoles.
1924	4 500	Public: 4 165 dont 139 filles; Privé (officiel): 189 dont 72 filles.
1927	5 000	4 683 élèves dont 485 dans le privé.
1932	7 000	Public: 5 322 dont 438 filles; Privé catholique: 979 garçons et 167 filles; Privé protestant: 232 garçons et 22 filles.
1937	** 9 500	
1941	** 11 500	Public: 7 078 dont 1 062 filles; Privé: 3 987 dont 462 filles.
1945	** 19 000	Public: 70 000; Privé: 22 000.

SOURCE: Extrait du tableau fait par Désalmand (Désalmand, p.267-268). NB: * Marge d'erreur 25%; ** Ces chiffres ne comprennent pas les effectifs des écoles du Burkina Faso actuel.

TABLEAU 1-5 : ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT EN AOF APRÈS 1947

	UNITÉ DE CIRCONSCRIPTION (NOMBRE)	CHEF DE CIRCONSCRIPTION	CIRCONSCRIPTIONS
CADRE FÉDÉRAL	Académie (1)	Recteur d'Académie (Directeur général de l'enseignement d'AOF)	AOF
			Sénégal-Mauritanie Soudan Guinée
CADRE TERRITORIAL	Inspections d'Académie (7)	Inspecteurs d'Académie	Côte d'Ivoire Dahomey Haute-Volta Niger
CADRE INTRA-TERRITORIAL	Inspections primaires (21)*	Inspecteurs primaires	Plusieurs cercles

SOURCE: L'auteur. NB: * En 1948.

FIGURE 1-3 : SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT EN AOF SOUS L'UNION FRANÇAISE

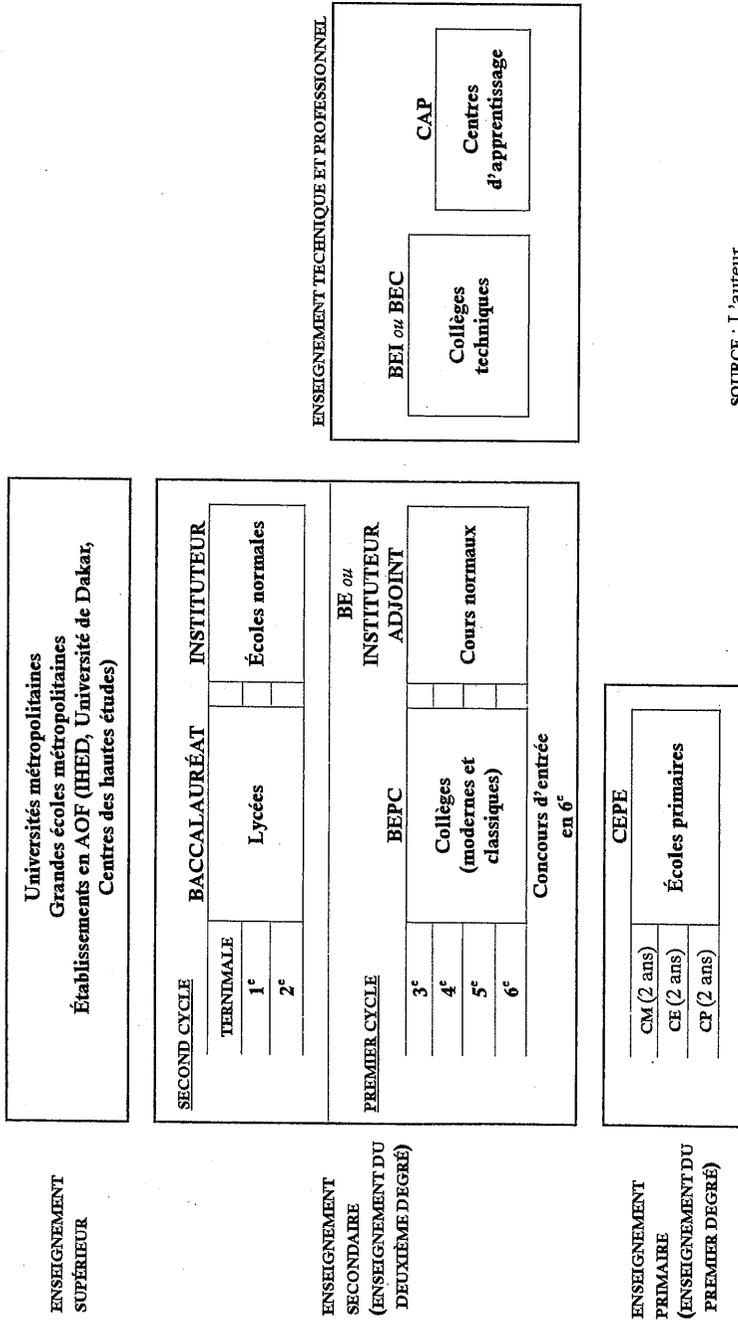


TABLEAU 1-6 : SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN AOF (ANNÉES 1948 ET 1957)

ANNÉE	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS			NOMBRE D'ÉLÈVES (MILLIER)			NOMBRE DE FILLES POUR 100 GARÇONS		
	PUBLIC	PRIVÉ	TOTAL	PUBLIC	PRIVÉ	TOTAL	PUBLIC	PRIVÉ	ENSEMBLE
1948	752	163	915	92,3	28,9	121,2
1957	1 631	708	2 339	246,3	110,5	356,8	31	34	32
COISSANCE (%)	217	434	256	267	382	294			

SOURCE: Haut commissariat de la République en AOF, *A.O.F. 1957...*, p.116-117. NB: ..., Non disponible.

TABLEAU 1-7 : SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL EN AOF DE 1938 À 1957

ANNÉE	NOMBRE D'ÉLÈVES					TAUX DE FILLES DANS LE SECONDAIRE (%)
	SECONDAIRE		FORMATION DES MAÎTRES	TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	TOTAL	
	ENSEMBLE	DONT LES FILLES				
1938	1 709	73	366	501	2 576	4,3
1948	3 820	1 005	1 035	1 631	6 486	26,3
1951	5 470	1 223	1 645	1 678	8 793	22,4
1957	11 410	2 957	3 088	6 954	21 902	25,9

SOURCE: *Ibid.*, p.118.

TABLEAU 1-8 : SITUATION DE LA SCOLARISATION EN AOF DE 1938 À 1957

ANNÉE	POPULATION SCOLARISABLE*	EFFECTIFS SCOLAIRES**	TAUX (%)***
	(MILLIER)	(MILLIER)	
1938	2 250	71,0	3,2
1947	2 400	127,6	5,3
1957	2 820	376,5	13,4

SOURCE: *Ibid.*, p.115. NB: * Chiffre estimé (15 % de la population totale). ** Tous les degrés; public et privé. *** Le chiffre pour l'année 1938 est différent de celui du tableau 1-3 à cause de la méthode d'estimation.

TABLEAU 1-9 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES DE BOURSES DE 1948 À 1957

ANNÉE	ENSEIGNEMENT DEUXIÈME DEGRÉ		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL		TAUX DE BOURSIERS EN MÉTROPOLE (%)
	TOTAL	DONT EN MÉTROPOLE	TOTAL	DONT EN MÉTROPOLE	
1948	720	354	120	120	56,4
1951	3 852	276	691	228	11,1
1957	8 072	304	1 666	182	5,0

SOURCE: *Ibid.*, p.118.

TABLEAU 1-10 : SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT EN CÔTE D'IVOIRE DE 1950 À 1958

	ANNÉE/ CROISSANCE*	NOMBRE D'ÉTABLISSE- MENTS	NOMBRE D'ÉLÈVES	NOMBRE DE FILLES	TAUX DE FILLES (%)
ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ	1950	205	32 259	5 506	17,1
	1957	968	125 727	29 734	23,6
	1958	1 280	165 233	37 602	22,8
	CROISSANCE (%)	<i>624</i>	<i>412</i>	<i>583</i>	
ENSEIGNEMENT DU DEUXIÈME DEGRÉ	1950	12	1 268	182	14,4
	1957	31	4 310	786	18,2
	1958	39	6 149	1 254	20,4
	CROISSANCE (%)	<i>325</i>	<i>385</i>	<i>589</i>	
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	1950	2	331	...	
	1957	6	794	114	14,4
	1958	12	1 084	189	17,4
	CROISSANCE (%)	<i>600</i>	<i>227</i>	--	

SOURCE: Ministère des finances, des affaires économiques et du plan, *Inventaire...*, p.46. NB: ..., Non disponible. * Croissance de 1950 à 1958.

TABLEAU 1-11 : ÉTABLISSEMENTS DU DEUXIÈME DEGRÉ ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL EN CÔTE D'IVOIRE EN 1958

ENSEIGNEMENT DU DEUXIÈME DEGRÉ	Lycée (1)	Lycée classique d'Abidjan
	École normale (1)	École normale de Dabou
	Collèges (4)	Collège moderne de Bingerville
		Collège moderne de Bouaké
		Collège moderne de Guiglo
		Collège moderne de jeunes filles de Bingerville
Cours normaux et complémentaires (17)	Daloa, Dabou, Guiglo, Bouaké, etc.	
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	Collège technique (1)	Collège technique d'Abidjan
	Centres d'apprentissage (4)	Centre d'apprentissage d'Abidjan
		Centre d'apprentissage des métiers féminins
		Centre d'apprentissage d'Adzopé
		Centre d'apprentissage de Bouaké
	Sections manuelles (7)	
	Autre établissement (1)	École de poterie et de céramique de Katiola
Écoles d'agriculture (2)	Collège technique d'agriculture de Bingerville	
	Centre d'apprentissage agricole de Bingerville	
École militaire (1)	École militaire préparatoire technique africaine de Bingerville (E.M.P.T.A.)	

SOURCE: *Ibid.*, p.47, 50.

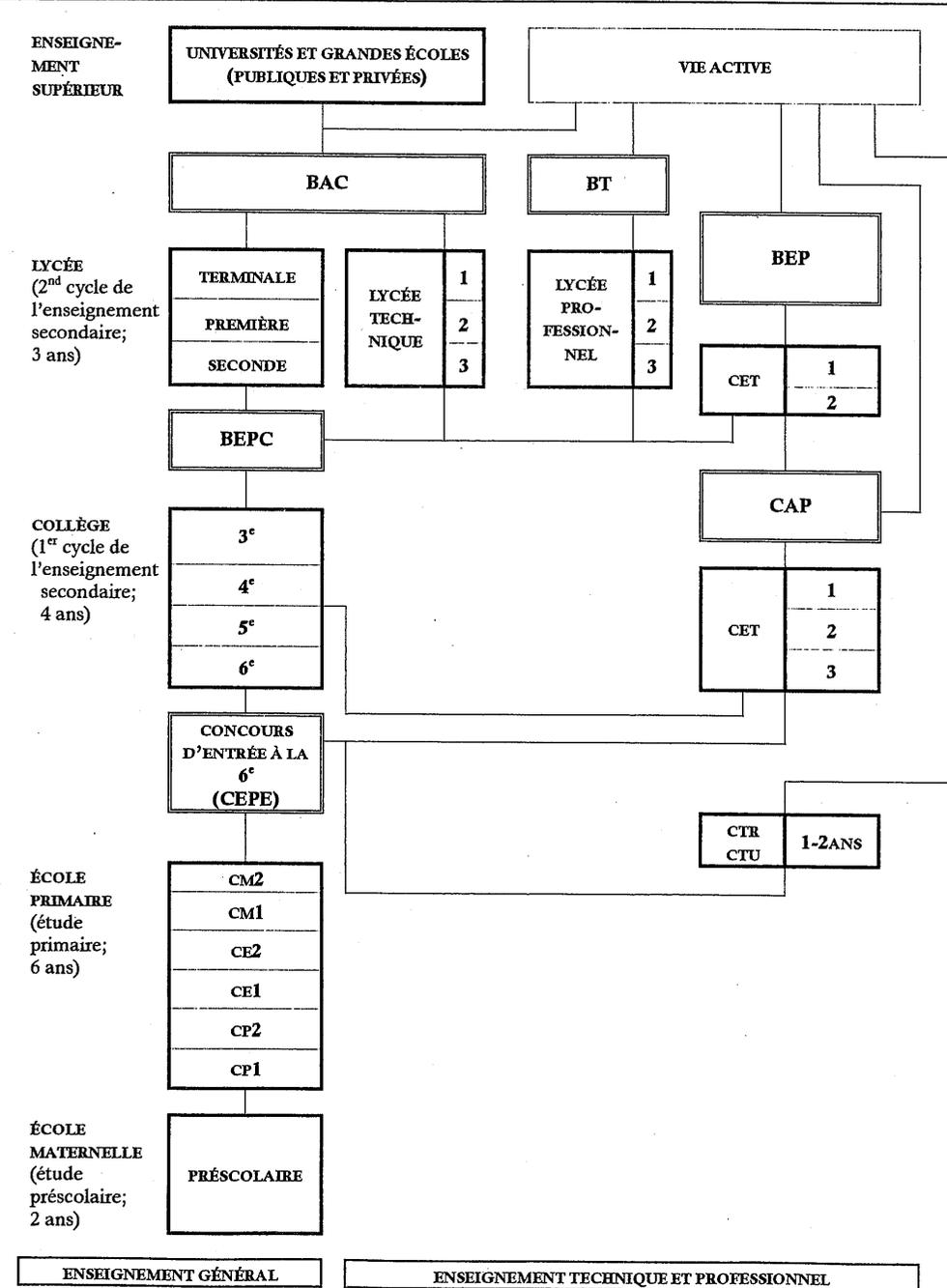
TABLEAU 1-12 : ÉTUDIANTS ORIGINAIRES DE CÔTE D'IVOIRE INSCRITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS DU TERRITOIRE (ANNÉES 1957 ET 1958)

	AU 31	AU 31
	DECEMBRE	DECEMBRE
	1957	1958
DAKAR	171	73
FRANCE	960	...
DONT BOURSIERS	220	152
DROIT	30	32
LETTRES	9	10
SCIENCES	12	12
MÉDECINE	15	41
PHARMACIE	8	12
VÉTÉRINAIRE	1	0
DENTAIRE	1	3
GRANDES ÉCOLES	8	9
PRÉPARATION AUX GRANDES ÉCOLES	6	23
INGÉNIEURS	10	4
BEAUX-ARTS	6	...
DIVERS	114	...
NON BOURSIERS	* 740	...
ENSEMBLE	1 131	-
BOURSIERS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	...	** 216

SOURCE: *Inventaire...*, p.53.

NB: *Estimation; ** Chiffre qui comprend les boursiers des beaux-arts; ..., Non disponible.

FIGURE 2-1 : ORGANIGRAMME DU SYSTÈME D'ÉDUCATION IVOIRIENNE EN PARTANT DU PRÉSCOLAIRE AU BACCALAURÉAT



LÉGENDE:

(DIPLOMES) BAC: Baccalauréat; BEP: Brevet d'enseignement professionnel; BEPC: Brevet d'études de premier cycle; BT: Baccalauréat technique; CAP: Certificat d'aptitudes professionnelles; CEPE: Certificat d'étude primaire élémentaire. (ÉTABLISSEMENTS) CET: Collèges d'enseignements techniques; CTR: Centres techniques urbains; CTU: Centres techniques ruraux.

SOURCE: L'auteur.

TABLEAU 2-1 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE PAR SEXE DE 1991 À 1997

ANNÉE	PUBLIC						PRIVÉ						ENSEMBLE										
	M		F		M+F		M		F		M+F		M		F		M+F		INDICE DE PARITÉ ENTRE SEXE		INDICE DE PARITÉ ENTRE SEXE		% DES ÉLÈVES DU PRIVÉ
	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)	(F/M)			
1991	1 940	1 813	3 753	0,935	3 860	3 609	7 469	0,935	5 800	5 422	11 222	0,935	5 800	5 422	11 222	0,935	66,6						
1992	4 637	4 090	8 727	0,882	4 717	4 504	9 221	0,955	9 354	8 594	17 948	0,919	9 354	8 594	17 948	0,919	51,4						
1993	6 046	5 386	11 432	0,891	5 461	5 565	11 026	1,019	11 507	10 951	22 458	0,952	11 507	10 951	22 458	0,952	49,1						
1994	6 317	5 570	11 887	0,882	6 998	6 753	13 751	0,965	13 315	12 323	25 638	0,925	13 315	12 323	25 638	0,925	53,6						
1995	7 776	7 126	14 902	0,916	8 150	7 833	15 983	0,961	15 926	14 959	30 885	0,939	15 926	14 959	30 885	0,939	51,8						
1996	8 585	7 721	16 306	0,899	8 005	7 830	15 835	0,978	16 590	15 551	32 141	0,937	16 590	15 551	32 141	0,937	49,3						
1997	8 364	9 595	17 959	1,147	8 765	8 815	16 950	0,934	17 129	17 780	34 909	1,038	17 129	17 780	34 909	1,038	48,6						

SOURCE: Ministère de l'éducation nationale et als., Indicateurs du secteur éducation/formation Côte d'Ivoire 1997/1998, p.2, tableau 1.

TABLEAU 2-2 : ÉCOLES PRÉSCOLAIRES, CLASSES, EFFECTIFS, TAUX D'ENCADREMENT ET ENSEIGNANTS PAR RÉGION (ANNÉE 1997)

RÉGION	NOMBRE D'ÉCOLES			NOMBRE DE CLASSES			EFFECTIFS D'ÉLÈVES			% DES EFFECTIFS			TAUX D'ENCADREMENT			ENSEIGNANTS		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	HOMMES	FEMMES	TOTAL	% DES HOMMES	% DES FEMMES	
Abengourou	12	23	35	873	2,5	38	5	37	42	88								
Abidjan	86	1 012	1 098	21 420	61,4	21	115	1 104	1 219	91								
Bondoukou	11	39	50	1 180	3,4	30	18	39	57	68								
Bouaké	37	139	176	3 560	10,2	26	12	139	151	92								
Daloa	14	39	53	1 672	4,8	43	6	39	45	87								
Korhogo	17	44	61	1 502	4,3	34	14	44	58	76								
Man	21	55	76	1 366	3,9	25	6	55	61	90								
Odienné	5	15	20	394	1,1	26	5	15	20	75								
San-Pedro	5	26	31	969	2,8	37	2	26	28	93								
Yamoussoukro	18	64	82	1 973	5,7	31	0	64	64	100								
ENSEMBLE	226	1 456	1 682	34 909	100,0	24	183	1 562	1 745	90								

SOURCE: Ibid., p.3, tableau 2.

TABLEAU 2-3 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE PAR SEXE ET DE L'INDICE DE PARITÉ ENTRE SEXE (F/M) DE 1959 À 1997

ANNÉE	NOMBRE D'EFFECTIF			INDICE DE
	GARÇONS (M)	FILLES (F)	ENSEMBLE (M+F)	PARITÉ ENTRE SEXE (F/M)
1959	150 796	49 250	200 046	0,327
1960	175 679	63 093	238 772	0,359
1961	194 220	67 533	261 753	0,348
1962	215 776	95 044	310 820	0,440
1963	225 856	104 695	350 551	0,464
1964	233 644	113 489	347 133	0,486
1965	233 618	120 127	353 745	0,514
1966	248 051	133 401	381 745	0,538
1967	263 105	144 504	407 609	0,549
1968	273 218	153 811	427 029	0,563
1969	296 167	168 650	464 817	0,569
1970	319 915	182 950	502 865	0,572
1971	333 904	193 711	527 615	0,580
1972	356 086	210 603	566 689	0,591
1973	380 789	225 474	606 263	0,592
1974	402 373	238 996	641 349	0,594
1975	419 125	253 582	672 707	0,605
1976	457 665	277 846	735 511	0,607
1977	499 627	310 616	810 243	0,622
1978	544 321	344 407	888 728	0,633
1979	578 957	375 247	954 204	0,648
1980	614 726	409 859	1 024 585	0,667
1981	646 757	438 367	1 085 124	0,678
1982	672 970	461 945	1 134 915	0,686
1983	683 654	476 170	1 159 824	0,697
1984	693 581	485 875	1 179 456	0,701
1985	711 839	502 672	1 214 511	0,706
1986	733 826	517 705	1 251 531	0,705
1987	765 986	540 709	1 306 695	0,706
1988	798 163	566 102	1 364 265	0,709
1989	820 809	584 378	1 405 187	0,712
1990	828 593	586 272	1 414 865	0,708
1991	844 293	603 492	1 447 785	0,715
1992	853 997	609 966	1 463 963	0,714
1993	902 932	650 608	1 553 540	0,721
1994	930 386	679 543	1 609 929	0,730
1995	959 419	702 846	1 662 265	0,733
1996	1 000 181	735 633	1 735 814	0,735
1997	1 036 336	771 167	1 807 503	0,744

SOURCE: *Ibid.*, p.5, tableau 3.

TABEAU 2-4 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉCOLES, DE CLASSES PÉDAGOGIQUES, D'ENSEIGNANTS, DE TAUX D'ENCADREMENT ET DU POURCENTAGE DU PRIVÉ DE 1959 À 1997

ANNÉE	ÉCOLES	CLASSES PÉDAGO- GIQUES	TAUX MOYEN		ENSEIGNANTS (PRÉSCOLAIRE + PRIMAIRE)			
			D'EN- CADRE- MENT*	% D'ÉLÈVES DANS LE PRIVÉ	M	F	M+F	F/M
1959	1 543	4 585	44	32	3 800	455	4 255	0,120
1960	1 722	5 436	44	31	4 535	545	5 080	0,120
1961	1 751	6 231	42	28	5 239	642	5 881	0,123
1962	1 934	6 458	48	28	5 893	719	6 612	0,122
1963	1 887	7 325	45	29	6 218	756	6 974	0,122
1964	1 857	7 387	47	28	6 550	799	7 349	0,122
1965	1 806	7 584	47	28	6 482	788	7 270	0,122
1966	1 886	8 150	47	27	7 100	867	7 967	0,122
1967	1 992	8 824	46	26	7 624	936	8 560	0,123
1968	2 067	9 471	45	24	8 610	1 072	9 682	0,125
1969	2 177	10 231	45	23	9 597	1 204	10 801	0,125
1970	2 252	11 060	45	22	10 010	1 258	11 268	0,126
1971	2 281	11 479	46	21	10 626	1 420	12 046	0,134
1972	2 377	12 269	46	20	11 471	1 535	13 006	0,134
1973	2 543	13 053	46	22	11 537	1 572	13 109	0,136
1974	2 700	13 834	46	20	12 668	1 685	14 353	0,133
1975	2 904	14 921	45	19	13 244	2 040	15 284	0,154
1976	3 195	16 825	44	18	14 789	2 255	17 044	0,152
1977	3 591	19 012	43	17	16 199	2 626	18 825	0,162
1978	4 003	21 228	42	16	18 608	3 162	21 770	0,170
1979	4 418	23 297	41	15	20 898	3 711	24 609	0,178
1980	4 807	25 422	40	14	22 390	4 249	26 639	0,190
1981	5 237	27 132	40	13	24 794	4 980	29 774	0,201
1982	5 501	28 766	39	12	26 109	5 188	31 297	0,199
1983	5 795	30 042	39	11	26 465	5 260	31 725	0,199
1984	5 976	30 657	38	11	26 986	5 337	32 323	0,198
1985	5 796	31 575	38	11	27 906	6 215	34 121	0,223
1986	5 932	32 359	39	11	28 445	6 271	34 716	0,220
1987	6 193	33 395	39	11	29 353	6 697	36 050	0,228
1988	6 477	34 145	40	11	29 916	6 853	36 769	0,229
1989	6 681	35 309	40	11	31 532	7 190	38 722	0,228
1990	6 765	35 505	40	10	31 662	7 340	39 002	0,232
1991	6 844	35 653	41	10	31 717	7 387	39 104	0,233
1992	7 067	37 410	39	10	33 202	7 920	41 122	0,239
1993	7 249	37 118	42	10	31 630	7 976	39 606	0,252
1994	7 185	38 325	42	12	31 268	8 244	39 512	0,264
1995	7 401	38 998	43	12	32 288	9 038	41 326	0,280
1996	7 773	40 157	43	11	34 499	9 553	44 052	0,277
1997	7 698	42 081	43	12	31 239	10 219	41 458	0,327

SOURCE: *Ibid.*, p.7, tableau 5. NB: * Nombre d'élèves par classe.

TABLEAU 2-5 : RÉPARTITION DES CLASSES PÉDAGOGIQUES SELON LE TYPE ET LA RÉGION (ANNÉE 1997)

RÉGION	CLASSES À PROFIL SPÉCIFIQUE										% DE CLASSES À PROFIL SPÉCIFIQUE
	CLASSES ORDINAIRES		CLASSES À COURS JUMULÉS				CLASSES MULTIGRADES		NOMBRE TOTAL DES CLASSES		
	ORDINAIRES	CPI/CP2	CE1/CE2	CE1/CE2	CM1/CM2	MULTIGRADES	MULTIGRADES	NOMBRE TOTAL DES CLASSES			
Abengourou	1 017	11	14	12	0	0	0	1 054	3,5		
Abidjan	15 338	120	125	137	64	64	15 784	2,8			
Bondoukou	1 589	34	65	85	47	47	1 820	12,7			
Bouaké	3 802	74	105	117	87	87	4 185	9,2			
Daloa	5 370	78	113	102	11	11	5 674	5,4			
Korhogo	1 597	72	67	66	79	79	1 881	15,1			
Mian	3 972	45	114	95	16	16	4 242	6,4			
Odienné	1 419	60	64	71	39	39	1 653	14,2			
San-Pedro	2 040	17	31	40	19	19	2 147	5,0			
Yamoussoukro	3 508	47	93	84	8	8	3 740	6,2			
TOTAL NATIONAL	39 652	558	791	809	370	370	42 180	6,0			

SOURCE: *Ibid.*, p.8, tableau 6.

TABEAU 2-6 : ÉVOLUTION DES TAUX BRUT DE SCOLARISATION DU PRIMAIRE PAR SEXE ET DE L'INDICE DE PARITÉ (ANNÉES 1965 - 1997)

ANNÉE	TAUX BRUT DE SCOLARISATION (%)		
	GARÇONS (M)	FILLES (F)	ENSEMBLE (M+F)
1965	65	34	50
1966	66	36	51
1967	67	37	52
1968	66	38	52
1969	68	39	54
1970	70	41	55
1971	70	41	55
1972	71	42	57
1973	72	43	58
1974	73	44	58
1975	72	44	58
1976	76	47	61
1977	80	50	65
1978	84	54	69
1979	86	56	71
1980	88	59	74
1981	89	61	75
1982	89	62	76
1983	87	61	74
1984	85	60	73
1985	84	60	72
1986	84	60	72
1987	84	60	72
1988	84	61	73
1989	84	60	72
1990	82	59	71
1991	81	59	70
1992	80,6	58,3	69,5
1993	82,4	60,1	71,3
*1994	82,0	60,6	71,4
*1995	81,7	60,6	71,2
*1996	82,3	61,3	71,8
*1997	83,5	62,0	72,0

SOURCE: *Ibid.*, p.17, tableau 14. NB: * Estimation.

**TABEAU 2-7 : EFFECTIFS DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE, ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ
(ANNÉES 1959/1960-1976/1977)**

ANNÉE	ENSEIGNEMENT		TOTAL
	PUBLIC	PRIVÉ	
1959/1960	6 795	1 501	8 296
1960/1961	9 281	2 174	11 455
1961/1962	11 905	2 426	14 331
1962/1963	14 646	3 094	17 740
1963/1964	16 530	3 699	20 229
1964/1965	18 302	4 381	22 683
1965/1966	20 476	7 690	28 166
1966/1967	23 879	8 711	32 590
1967/1968	28 617	9 939	38 556
1968/1969	34 266	11 647	45 913
1969/1970	40 441	14 397	54 838
1970/1971	48 022	15 956	63 978
1971/1972	55 636	19 727	75 363
1972/1973	62 823	22 998	85 821
1973/1974	67 101	22 088	89 189
1974/1975	69 702	26 538	96 240
1975/1976	75 000	27 500	102 500
1976/1977	80 634	32 732	113 366

SOURCE: *Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire*, p.785.

TABLEAU 2-8 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE GÉNÉRAL PAR SEXE ET DE L'INDICE DE PARITÉ (ANNÉES 1984-1997)

ANNÉE	PREMIER CYCLE					SECOND CYCLE					TOTAL : PREMIER ET SECOND CYCLES					
	INDICE DE PARITÉ		INDICE DE PARITÉ		INDICE DE PARITÉ		INDICE DE PARITÉ		INDICE DE PARITÉ		INDICE DE PARITÉ		INDICE DE PARITÉ		INDICE DE PARITÉ	
	M	F	M+F	(F/M)	M	F	M+F	(F/M)	M	F	M+F	(F/M)	M	F	M+F	(F/M)
1984	139	182	63	0,453	33	687	8	0,240	172	869	71	0,412	172	869	71	0,412
1985	148	848	67	0,455	35	128	8	0,245	183	976	76	0,415	183	976	76	0,415
1986	147	237	68	0,464	33	155	9	0,276	180	392	77	0,429	180	392	77	0,429
1987	154	843	73	0,472	34	891	10	0,288	189	734	83	0,438	189	734	83	0,438
1988	165	701	81	0,490	43	460	13	0,301	209	161	94	0,450	209	161	94	0,450
1989	178	932	88	0,493	50	524	16	0,319	229	456	104	0,454	229	456	104	0,454
1990	185	114	94	0,510	61	086	20	0,335	246	200	114	0,466	246	200	114	0,466
1991	196	664	102	0,519	71	164	26	0,375	267	828	128	0,481	267	828	128	0,481
1992	204	775	106	0,521	73	818	29	0,395	278	593	135	0,488	278	593	135	0,488
1993	217	806	117	0,538	77	145	33	0,431	294	951	150	0,510	294	951	150	0,510
1994	233	532	118	0,508	79	913	31	0,397	313	445	150	0,480	313	445	150	0,480
1995	248	312	127	0,515	79	467	34	0,429	327	779	161	0,494	327	779	161	0,494
1996	264	153	139	0,530	85	668	37	0,435	349	821	177	0,507	349	821	177	0,507
1997	266	793	144	0,540	89	178	39	0,439	355	971	183	0,515	355	971	183	0,515

SOURCE: Ministère de l'éducation nationale et als., Indicateurs du secteur éducation/formation Côte d'Ivoire 1997/1998, p.26, tableau 23.

TABLEAU 2-9 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET DE CLASSES PÉDAGOGIQUES DE 1960 À 1997

ANNÉE	ÉTABLISSE- MENTS	CLASSES PÉDAGO- GIQUES	TAUX MOYEN D'ENCADREMENT*		% D'ÉLÈVES DANS LE PRIVÉ
			PUBLIC	PRIVÉ	
1960	54	352			19
1961	60	435			17
1962	66	511	36	28	17
1963	69	587	36	51	28
1964	79	670	35	30	19
1965	90	812	35	35	27
1966	101	934	35	35	27
1967	101	1 102	35	35	26
1968	112	1 294	35	36	25
1969	112	1 524	41	37	24
1970	115	1 775	35	36	26
1971	118	2 000	37	39	26
1972	120	2 183	39	40	27
1973	125	2 220	40	40	26
1974	134	2 337	41	40	28
1975	145	2 419	43	40	28
1976	149	2 536	45	42	29
1977	167	2 715	48	43	29
1978	193	2 989	51	44	30
1979	215	3 402	53	45	31
1980	226	3 741	57	46	29
1981	231	4 095	55	46	30
1982	236	4 328	54	45	30
1983	250	4 465	55	44	30
1984	262	4 582	58	45	29
1985	284	4 724	62	44	29
1986	295	5 091	53	47	38
1987	320	5 283	58	43	34
1988	339	5 484	65	41	28
1989	348	5 679	69	40	24
1990	353	5 510	72	52	24
1991	355	6 391	71	47	27
1992	364	6 809	69	47	28
1993	395	7 318	70	45	27
1994	402	9 113	53	48	35
1995	428	9 652	54	46	36
1996	456	10 214	56	46	36
1997	482	10 722	55	43	36

SOURCE: *Ibid.*, p.28, tableau 24. NB: * Nombre d'élèves par classe.

TABLEAU 2-10 : ÉVOLUTION ET EFFECTIFS À L'UNIVERSITÉ D'ABIDJAN DEPUIS L'OUVERTURE (ANNÉES 1959/1960-1976/1977)

ANNÉE	Droit (a) et Sciences économiques		Médecine (b-d)		Sciences (b)		Lettres (c)		IUT et INSET (c)		Total (f)		Capacité droit		Institut Criminologie		Observation
1959/1960	7		0		14		27		48			23					Création du Centre d'enseignement supérieur d'Abidjan: Ecole de droit, Ecole de lettres et Ecole de science.
1960/1961	54		7		29		57		147			183					
1961/1962	80		6		67		104		257			486					
1962/1963	112		65		89		144		410			540					Création de l'École de médecine.
1963/1964	187		91		156		184		618			596					Transformation du Centre d'enseignement supérieur en université.
1964/1965	252		109		218		252		831			735					Création d'un examen de sélection pour l'entrée en capacité.
1965/1966	341		128		303		375		1 147			219					Transformation de l'École des sciences en faculté. Création du Centre hospitalier universitaire.
1966/1967	410		167		381		498		1 456			365					Création de l'UIT. Transformation de l'École de médecine en faculté.
1967/1968	514		239		368		552	14	1 687			384					Transformation de l'École de droit et de sciences économiques en faculté.
1968/1969	638		290		497		557	60	2 042			524					Création du 1 ^{er} cycle des études médicales et suppression du CPEM(g)
1969/1970	811		418		549		829	94	2 701			699					Transformation de l'École des lettres et sciences humaines en faculté.
1970/1971	1 075		450		602		869	96	3 092			909					Création de la Faculté d'odonto-stomatologie.
1971/1972	1 238		431		525		992	131	3 317			819					
1972/1973	Droit 822 Sc.éco. 780		537		756		1 112	181	4 178			985					
1973/1974	976		607		817		1 332	222	4 794			752					
1974/1975	1 227		634		835		1 574	219	5 302			850					
1975/1976	1 539		730		922		1 935	278	6 038			900					
1976/1977	1 669		865		1 111		2 344	7 153	1 000			43					Création de l'Institut national supérieur de l'enseignement technique (INSET).

NB: a) et f) Non compris les élèves de capacité en droit et ceux de l'Institut de criminologie; b) Les effectifs de PCB examen A et CPEM sont comptés en médecine; c) Y compris les étudiants étrangers à l'Institut d'études françaises; d) Les effectifs de la Faculté d'odonto-stomatologie sont comptés en médecine; e) À partir de 1976/1977, les effectifs de l'INSET et de l'IUT ne sont pas comptés dans ceux de l'université; g) Centre préparatoire aux études médicales.

SOURCE: Ministère d'éducation nationale (*La Côte d'Ivoire en chiffres. Édition 1977/1978*, Ministère du plan).

TABLEAU 2-11 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS EN FORMATION INITIALE PAR SEXE DE 1990 À 1997

ANNÉE	UNIVERSITÉS			GRANDES ÉCOLES PUBLIQUES			ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS			ENSEMBLE*			
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	F/M
1990	14 623	4 187	18 810	4 068	800	4 868	27	13	40	18 718	5 000	23 718	0,267
1991	17 954	4 481	22 435	4 021	803	4 824	621	296	917	22 596	5 580	28 176	0,247
1992	24 602	5 948	30 550	3 632	769	4 401	1 223	583	1 806	29 457	7 300	36 757	0,248
1993	29 834	8 373	38 207	3 690	751	4 441	4 879	2 326	7 205	38 403	11 450	49 853	0,298
1994	30 514	8 426	38 940	3 551	653	4 204	5 383	3 698	9 081	39 448	12 777	52 225	0,324
1995	34 675	8 872	43 547	3 559	712	4 271	9 475	5 349	14 824	47 709	14 933	62 642	0,313
1996	37 176	10 011	47 187	4 173	795	4 968	12 771	7 721	20 492	64 601	23 272	87 873	0,360
1997	39 822	10 159	49 981	5 094	1 100	6 194	17 492	10 488	27 980	75 014	27 747	102 761	0,370

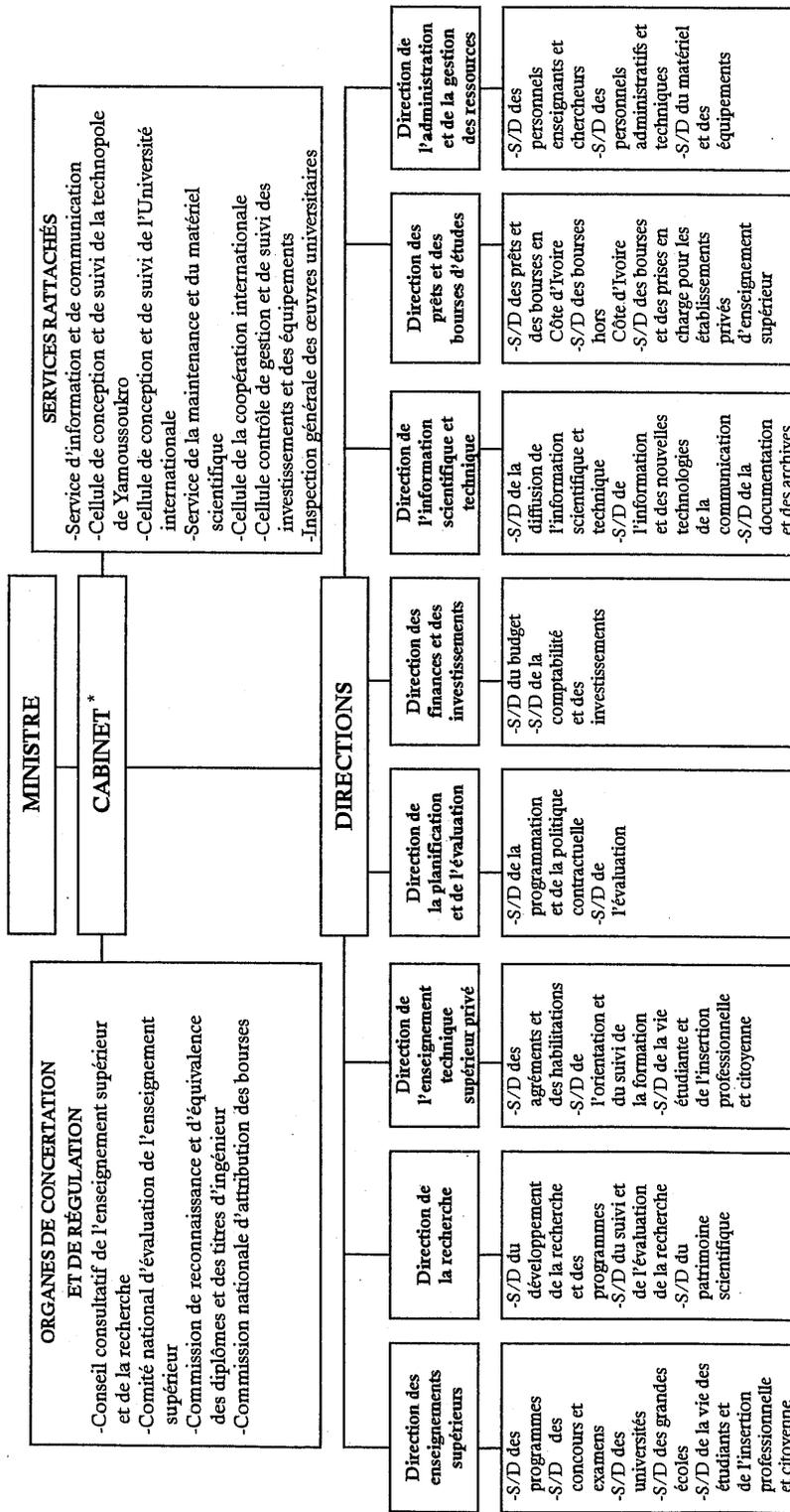
SOURCE: Ministère de l'éducation nationale et als., *Indicateurs du secteur éducation/formation Côte d'Ivoire 1997/1998*, p.45, tableau 38, modifié par l'auteur. NB: * Y compris les effectifs des autres établissements pour les années de 1996 et 1997.

TABLEAU 2-12 : ÉCOLES PRIVÉES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ANNÉE 1996/1997)

AGITEL FORMATION (Agence Ivoirienne de Télématique)
BGL - TECHNOLOGY
BLM - ISACOM (Institut Supérieur Africain de Communication de BLM)
CEFOP (Centre de Formation Professionnelle)
CESTI INFORMATIQUE (Centre d'Enseignement Supérieur et de Techniques Informatiques)
CPC (Centre Polytechnique du Centre)
EPCCI (École Pratique de la Chambre de Commerce et d'Industrie)
ESAM (École Supérieure des Affaires et de Management)
ESC - CASTAING (École Supérieure de Commerce Castaing)
ESCGE (École Supérieure de Commerce et de Gestion des Entreprises)
ESGI (École Supérieure de Gestion et d'Informatique)
ESIAB (École Supérieure Internationale d'Assurance et de Banque)
ESIC AFRIQUE (École Supérieure des Ingénieurs Commerciaux)
ESSA (École Supérieure des Sciences Appliquées)
EST-LOKO (École Supérieure de Technologie)
ESTEAI (École Supérieure des Techniques Électroniques, Audiovisuelle, et Informatiques)
GEA-ESS (Groupe École d'Abidjan-École Supérieure de Spécialités)
GEB-ESS (Groupe École de Bouaké-École Supérieure de Spécialités)
GECOS FORMATION ABIDJAN (Groupe École - Commerce et Communication- Sciences Sociales d'Abidjan)
GECOS FORMATION BOUAKE (Groupe École - Commerce et Communication- Sciences Sociales Bouaké)
ESSECT POINCARE de BOUAKE (École Supérieure des Sciences Économiques Commerciales et de Technologie POINCARE)
HEPITA-ISIA (Hautes Études Pratiques d'Informatique et des Techniques Avancées- Institut Supérieur d'Informatique Appliquée)
IFPG (Institut de Formation Professionnelle et Générale)
INTEC (Institut Supérieur de Technique, de Commerce et de distribution)
INTELLECT - AFRIQUE
IPAAM (Institut Panafricain des Arts et Métiers)
IPAC (Institut pour la Promotion des Arts Conservatoires)
ISCT (Institut Supérieur de Commerce et de Technologie)
ISFMI (Institut Supérieur de Formation aux Métiers de l'Informatique)
ISGA (Institut Supérieur de Gestion Appliquée)
ISI (Institut Supérieur International "le Bon Samaritain")
ISTTA (Institut Supérieur de Technologie Tertiaire et Appliquée)
ITES (Institut de Technologie et de Spécialités)
ITT (Institut de Technologie et Tertiaire)
IVESTP (Institut Voltaire d'Enseignement Supérieur Technique et Professionnel
PIGIER
SUP2CO (École Supérieure de Commerce et de Communication)

SOURCE: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation technologique, *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire, 1996/1997*.

FIGURE 3-1 : ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



NB: S/D= Sous-direction; * Composition du cabinet: directeur de cabinet; chef de mission; chef de secrétariat particulier; CT1 (enseignement supérieur); CT2 (recherche); CT3 (programmation et coordination de l'appui des bailleurs de fonds; CT4 (enseignement professionnel et relations avec les milieux professionnels); CT5 (affaires juridiques et institutionnelles); CT6 (politique féminine, sociale et humanitaire); CE1 (milieu étudiant); CE2 (concertation, suivi et relations avec les syndicats, les associations et autres partenaires); CE3 (modernisation de la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et de recherche). SOURCE: MESRS.

**TABLEAU 3-1 : VERSEMENT DES DENIERS PUBLICS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DEPUIS 1960
(MILLE FCFA)**

ANNÉE	BGF*	SUBVENTION
		AUX ÉTABLISSEMENTS
1960	2 150 000	...
1961	2 499 457	...
1962	2 944 835	...
1963	3 134 000	...
1964	3 731 000	...
1965	4 429 000	...
1966	5 214 000	...
1967	5 642 000	...
1968	6 494 450	...
1969	9 552 538	...
1970	11 583 800	...
1971	13 248 100	...
1972-1990
1991	...	26 535 000
1992	20 274 000	26 335 000
1993	29 857 000	26 806 000
1994	32 804 000	29 877 000
1995	36 627 000	33 286 000
1996	41 946 000	38 740 000
1997	44 230 000	40 517 000
1998	47 335 000	43 429 000

SOURCE: Lois de finances des années de 1960 à 1971. Pour les années 1991-1997, Ministère de l'éducation nationale et als., *Indicateurs du secteur éducation/formation Côte d'Ivoire 1997/1998*, pp.68-69, tableaux 65 et 66. NB: * Budget général de fonctionnement du ministère; ..., Non disponible.

TABLEAU 3-2 : AUTRES MINISTÈRES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRES	ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE
Ministère du travail, de la fonction publique et de la réforme administrative	Institut national de formation sociale (INFS) École nationale d'administration (ENA)
Ministère des infrastructures économiques	École multinationale supérieure des postes d'Abidjan (EMPSA) Institut supérieur africain des postes et télécommunication (ISAPT)
Ministère des transports	Académie régionale des sciences et techniques de la mer (ARSTM)
Ministère de la culture et de la francophonie	Institut national supérieur des arts et de l'action culturelle (INSAAC)
Ministère des sports et loisirs	Institut national de la jeunesse et des sports (INJS)
Ministère du commerce	École de commerce et de gestion (ECG)
Ministère de la santé publique	Institut national de formation des agents de la santé (INFAS)
Ministère de la communication et des nouvelles technologies de l'information	Institut des sciences et technologies de la communication (ISTC)
Ministère de l'intérieur et de la décentralisation	École nationale de police (ENP)
Ministère de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle	Centre d'électronique et d'informatique appliquée (CELIA) Centre de bureautique, de communication et de gestion (CBCG)

SOURCE: L'auteur.

TABLEAU 4-1 : STRUCTURES DE FORMATION ET DE RECHERCHE, UNIVERSITÉ DE COCODY (APRÈS 1995)

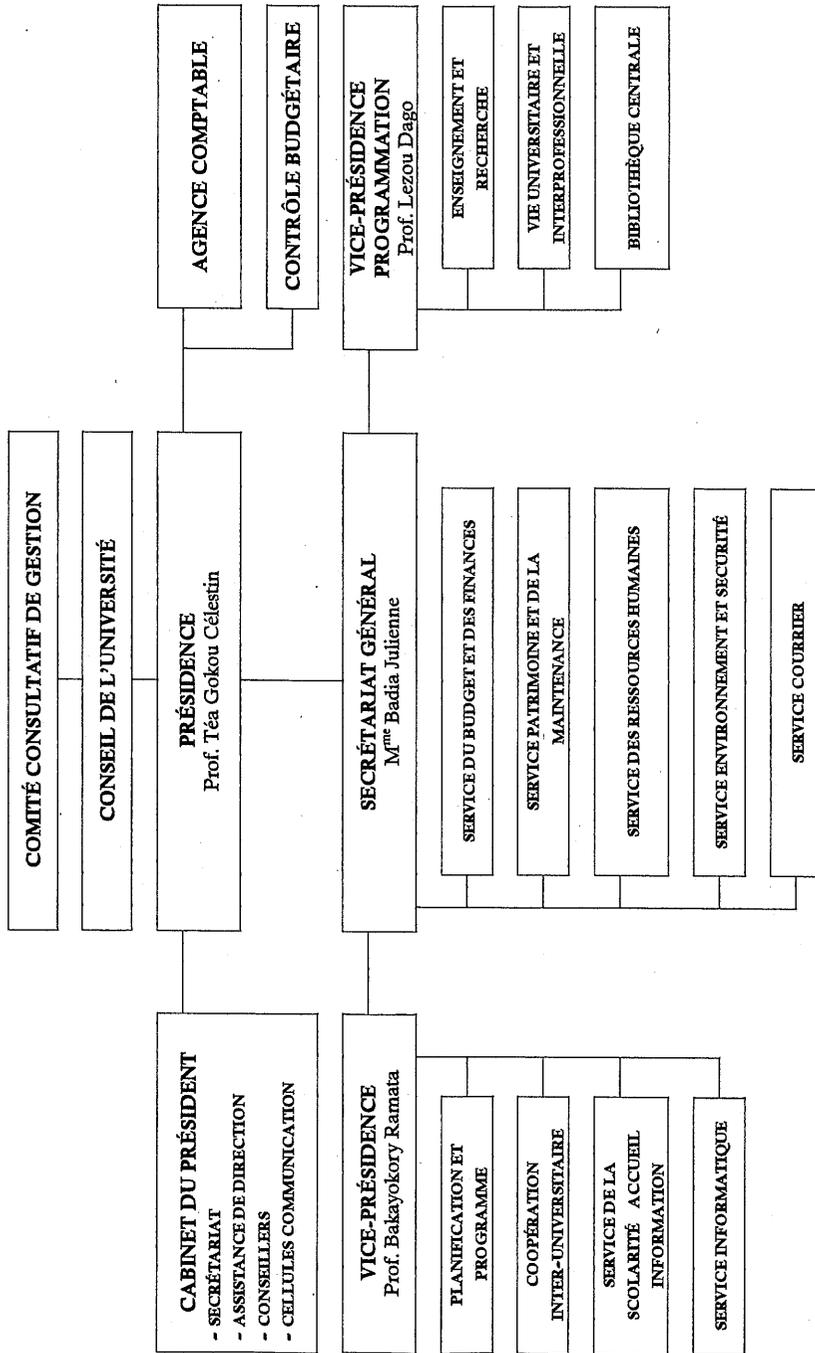
UNITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR)		INSTITUTS OU CENTRES ATTACHÉS*
Biosciences	(UFR BIOS)	CNF
Criminologie	(UFR CRIM)	
Information, communication et arts	(UFR ICA)	CERCOM
Langues, littérature et civilisations	(UFR LLC)	ILA, ILENA, CUEF
Mathématique et informatique	(UFR MI)	
Odonto-stomatologie	(UFR OS)	
Sciences économiques et de gestion	(UFR SEG)	
Sciences de l'homme et de la société	(UFR SHS)	IGT, IHAAA, IES, CRAU, CIERPA, IREEP, ISAD
Sciences juridiques, administratives et politiques	(UFR SJAP)	CIREJ
Sciences médicales	(UFR SM)	
Sciences pharmaceutiques et biologiques	(UFR SPB)	
Sciences des structures de la matière et technologie	(UFR SSMT)	
Sciences de la terre et des ressources minières	(UFR STRM)	CURAT
CENTRES DE RECHERCHE		
Centre ivoirien de recherches économiques et sociales	(CIRES)	
Institut de recherches mathématiques	(IRMA)	
ÉCOLE		
Centre universitaire de formation permanente	(CUFOP)	

*** INSTITUTS OU CENTRES ATTACHÉS**

CERCOM	: Centre d'études et de recherche en communication
CIERPA	: Centre ivoirien d'enseignement et de recherche en psychologie appliquée
CIREJ	: Centre ivoirien de recherche et d'études juridiques
CNF	: Centre national de floristique
CRAU	: Centre de recherche architectural et urbain
CUEF	: Centre universitaire d'études françaises
CURAT	: Centre universitaire de recherche d'application en télédétection
IES	: Institut d'ethno-sociologie
IGT	: Institut de géographie tropicale
IHAAA	: Institut d'histoire, d'arts et d'archéologie-africains
ILA	: Institut de linguistique appliquée
ILENA	: Institut de littérature et d'esthétique Negro-Africaines
IREEP	: Institut de recherche, d'expérimentation et d'enseignement en pédagogie
ISAD	: Institut des sciences anthropologiques du développement

SOURCE: Vice-présidence chargée de la planification de la programmation et de la coopération inter-universitaire, Université de Cocody.

FIGURE 4-1 : ORGANIGRAMME DE L'UNIVERSITÉ DE COCODY (DEPUIS LE 19 DÉCEMBRE 2001)



SOURCE: Secrétariat général, Université de Cocody.

TABLEAU 4-2 : EFFÉCTIF DU PERSONNEL PAR STATUT ET PAR NATIONALITÉ, UNIVERSITÉ DE COCODY (ANNÉE 2000/2001)

	IVOIRIENS	EXPATRIÉS	TOTAL
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	1 088	26	1 114
CHERCHEURS	87	-	87
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (FONCTIONNAIRES)	425	-	425
AGENTS JOURNALIERS MAINTENUS ET RÉMUNÉRÉS PAR LA SOLDE	20	-	20
AGENTS SOUS CONTRAT AVEC LES PRESTATAIRES DE SERVICE	394	-	394
TOTAL	2 014	26	2 040

SOURCE: Service des ressources humaines, Université de Cocody.

TABLEAU 4-3 : ENSEIGNANTS PAR UFR, EMPLOI ET SEXE, UNIVERSITÉ DE COCODY (ANNÉE 2000/2001)

UFR	TOTAL*	EMPLOI										SEXE		
		PROFESSEURS		MAÎTRES-CONFÉRENCE		MAÎTRES-ASSISTANTS		ASSISTANTS		LECTEURS		HOMME	FEMME	F/M
		dont les femmes	dont les femmes	dont les femmes	dont les femmes	dont les femmes	dont les femmes	dont les femmes	dont les femmes	dont les femmes	dont les femmes			
BIOS	91	6	0	13	1	34	7	35	3	3	3	77	14	0,182
CRIM	5	1	0	1	0	2	0	1	0	0	0	5	0	0,000
ICA	12	0	0	1	0	4	0	4	0	3	0	12	0	0,000
LLC	111	7	0	9	1	48	7	29	5	18	10	88	23	0,261
MI	40	3	0	6	1	22	0	8	1	1	1	37	3	0,081
OS	46	5	1	5	2	9	4	26	5	1	1	33	13	0,394
SEG	94	4	0	9	0	25	1	46	5	10	5	83	11	0,133
SHS	121	10	1	6	0	61	9	40	7	4	1	103	18	0,175
SIAP	81	4	1	10	3	12	0	45	1	10	10	66	15	0,227
SM	327	50	6	79	11	59	20	136	31	3	2	257	70	0,272
SPB	59	7	1	5	0	5	2	40	12	2	1	43	16	0,372
SSMT	90	13	2	15	3	40	5	22	1	0	0	79	11	0,139
STRM	20	2	0	2	0	8	0	8	0	0	0	20	0	0,000
CENTRES														
IRMA	6	0	0	0	0	0	0	0	0	6	1	5	1	0,200
CUFOP	4	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	4	0	0,000
F/M	1 107	112	12	161	22	330	55	440	71	64	35	912	195	0,214
			0,120		0,158		0,200		0,192		1,207			

SOURCE: Secrétariat général, Université de Cocody. NB: * Enseignants ivoiriens et associés.

TABLEAU 4-4 : PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE FONCTIONNAIRE EN POSTE, UNIVERSITÉ DE COCODY (ANNÉE 2000/2001)

SERVICE	GRADE*										TOTAL PAR SERVICE			
	A4	A3	A2	A1	B3	B2	B1	C3	C2	C1	D2	D1	D1	9
Présidence					1			2				6	6	9
Vice-présidence					3					1		4	4	4
Secrétariat général	1				2			2		2		4	4	9
Agence comptable					4					2		4	4	10
Bibliothèque universitaire	1				3				6	1		18	18	29
Contrôle budgétaire												2	2	2
CRES**					1			1	2	2		3	3	9
DRH***	1				2			1	2	1		6	6	13
PUCI****	1							2	1			1	1	4
Service médico-social					2			1				1	1	4
Service financier	1				5			5		3		3	3	15
Service informatique	1				2		3	5				11	11	11
Service patrimoine					1				1			4	4	6
Service de la scolarité		4	1		4			3	6	3	12	3	12	33
UFR / BIOS				1	4		1	4	3	2	19	3	19	34
UFR / MI			1	1				2	2	1	3	1	3	10
UFR / CRIM					2			3				1	1	6
UFR / ICA	1				3						2	2	2	6
UFR / LLC			1		3			5	2	4	8	8	8	23
UFR / OS			1		2			3			5	5	5	11
UFR / SPB					4			1	3	2	6	6	6	16
UFR / SM	1		1		3			8	4	1	12	12	12	30
UFR / SEG	1				4			1	4	4	9	9	9	19
UFR / SHS			2		5			7		4	20	4	20	38
UFR / SJAP			1		2			2	2	1	11	11	11	19
UFR / SSMT			1		5			8	3	2	7	7	7	26
UFR / STRM					2			3	2		4	4	4	11
CIRES					1			1		2	2	2	2	6
CUFOP				1	1			2			3	3	3	7
IRMA					1			2	1		1	1	1	5
TOTAL	7	9	7	3	72	0	4	0	72	43	35	173	173	425

SOURCE: Service des ressources humaines, Université de Cocody. NB: * Le grade est le titre acquis par le fonctionnaire à l'intérieur de sa catégorie et qui lui donne vocation à occuper un emploi d'un certain niveau dans la spécialité et dans la hiérarchie administrative. Le grade est désigné par une lettre qui est celle de la catégorie, suivie d'un chiffre. En application des dispositions de l'article 9 du statut général de la fonction publique, les grades rattachés à chacune des quatre catégories (A, B, C, D) sont fixés comme suit dans l'ordre croissant: catégorie A, 7 grades (A1 à A7); catégorie B, 3 grades (B1 à B3); catégorie C, 3 grades (C1 à C3); catégorie D, 2 grades (D1 à D2). ** Centre reprographique de l'enseignement supérieur; *** Direction des ressources humaines; **** Presses universitaires de Côte d'Ivoire.

TABLEAU 4-5 : EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS, UNIVERSITÉ DE COCODY^(*)
(ANNÉES 1959/1960 - 1999/2000)

ANNÉE	SCIENCES SOCIALES (⁽²⁾)	SCIENCES HUMAINES (⁽³⁾)	SCIENCES ET TECHNIQUE (⁽⁴⁾)	SCIENCES MÉDICALES (⁽⁵⁾)	AUTRES (⁽⁶⁾)	TOTAL
1959/1960	7	27	14			48
1960/1961	72	57	29	7		165
1961/1962	128	104	67	6		305
1962/1963	166	144	89	65		464
1963/1964	246	184	156	91		677
1964/1965	325	252	218	109		904
1965/1966	364	375	303	128		1 170
1966/1967	446	498	381	167		1 492
1967/1968	550	552	382	239		1 723
1968/1969	695	557	527	290		2 069
1969/1970	874	829	643	418		2 764
1970/1971	1 173	869	698	450		3 190
1971/1972	1 246	992	656	431		3 325
1972/1973	1 690	1 112	937	537		4 276
1973/1974	1 831	1 332	1 039	607		4 809
1974/1975	2 182	1 574	1 061	634		5 451
1975/1976	2 450	1 835	1 200	779		6 264
1976/1977	2 953	2 354	1 415	865		7 587
1977/1978	3 319	2 836	1 624	970		8 749
1978/1979	4 222	3 060	1 731	1 056		10 069
1979/1980	4 860	3 699	2 037	1 173		11 769
1980/1981	4 964	3 752	2 088	1 262		12 066
1981/1982	5 623	3 627	1 244	2 131		12 625
1982/1983	5 108	3 365	2 044	1 467	304	12 288
1983/1984	5 164	3 361	2 270	1 623	439	12 857
1984/1985	4 412	3 677	2 246	1 757	662	12 754
1985/1986	3 863	3 830	2 200	1 773	934	12 600
1986/1987	4 277	4 069	2 425	1 987	1 460	14 218
1987/1988	4 604	4 910	2 966	2 349	2 041	16 870
1988/1989	4 906	5 288	3 271	2 780	3 096	19 341
1989/1990	5 367	5 906	3 885	3 382	2 569	21 109
1990/1991	5 652	6 306	4 006	3 569	1 825	21 358
1991/1992	5 788	8 132	4 555	4 349	1 470	24 294
1992/1993	8 681	10 279	4 608	3 510	1 219	28 297
1993/1994	7 851	12 374	6 083	4 341	1 233	31 882
1994/1995	8 703	14 246	5 825	4 565	1 514	34 853
1995/1996	9 560	8 706	5 379	4 294	873	28 812
1996/1997	12 206	13 704	6 115	4 513	1 864	38 402
1997/1998	12 208	13 684	6 115	4 513	1 864	38 384
1998/1999	-	-	-	-	-	-
1999/2000	-	-	-	-	-	42 115

SOURCE: Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Vice-présidence de l'Université Cocody.

NB : *1) De 1959 à 1963, *Centre d'études supérieures d'Abidjan*; de 1963 à 1977, *Université d'Abidjan*; de 1977 à 1995, *Université nationale de Côte d'Ivoire*; de 1992 à 1995, *Centre universitaire de Cocody*; depuis 1995, *Université de Cocody*.
 Droit, sciences économiques, criminologie, capacité en droit; *3) Langues, lettres, civilisation, sciences de l'homme et de la société (y compris CIERPA et CUEF); *4) Sciences, technique, IUT, INSET; *5) Médecine, sciences pharmaceutiques, odonto-stomatologie; *6) FIP et CUFOP.

TABEAU 4-6 : RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS PAR UFR ET PAR NATIONALITÉ, UNIVERSITÉ DE COCODY (ANNÉE 1998/1999)

UFR	EFFECTIFS			POURCENTAGE NON IVOIRIENS
	IVOIRIENS	NON IVOIRIENS	ENSEMBLE	
BIOS	1 217	21	1 238	1,7
CRIM	1 718	26	1 744	1,5
ICA	276	2	278	0,7
LLC	5 752	110	5 862	1,9
MI	691	20	711	2,8
OS	186	35	221	15,8
SEG	3 322	58	3 380	1,7
SHS	2 982	47	3 029	1,6
SJAP	5 005	92	5 097	1,8
SM	3 084	482	3 566	13,5
SPB	998	52	1 050	5,0
SSMT	987	13	1 000	1,3
STRM	--	--	--	--
FORMATION INDIVIDUELLE PERMANENTE	6	0	6	0,0
TOTAL	26 224	958	27 182	3,5

SOURCE: Vice-présidence chargée de la planification de la programmation et de la coopération inter-universitaire, Université de Cocody. NB: --, Non disponible.

TABEAU 4-7 : EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS ET D'ENSEIGNANTS ET RATIO, UNIVERSITÉ DE COCODY (ANNÉES 1983/1984-1997/1998)

ANNÉE	EFFECTIF		RATIO (A/B)	INDEX DE RATIO (1983/1984 = 100)
	ÉTUDIANTS (A)	ENSEIGNANTS (B)		
1983/1984	12 857	715	18	100
1984/1985	12 754	743	17	95
1985/1986	12 600	728	17	96
1986/1987	14 218	778	18	102
1987/1988	16 870	822	21	114
1988/1989	19 341	863	22	125
1989/1990	21 109	862	24	136
1990/1991	21 358	895	24	133
1991/1992	24 294	949	26	142
1992/1993	28 297	838	34	188
1993/1994	31 882	850	38	209
1994/1995	34 853	990	35	196
1995/1996	28 812	984	29	163
1996/1997	38 402	997	39	214
1997/1998	38 384	887	43	241

SOURCE: Vice-présidence chargée de la planification de la programmation et de la coopération inter-universitaire, Université de Cocody.

**TABLEAU 4-8 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS PAR UFR ET PAR NATIONALITÉ, UNIVERSITÉ DE COCODY
(ANNÉE 1998/1999)**

NATIONALITÉ	ENSEM- BLE	UFR ⁽¹⁾											
		BIOS	CRIM	ICA	LLC	MI	OS	SEG	SHS	SIAP	SM	SPB	SSMI
AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE													
Bénin	86	1			12	1	3	9	2	15	28	11	
Burkina Faso	87	2		1	4		7	5	5	2	55	6	
Guinée	23	1				1	1	5		6	6	2	
Mali	46		1		2			3	1	1	37	1	
Mauritanie	26				7	2	1		3		12		
Niger	94	4	7		4	10	3	8	25	19	13	1	
Togo	46	2	1					4		3	30	4	
Sénégal	16	1			3		1	1		1	9		
AFRIQUE DE L'OUEST NON FRANCOPHONE													
Ghana	8				8								
Libéria	19				17			1			1		
Nigéria	49		1		30	1		3	1	2	9	1	1
Autres ⁽²⁾	2				1						1		
AFRIQUE CENTRALE													
Burundi	26	1	8		3	1		1	3	1	7	1	
Cameroun	166		1		1	1	11	5	2	9	128	7	1
Centrafrique	25		2				2	2		1	17	1	
Congo	85	3			1		3	7		16	45	10	
Gabon	42	5	3		2		1		1	1	27	2	
Tchad	18				2					2	13	1	
R.D.Congo	9				1			2		1	5		
Rwanda	3							1		2			
AFRIQUE DU SUD ET DE L'EST													
Comores	11									1	9	1	
Ile Maurice	7				2		1				4		
Madagascar	1										1		
Autres ⁽³⁾	5				4						1		
TOTAL AFRIQUE	900	20	24	1	104	17	34	57	43	83	458	49	10
SUB-SAHARIENNE													
AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE	424	11	9	1	32	14	16	35	36	47	190	25	8
AFRIQUE DE L'OUEST AFRIQUE FRANCOPHONE	502	11	10	1	88	15	16	39	37	49	201	26	9
AFRIQUE FRANCOPHONE	817	20	23	1	44	16	34	53	42	81	446	48	9
TOTAL HORS D'AFRIQUE⁽⁴⁾	68	1	2	1	8	3	1	1	4	10	31	5	1
TOTAL ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	968	21	26	2	112	20	35	58	47	93	489	54	11
POURCENTAGE													
TOTAL AFRIQUE	93,0	95,2	92,3	50,0	92,9	85,0	97,1	98,3	91,5	89,2	93,7	90,7	90,9
AFRIQUE DE L'OUEST FR.	43,8	52,4	34,6	50,0	28,6	70,0	45,7	60,3	76,6	50,5	38,9	46,3	72,7
AFRIQUE DE L'OUEST	51,9	52,4	38,5	50,0	78,6	75,0	45,7	67,2	78,7	52,7	41,1	48,1	81,8
AFRIQUE FRANCOPHONE	84,4	95,2	88,5	50,0	39,3	80,0	97,1	91,4	89,4	87,1	91,2	88,9	81,8
AFRIQUE	8,6	0,0	3,8	0,0	53,6	5,0	0,0	6,9	2,1	2,2	2,5	1,9	9,1
NON-FRANCOPHONE													

SOURCE: Vice-présidence chargée de la planification, de la programmation et de la coopération inter-universitaire, Université de Cocody.

NB : *1) Chiffres non disponibles pour l'UFR STRM; *2) Cap vert (1) et Sierra Leone (1); *3) Angola (1), Kenya (2), Soudan (1), Zimbabwe (1); *4) Liban (19), Maroc (6), Argentine (1), Bahama (5), Iles caennaises (3), Jamaïque (8), Haïti (1), Danemark (2), Finlande (1), France (5), Canada (1), Italie (4), Roumanie (1), Yougoslavie (1), Iles de Pacifique (2), Chine (1), Afghanistan (2), Malaisie (1), Cambodge (2), Pakistan (1).

TABLEAU 4-9 : ÉVOLUTION DU BUDGET, UNIVERSITÉ DE COCODY DE L'ANNÉE 1973/1974 À 1998/1999

ANNÉE	BUDGET (MILLE FCFA)
1973/1974	725 800
1974/1975	509 500
1975/1976	989 000
1976/1977	1 075 000
1977/1978	1 088 000
1978/1979	1 257 000
1979/1980	1 598 000
1980/1981	1 348 000
1981/1982	1 688 000
1982/1983	1 822 000
1983/1984	3 942 000
1984/1985	4 129 700
1985/1986	4 189 600
1986/1987	5 007 550
1987/1988	5 604 000
1988/1989	5 784 100
1989/1990	5 767 662
1990/1991	6 905 832
1991/1992	6 814 900
1992/1993	13 090 262
1993/1994	11 070 564
1994/1995	10 467 406
1995/1996	13 024 243
1996/1997	12 815 770
1997/1998	13 460 000
1998/1999	14 155 000

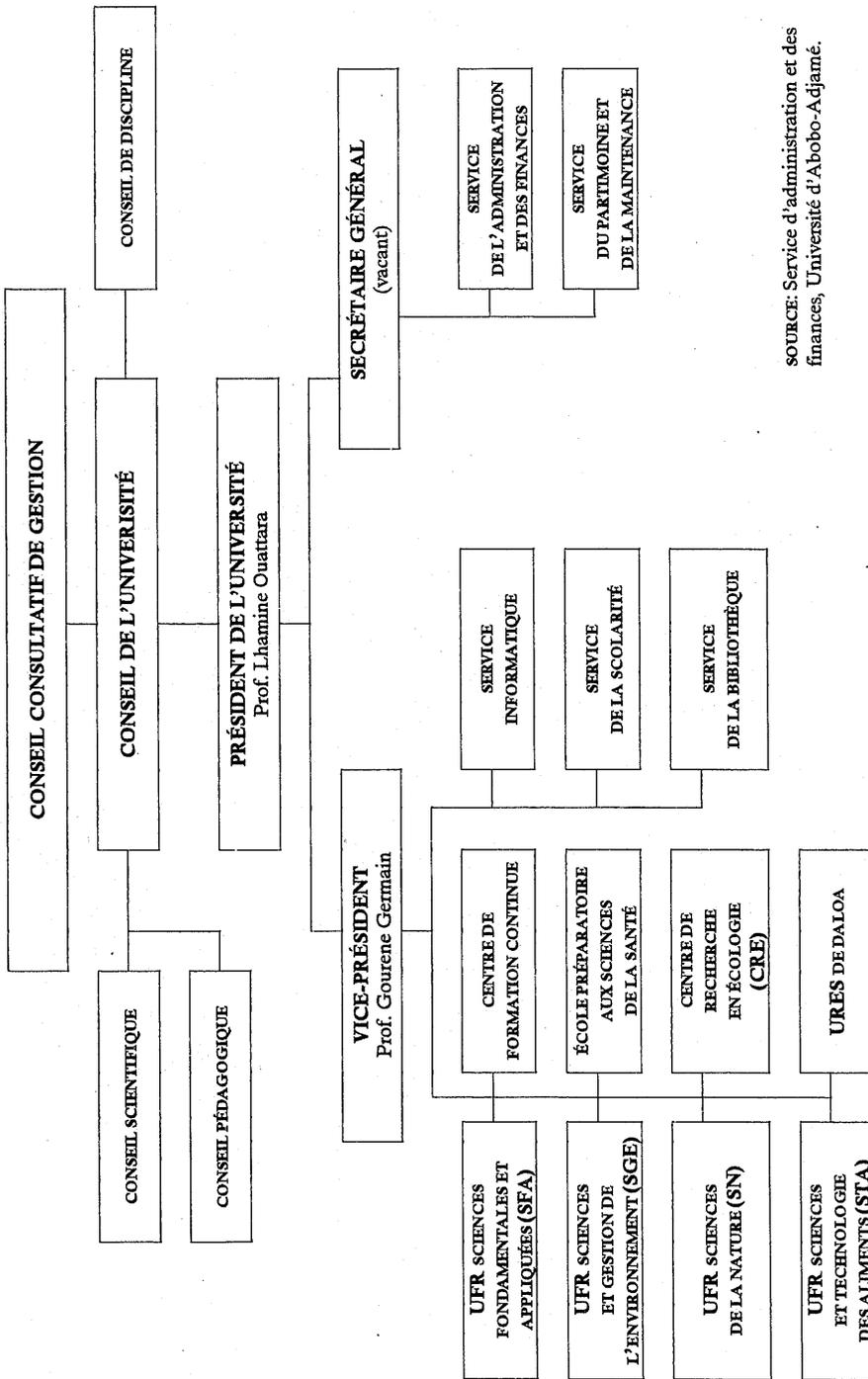
SOURCE: Vice-présidence chargée de la planification de la programmation et de la coopération inter-universitaire, Université de Cocody.

TABLEAU 4-10 : BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'UNIVERSITÉ DE COCODY (ANNÉES 1982/1983-1997/1998)

ANNÉE	ÉTUDIANTS INSCRITS (A)		DISPONIBILITÉ DE PLACES		PRÊT D'OUVRAGE			RUBRIQUE (MILLE FCSA)
	NOMBRE DE PLACES (B)	TAUX DE DISPONIBILITÉ (A/B)	LIVRES EN RAYON	LIVRES PRÊTÉS	BUDGET (MILLE FCSA)			
1982/1983	6 690	15	72 000	26 000	39 000			
1983/1984	7 177	16	73 782	29 733	37 625			
1984/1985	7 664	17	75 564	33 466	36 250			
1985/1986	8 152	18	77 346	37 199	34 875			
1986/1987	8 641	19	79 128	40 932	33 500			
1987/1988	9 131	20	80 000	44 665	32 125			
1988/1989	9 662	21	81 690	48 398	30 750			
1989/1990	10 114	22	82 692	52 131	29 375			
1990/1991	10 607	23	84 474	55 131	28 000			
1991/1992	11 101	24	86 256	59 597	29 000			
1992/1993	11 596	25	88 038	63 330	28 000			
1993/1994	12 092	26	89 820	67 063	39 200			
1994/1995	12 589	27	91 602	70 796	50 400			
1995/1996	13 087	28	93 384	74 529	61 600			
1996/1997	13 586	29	95 166	78 262	72 800			
1997/1998	14 000	30	97 000	82 000	84 000			

SOURCE: Secrétariat général, Université de Cocody.

FIGURE 4-2 : ORGANIGRAMME DE L'UNIVERSITE D'ABOBO-ADIAMÉ (ANNÉE 2001 / 2002)



SOURCE: Service d'administration et des finances, Université d'Abobo-Adjamé.

TABEAU 4-11 : EFFECTIF D'ENSEIGNANTS PAR EMPLOI ET PAR UFR, UNIVERSITÉ D'ABOBO-ADJAMÉ (ANNÉE 2000/2001)

EMPLOI	GRADES	UFR				CRE	TOTAL
		STA	SN	SFA	SGE		
PROFESSEURS TITULAIRES	A7	1	1	1	2	0	5
MAÎTRES DE CONFÉRENCE	A6	2	1	1	0	0	4
MAÎTRES DE RECHERCHE	A6	2	0	0	0	2	4
CHARGÉS DE RECHERCHE	A5	1	1	1	3	4	10
MAÎTRES-ASSISTANTS	A5	4	10	9	4	0	27
ASSISTANTS	A4	11	9	9	17	2	48
ATTACHÉS DE RECHERCHE	A4	0	0	0	4	0	4
PROFESSEURS CERTIFIÉS	A3	0	4	0	0	0	4
PROFESSEURS LICENCIÉS	A2	1	0	0	1	0	2
TOTAL		22	26	21	31	8	108

SOURCE: Service de l'administration et des finances, Université d'Abobo-Adjamé.

TABEAU 4-12 : RÉPARTITION DES AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES PAR L'EMPLOI, UNIVERSITÉ D'ABOBO-ADJAMÉ (ANNÉE 2000/2001)

EMPLOI	EMPLOI		
Président	1	Technicien supérieur hôtel	1
Vice-président	1	Secrétaires des finances	2
Secrétaire général	1	Secrétaires assistants comptables	2
Directeur URES Daloa	1	Secrétaire assistant direction	1
Conservateur	1	Secrétaire assistant administration	1
Médecin	1	Secrétaires comptables	5
Ingénieur informatique	1	Assistante sociale adjointe	1
Assistant de direction	1	Agents techniques informatiques	4
Conseillers d'orientation	3	Secrétaire dactylographe	1
Conseillers d'éducation	3	Comptables	4
Secrétaire principal	1	Adjoints administratifs	5
Bibliothécaires	4	Commis des finances	1
Secrétaires administratifs	2	Dactylographe	1
Archiviste	1	Auxiliaire sociale	1
Adjoint technique statistique	1	Agents de bureau	39
Infirmiers d'État	3	Chauffeurs	12
Assistante sociale	1		
Techniciens supérieurs informatiques	4		
Secrétaires de direction	3	TOTAL	115

SOURCE: Service de l'administration et des finances, Université d'Abobo-Adjamé.

TABLEAU 4-13 : RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS PAR UFR ET FILIÈRE DE FORMATION, UNIVERSITÉ D'ABOBO-ADJAMÉ (ANNÉES 1992/1993-2000/2001)

ANNÉE	TRONC COMMUN										UFR, URES ET CENTRE										TOTAL
	MED	PHA	ODST	SEA	SGE	SN	STA	URES			BPA	PA	PVA	SGA**	STE						
								DALOA	(SN)	CFC											
1992/1993	1 194	645	56			*935														2 830	
1993/1994	1 829	663	266			1 652														4 410	
1994/1995	1 707	530	293			2 059														4 589	
1995/1996	1 003	483	191			2 236														3 913	
1996/1997	760	394	135	142		2 491			368											4 290	
1997/1998	883	400	150	305		1 939	109	32	513	24	43	141		109						4 648	
1998/1999	1 252	613	178	475		1 568	120	40	410	35	60	160		173						5 084	
1999/2000	1 190	502	125	379		1 748	145	55	487	42	73	184		180						5 233	
2000/2001	707	290	47	725		2 432	n.d.	n.d.	429	--	--	--		--						4 842	

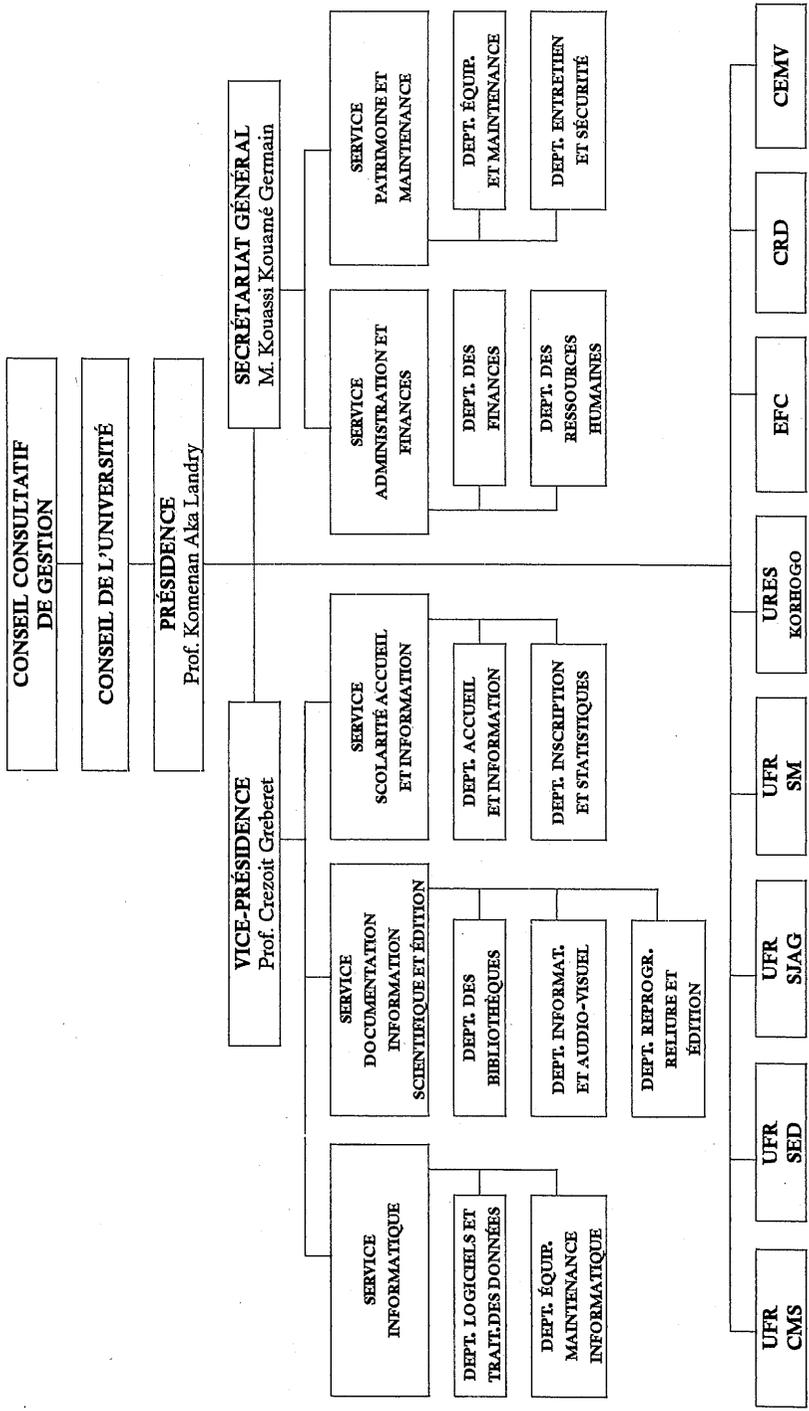
SOURCE: Service de la scolarité, Université d'Abobo-Adjamé. NB: * Centre des sciences biologiques (CBG); ** Sciences et gestion appliquées; n.d. = Chiffre non disponible; --, Ces structures sont intégrés aux différentes UFR.

**TABLEAU 4-14 : EFFECTIF GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS PAR SEXE ET PAR NATIONALITÉ,
UNIVERSITÉ D'ABOBO-ADJAMÉ (ANNÉE 2000/2001)**

SEXE	IVOIRIENS			NON-IVOIRIENS			ENSEMBLE		
	NOUVEAUX	ANCIENS	TOTAL	NOUVEAUX	ANCIENS	TOTAL	NOUVEAUX	ANCIENS	TOTAL
GARÇON	1 158	2 932	4 090	19	6	25	1 177	2 938	4 115
FILLE	276	429	705	13	9	22	289	438	727
TOTAL	1 434	3 361	4 795	32	15	47	1 466	3 376	4 842

SOURCE: Service de la scolarité, Université d'Abobo-Adjamé.

FIGURE 4-3 : ORGANIGRAMME DE L'UNIVERSITÉ DE BOUAKÉ (ANNÉE 2001 / 2002)



SOURCE: Secrétariat général, Université de Bouaké. NB: DEPT. = Département.

TABLEAU 4-15 : RÉCAPITULATIF EFFECTIFS PERSONNELS ENSEIGNANTS PAR FONCTION ET PAR SERVICE, UNIVERSITÉ DE BOUAKÉ (ANNÉE 2000/2001)

FONCTIONS	GRADES	STRUCTURES														
		EFFECTIFS	UFR SM	UFR CMS	UFR SJAG	UFR SED	URES KORHOGO	PRÉSI-DENCE	SECRETARIAT GÉNÉRAL	CEMV	IND.**	EFC				
Professeurs titulaires	A7	4	1													1
Maîtres de conférence	A6	18	12	3	1	1	1	1								
Maîtres de recherche	A6	1														
Maîtres-assistants	A5	26	5	21	1							1				1
Chargés de recherche	A5	6		1												
Assistants	A4	70		35	13	20	2									
ACCL *	A4	18	18													
Attachés de recherche	A4	3								1						1
Professeurs certifiés	A3	6		6												
Professeurs licenciés	A2	1		1												
TOTAL		153	35	68	15	21	6	2	2	1	3	1	1	1		

SOURCE: Secrétariat général, Université de Bouaké. NB: * Assistants chefs de clinique (UFR sciences médicales); ** Indicamétrie.

**TABLEAU 4-16 : RÉPARTITION PERSONNELS ENSEIGNANTS PAR SEXE, UNIVERSITÉ DE BOUAKÉ
(ANNÉE 2001/2002)**

	EFFECTIF	POURCENTAGES
HOMMES	141	92%
FEMMES	12	8%
	153	100%

SOURCE: Secrétariat général, Université de Bouaké.

**TABLEAU 4-17 : PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES PAR GENRE D'EMPLOI,
UNIVERSITÉ DE BOUAKÉ (ANNÉE 2000/2001)**

SERVICE	NOMBRE D'EFFECTIF	GRADE	NOMBRE PAR GRADE
Conservateurs	2	A4	
Démographe	1	A4	
Ingénieurs informatiques	1	A4	GRADE A
Conseillers éducation	2	A3	11
Conseillers d'orientation	2	A3	(7,2%)
Responsable Bibliothèque	1	A2	
Secrétaires principaux	2	A2	
IDE	4	B3	
APVA	2	B3	
Technicien bâtiment urbanisme	1	B3	
Institutrice	1	B3	
Secrétaire financier	1	B3	
Bibliothécaires	8	B3	
Assistants comptables	2	B3	GRADE B
Techniciens supérieurs informatiques	2	B3	36 (23,7%)
Secrétaire direction	1	B3	
Secrétaires administratifs	5	B3	
Adjoints techniques statistiques	3	B2	
Techniciens informatiques	1	B1	
Secrétaires assistants direction	4	B1	
Secrétaire assistant comptable	1	B1	
Secrétaires comptables	11	C2	GRADE C
Adjoints techniques informatiques	4	C2	41
Secrétaires dactylographes	15	C2	(27,0%)
Adjoints administratifs	11	C1	
Dactylographes	2	D2	GRADE D
ASTP chauffeurs	11	D1	ET AUTRES
Agents de bureau	44	D1	64
Autres	7		(42,1%)
TOTAL	152		

SOURCE: Secrétariat général, Université de Bouaké.

**TABLEAU 4-18 : ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS PAR UFR, UNIVERSITÉ DE BOUAKÉ
(ANNÉES 1992/1993-1999/2000)**

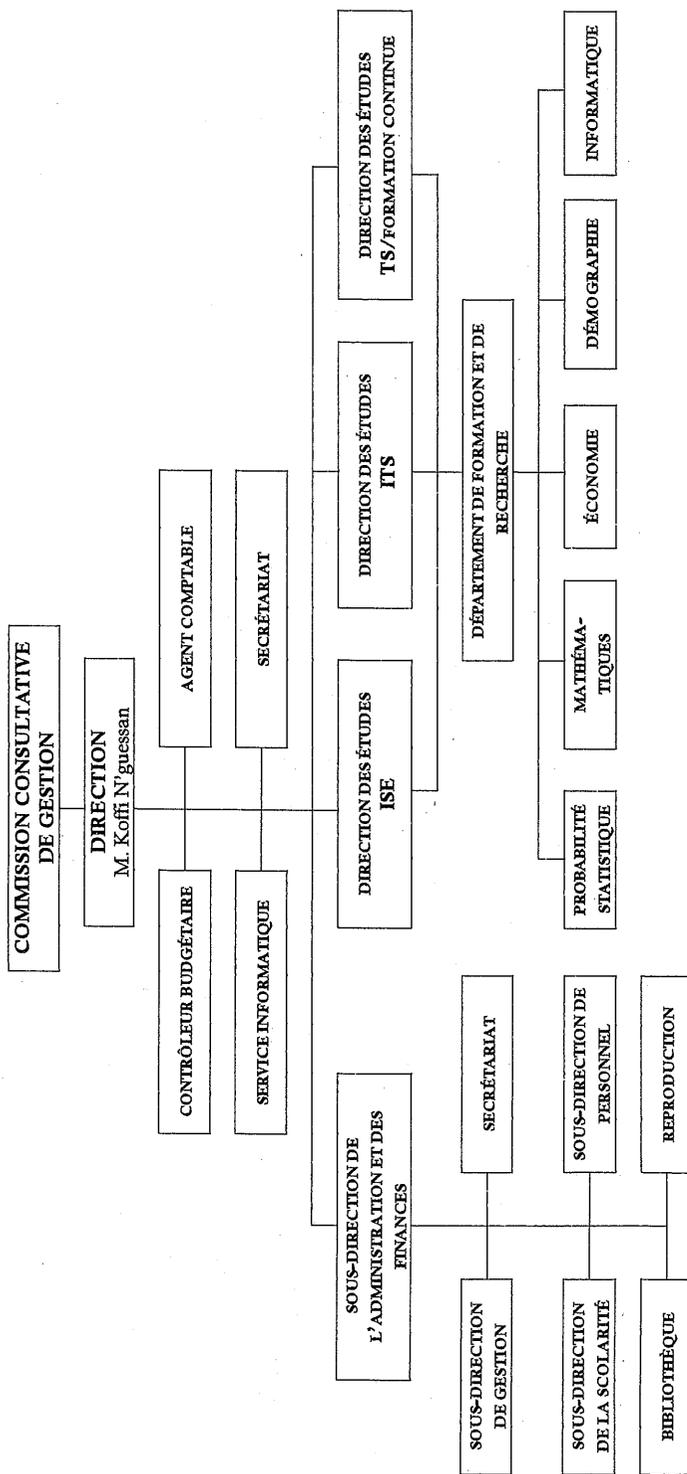
ANNÉE	UFR				URES		ÉCOLES ET	TOTAL
	CMS	SIAG	SED	SM	KORHOGO	CENTRES		
1992/1993	1 214	1 000	600					2 814
1993/1994	1 326	1 545	785					3 656
1994/1995	1 751	1 587	1 024					4 362
1995/1996	1 877	2 630	1 870					6 377
1996/1997	2 555	3 350	2 374		136			8 415
1997/1998	2 671	3 781	2 773	31	237			9 493
1998/1999	2 713	4 199	3 735	90	231	175		11 143
1999/2000	3 277	4 886	4 048	102	214	559		13 086

SOURCE: Secrétariat général, Université de Bouaké.

FILIERES	DUREE	NIVEAU DE RECRUTEMENT		AGE
		CONCOURS DIRECT	CONCOURS PROFESSIONNEL	
AGENTS TECHNIQUES DE LA STATISTIQUE (AT)	1 an	Terminal C, D, E		22 ans
ADJOINTS TECHNIQUES DE LA STATISTIQUE (AD)	2 ans	Bac C, D, E	Condition d'ancienneté fixée par la fonction publique	22 ans
INGÉNIEURS DES TRAVAUX STATISTIQUES (ITS)	2 ans	<p>OPTION MATHÉMATIQUES: Classe de mathématiques spéciale ou 2^e année d'un premier cycle, universitaire de mathématiques</p> <p>OPTION ÉCONOMIE: 2^e année dans une faculté de sciences économiques ou 2^e année classes préparatoires aux écoles de commerce</p>	Diplôme d'Adjoint technique de la statistique	23 ans; 35 pour les fonctionnaires en activité
INGÉNIEURS STATISTIENS ÉCONOMIQUES (ISE)	3 ans	<p>OPTION MATHÉMATIQUES: Classe de mathématiques spéciale ou 2^e année d'un premier cycle, universitaire de mathématiques</p> <p>OPTION ÉCONOMIE: 4^e année dans une faculté de sciences économiques</p>	Diplôme d'Ingénieur des travaux statistiques	26 ans; 35 pour les fonctionnaires en activité

SOURCE: ENSEA, Sous-direction de l'administration et des finances.

FIGURE 5-1 : ORGANIGRAMME DE L'ENSEA



SOURCE: ENSEA, Sous-direction de l'administration et des finances.

TABLEAU 5-3 : BUDGET DE L'ENSEA EN FCFA DE 1993 À 2001

<u>ANNÉE</u>	<u>BUDGET GÉNÉRAL</u>
1993	256 300 000
1994	282 720 000
1995	300 000 000
1996	265 300 000
1997	245 819 000
1998	300 687 000
1999	368 262 000
2000	320 150 000
2001	394 695 000

SOURCE: ENSEA, Sous-direction de l'administration et des finances.

FIGURE 5-2 : ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE-FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB)

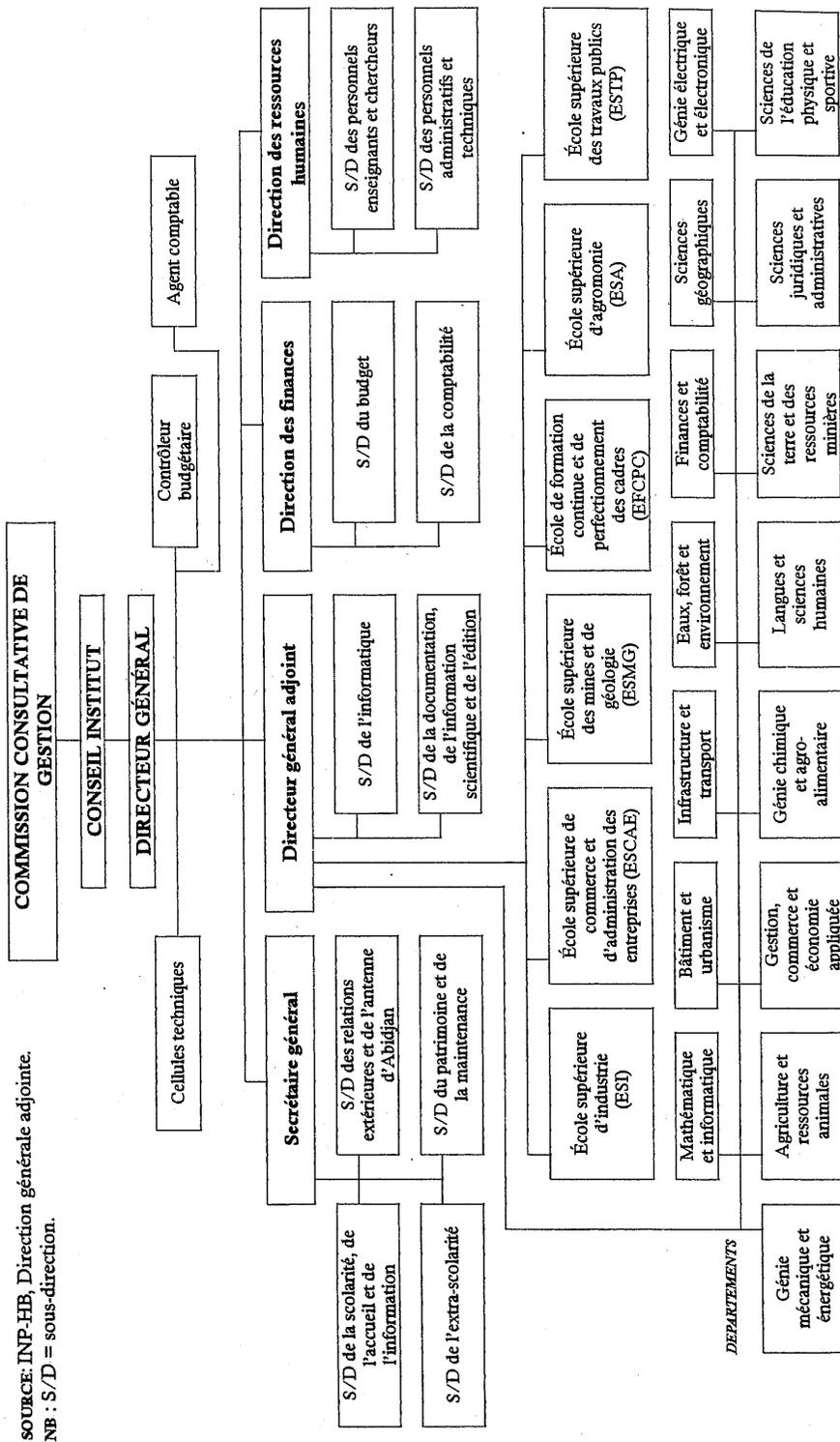


TABLEAU 5-4 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR ÉCOLE, INP-HB (ANNÉE 2001/2002)

ÉCOLE	NOMBRE D'ÉTUDIANTS	POURCENTAGE
ESMG	189	4
ESI	811	17
ESTP	242	5
ESCAE	644	13
ESA	296	6
EFCPC	1 801	38
EP	801	17
TOTAL	4 785	100

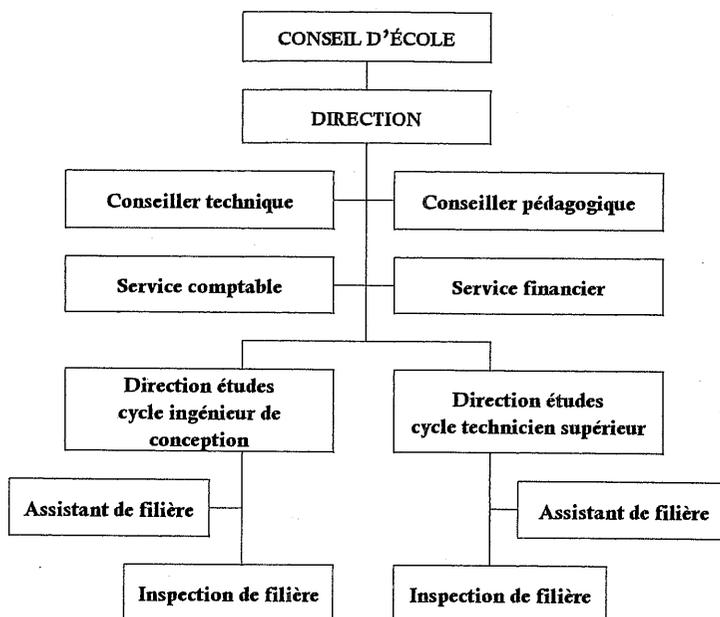
SOURCE: INP-HB, Direction générale adjointe; ESGM, Direction; ESCAE, Direction.

TABLEAU 5-5 : CYCLES DE FORMATION DE L'ESMG

CYCLE	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT	
		CONCOURS DIRECT	CONCOURS PROFESSIONNEL
TECHNICIEN SUPÉRIEUR	3 ans	Bac C, D, E ou F ₄	Adjoints techniques ou conducteurs de travaux ayant au moins 4 années d'activité professionnelle (Entrée en deuxième année du cycle)
INGÉNIEUR DE CONCEPTION	3 ans	- Deuxième année des classes préparatoires technologiques et biologiques - DUES MP ou PC - Licence et maîtrises scientifiques (MP, PC, MST, SN)	Diplôme de Technicien supérieur des mines et géologies

SOURCE: ESGM, Direction.

GRAPHIQUE 5-3 : ORGANIGRAMME DE L'ESMG



SOURCE: ESMG, Direction.

TABLEAU 5-6 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR FILIÈRE, ESGM (ANNÉES 1996/1997-2001/2002)

CYCLE	FILIÈRES	CLASSES	ANNÉE					
			1996/ 1997	1997/ 1998	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002
INGÉNIEUR	Tronc commun 1 ^{re} année	IC1	0	19	16	14	14	15
	Tronc commun 2 ^e année	IC2	0	0	15	16	15	14
	Mines et carrières 3 ^e année	IC3	0	0	0	6	5	11
	Pétrole 3 ^e année	IC3	0	0	0	9	10	4
	SOUS-TOTAL		0	19	31	45	44	44
TECHNICIEN SUPÉRIEUR	Mines et géologie tronc commun ESTP-ESMG	TS1 A,B,C,D	34	114	108	115	158	121
	Mines et géologie 2 ^e année	TSMG2	30	33	25	24	22	24
	Mines et géologie 3 ^e année	TSMG3	25	31	29	25	24	0
	SOUS-TOTAL		89	178	162	164	204	145
PRÉPARATOIRES TECHNOLOGIQUES	1 ^{re} année	P1	164	174	0	0	0	0
	2 ^e année	P2	150	151	0	0	0	0
	SOUS-TOTAL		314	325	0	0	0	0
TOTAL			403	522	193	209	248	189

SOURCE: ESGM, Direction.

TABLEAU 5-7 : CYCLES DE FORMATION DE L'ESTP

CYCLE	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT	
		CONCOURS DIRECT	CONCOURS PROFESSIONNEL
TECHNICIEN SUPÉRIEUR	3 ans	- Bac C,D,E ou F ₄ - Première année des classes préparatoires	Agents techniques ou conducteurs de travaux ayant 4 années d'expérience (Entrée en 2 ^e année)
INGÉNIEURS DES TECHNIQUES	3 ans	- Première année des classes préparatoires - DUES1 (MP ou PC) - Les meilleurs élèves techniciens supérieurs (Entrée en 2 ^e année)	Technicien supérieur avec au moins 4 années d'expérience (Entrée en 2 ^e année)
INGÉNIEUR DE CONCEPTION	3 ans	- Deuxième année des classes préparatoires - DUES2 (MP ou PC) - Licence MP ou PC - Les meilleurs élèves ingénieurs des techniques - Les meilleurs élèves techniciens supérieurs - Maîtrise de MP ou PC (Entrée en 2 ^e année)	Ingénieur des techniques ayant 4 années d'expérience (Entrée en 2 ^e année)

SOURCE: ESTP, Direction.

TABLEAU 5-8 : EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS PAR CYCLES, ESTP (ANNÉES 1995/1996-2000/2001)

CYCLE	ANNÉE					
	1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001
TECHNICIEN SUPÉRIEUR	135	95	120	99	93	63
INGÉNIEUR DE CONCEPTION	20	16	13	24	30	29
TOTAL	155	111	133	123	123	92

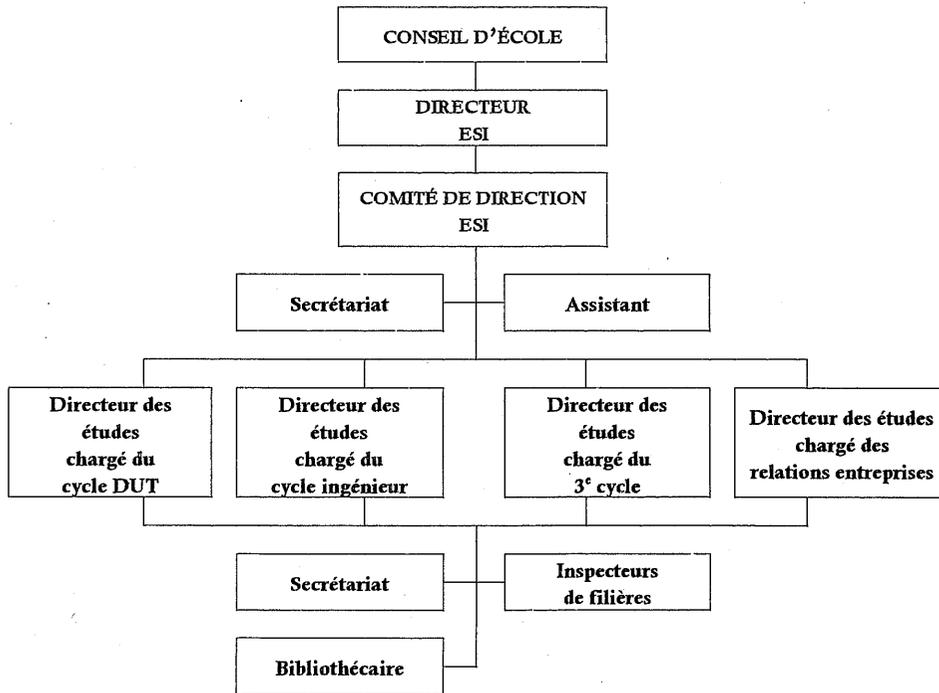
SOURCE: ESTP, Direction.

TABLEAU 5-9 : CYCLES DE FORMATION DE L'ESI

CYCLE	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT	
		CONCOURS DIRECT	CONCOURS PROFESSIONNEL
TECHNICIEN SUPÉRIEUR	3 ans	- Bac C,D,E,F1,F2,F3,F7 - Première année des classes préparatoires (Entrée en 2 ^e année)	--
INGÉNIEUR DE CONCEPTION	3 ans	- Deuxième année des classes préparatoires - DUES MP - DUT - DEUG - Maîtrise des sciences et techniques (Entrée en 2 ^e année)	--

SOURCE: ESTP, Direction. NB: --, Information non disponible.

GRAPHIQUE 5-4 : ORGANIGRAMME DE L'ESI



SOURCE: ESI, Direction.

TABLEAU 5-10 : FILIÈRES DE L'ESCAE

FILIÈRE	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT
CYCLE INGÉNIEUR*		
Cycle des managers		
- Marketing		
- Management		
- Finance		
- Commerce international		
Études comptables supérieures (ECS)		- Classes préparatoires commerciales (2 ^e année)
- Contrôle		
- Audit		
- Finance		
Hautes études en assurance (HEA)	3 ans	- DUT en commerce ou en finance et comptabilité
- Actuariat		
- Assurance		
Ingénieur en logistique et transport (ILT)		- DEUG en sciences économiques et en droit
Études supérieures en assistantat de direction (ESAD)*		
- Bilingue et relations internationales		
- Juridique et comptabilité		
- Communications institutionnelles et gestion des ressources humaines		
CYCLE TECHNICIEN SUPÉRIEUR		
Commerce et administration des entreprises (CAE)		
- Assurance		
- Gestion commerce		BAC A, B, C, D, E, F, G ₂ , G ₃
- Logistique et transport	3 ans	
Finance et comptabilité (FC)		BAC G ₂
- Contrôle de gestion		BT Comptabilité
- Techniques financières et comptables		

SOURCE: ESCAE, Direction. NB: * Depuis l'année académique 2001/2002, le cycle ingénieur hors ESAD devient cycle ingénieur de conception et ex-ESAD devient cycle ingénieur des techniques.

TABLEAU 5-11 : NOMBRE D'EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS, ESCAE

ANNÉE		FILIÈRE					TOTAL
		CYCLE INGÉNIEUR (HORS ESAD)*	ESAD*	AD**	CAE	FC	
1999/2000	NOMBRE D'EFFECTIF	176	35	50	228	157	646
	DONT LES FILLES	51	14	44	81	37	227
	TAUX DE FILLES (%)	29%	40%	88%	36%	24%	35%
2000/2001	NOMBRE D'EFFECTIF	196	62	-	220	165	643
	DONT LES FILLES	47	20	-	70	41	178
	TAUX DE FILLES (%)	24%	32%	-	32%	25%	28%
2001/2002	NOMBRE D'EFFECTIF	199	58	-	213	174	644
	DONT LES FILLES	51	30	-	69	38	188
	TAUX DE FILLES (%)	26%	52%	-	32%	22%	29%

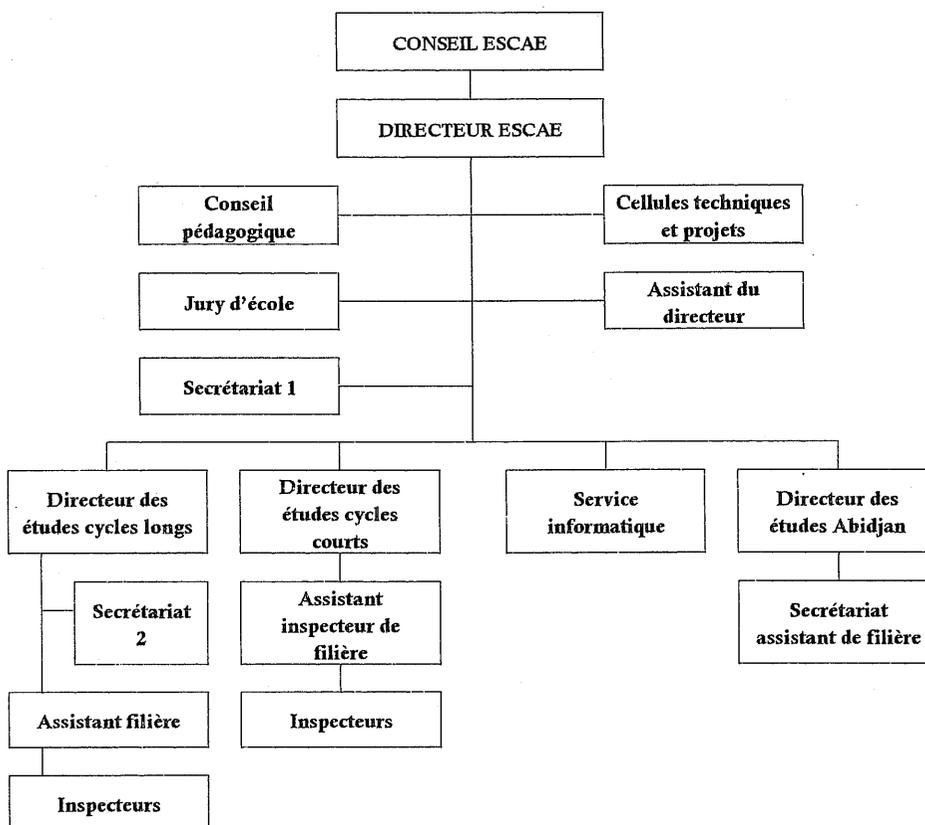
SOURCE: ESCAE, Direction. NB: * Depuis l'année académique 2001/2002, le cycle ingénieur à l'exception d'ESAD devient cycle ingénieur de conception et ex-ESAD devient cycle ingénieur des techniques. ** Assistanat de direction.

TABLEAU 5-12 : DÉBOUCHÉS DES DIFFÉRENTS FILIÈRES DE L'ESCAE

FILIÈRE	DÉBOUCHÉS
CYCLE INGÉNIEUR*	
Cycle des managers	Directeur financier, directeur zone export, directeur marketing, auditeur, contrôleur, administrateur générale des ventes, etc.
Études comptables supérieures (ECS)	
Hautes études en assurance (HEA)	Directeur de société d'assurance, courtier, agent général, actuaire, etc.
Ingénieur en logistique et transport (ILT)	Directeur logistique, directeur d'approvisionnement, transitaire, gestionnaire de transport, gestionnaire de stocks, etc.
Études supérieures en assistantat de direction (ESAD)	Assistant bilingue en relations internationales, assistant juridique et comptable, assistant en communication, etc.
CYCLE TECHNICIEN SUPÉRIEUR	
Commerce et administration des entreprises (CAE)	
- Technicien en assurance	Assureur, rédacteur de sinistre, courtier, etc.
- Technicien en gestion commerce	Responsable commercial, responsable marketing, chef de vente, etc.
- Technicien en logistique et transport	Responsable logistique et transport, gestionnaire de stocks, etc.
Finance et comptabilité (FC)	
- Technicien en contrôle de gestion	Contrôleur de gestion, auditeur interne et externe, etc.
- Technicien comptable et financier	Agent comptable, analyste financier, contrôleur financier, etc.

SOURCE: ESCAE, Direction.

GRAPHIQUE 5-5 : ORGANIGRAMME DE L'ESCAE



SOURCE: ESCAE, Direction.

TABLEAU 5-13 : CYCLES DE L'ESA

CYCLE	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT
INGÉNIEUR DES TECHNIQUES AGRICOLES	3 ans	- 1 ^{ère} ou 2 ^e année des classes préparatoires de mathématiques et biologie - 1 ^{ère} année au moins du premier cycle universitaire
INGÉNIEUR AGRONOME	3 ou 4 ans*	- 2 ^e année des classes préparatoires de mathématiques et biologie - DUES2 ou DEUG de CBG ou des sciences de la nature

SOURCE: ESA, Direction. NB: * Pour option industrie agro-alimentaire.

TABLEAU 5-14 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS, ESA (ANNÉES 1993/1994-1996/1997)

ANNÉE	INGÉNIEUR DES TECHNIQUES								
	INGÉNIEUR AGRONOME			AGRICOLAS			ENSEMBLE		
	IV.	NON IV.	TOTAL	IV.	NON IV.	TOTAL	IV.	NON IV.	TOTAL
1993/1994	88	20	108	134	4	138	554	24	578
1994/1995	103	8	111	114	2	116	456	13	469
1995/1996	108	9	117	140	7	147	512	18	530
1996/1997	120	8	128	164	5	169	559	15	574

SOURCE: *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur*. Années 1993/1994 - 1996/1997. NB: IV. = Ivoiriens; NON IV. = Non ivoiriens.

TABLEAU 5-15 : FILIÈRES DE L'EFCPC

<i>FILIÈRE ADMINISTRATION ET GESTION</i>		
PROJET	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT
Projet CETIG (Centre d'études des techniques et ingénierie de gestion)		
• Diplôme d'attaché de direction bilingue (DADB)	18 mois	Au moins BAC +2 (DEUG, DUEL, BTS, DUT, licence, maîtrise)
• Diplôme d'études supérieures en assurance (DESA)		
• Diplôme d'ingénieur commerce international et marketing appliqué (DICIMA)	3 ans	
• Diplôme d'ingénierie financier et comptabilité		
Projet CPDEC (Centre de préparation aux diplômes d'expertise comptable)		
• PREMIER CYCLE		
- Diplôme du premier cycle de l'Institut national des techniques économiques et comptables (France) (DPC-INTEC)	2 ans	Tout BAC ou diplômes équivalents
- Diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF)		
• SECOND CYCLE		
- Diplôme d'études financières et comptables de l'Institut national des techniques économiques et comptables (France) (DEFC-INTEC)	2 ans	DPC-INTEC, DPECF, BTS comptabilité, DUT finance comptabilité
- Diplôme d'études comptables et financières (DECF)		
• TROISIÈME CYCLE		
- Diplôme d'études supérieures de l'Institut national des techniques économiques et comptables (France) (DES-INTEC)	1 an minimum	DEFC-INTEC, DECF
- Diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF)		
Projet GRH (Gestion des ressources humaines)		
• Diplôme d'études supérieures spécialisées en GRH (DESS-GRH)	18 mois	- Maîtrise ou diplôme de second cycle universitaire - Licence avec une expérience professionnelle d'au moins 4 ans dans la gestion des ressources humaines

(À SUIVRE)

TABLEAU 5-15 (SUITE)

FILIERE AGRONOMIE

PROJET	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT
Projet CEITA (Centre de formation des ingénieur et des techniciens en agronomie)		
• Cycle ingénieur des techniques agricoles	3 ans	- Attestation d'assistant des productions végétales et animales + 3 ans d'expérience professionnelle - Agents ou conducteurs de travaux + 4 ans d'expérience
• Cycle ingénieur agronome	3 ans	Diplôme d'ingénieur des techniques agricoles (option agriculture, élevage, ou eaux et forêts) + 5 ans d'ancienneté

FILIERE GÉNIE CIVIL ET MINIER

PROJET	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT
Projet CI2PT (Ingénieur des techniques et techniciens supérieurs)		
• Cycle ingénieur des travaux publics et ingénieur des mines	3 ans	Diplôme d'ingénieur des techniques + 3 ans d'ancienneté
• Cycle ingénieur des techniques	3 ans	Diplôme de techniciens supérieurs ou DUT + 4 années d'expérience
• Cycle technicien supérieur	2 ans	Agents ou conducteurs de travaux + 4 années d'expérience

FILIERE INDUSTRIE

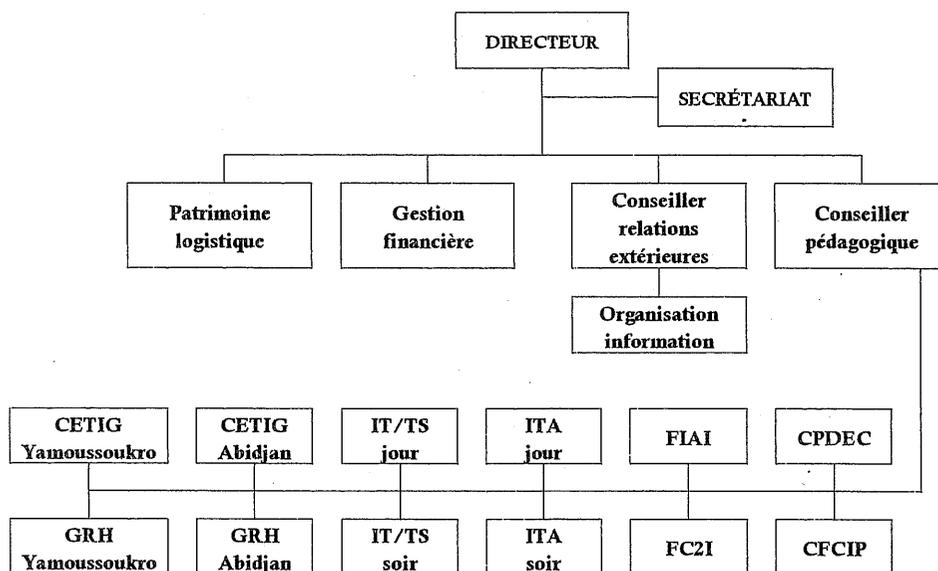
PROJET	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT
Projet FC2I (Formation continue en ingénierie industrielle)		
• Ingénieur électronique	3 ans	Au moins BAC +2 (DEUG, DUEL, BTS, DUT, licence, maîtrise) + 3 ans d'expérience
• Ingénieur électromécanique		
• Ingénieur en chimie industrielle		

FILIERE INFORMATIQUE

PROJET	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT
Projet CFCIP (Centre de formation continue des informaticiens professionnels)		
• Ingénieur informaticien	3 ans	Ingénieur des techniques de l'informatique + 1 an d'expérience
• Ingénieur des techniques de l'informatique	3 ans	BAC + 4 ans d'expérience professionnelle
• Technicien supérieur de l'informatique	2 ans	BAC + 2 ans d'ancienneté

SOURCE: EFCPC, Direction.

GRAPHIQUE 5-6 : ORGANIGRAMME DE L'EFCPC



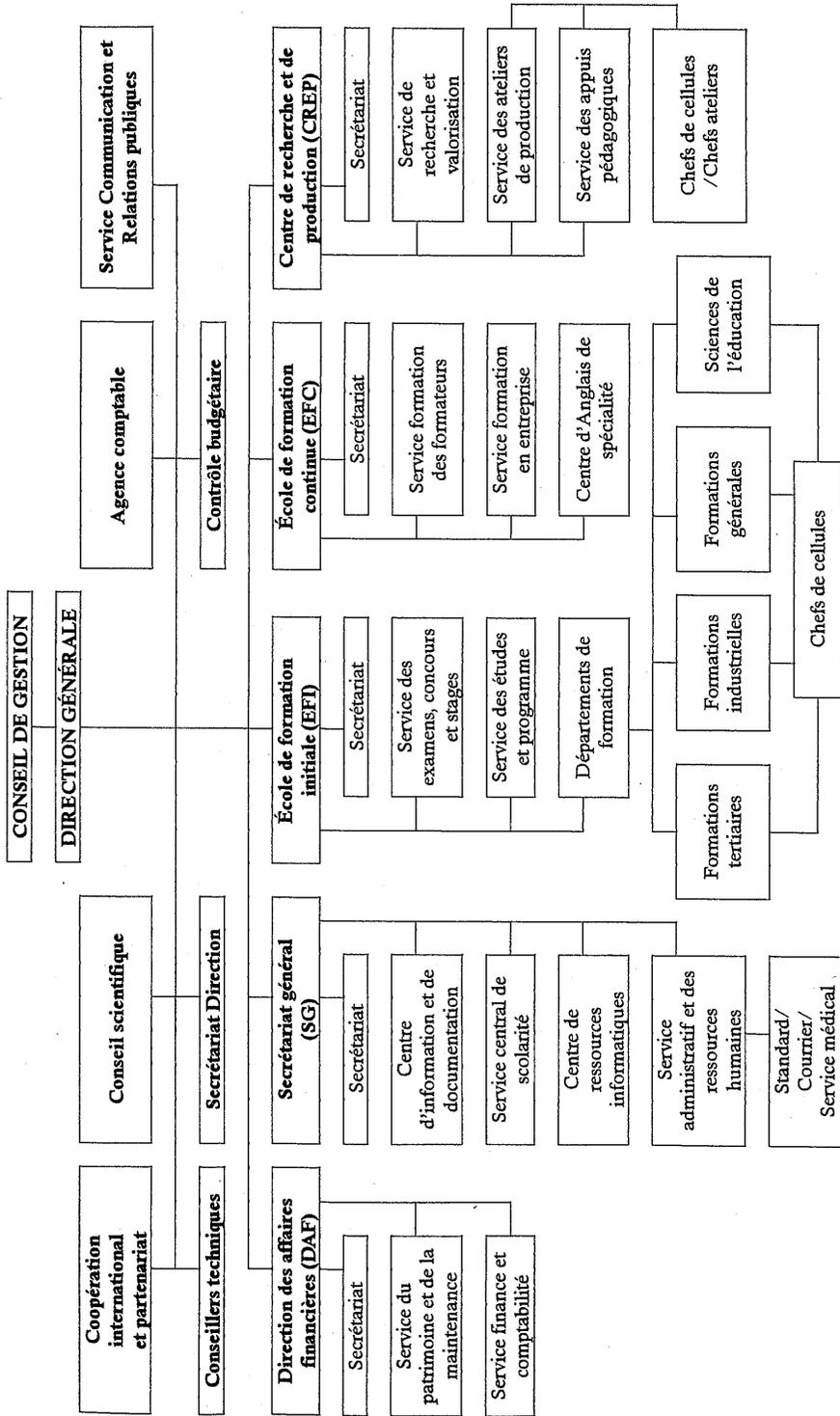
SOURCE: EFCPC, Direction.

TABLEAU 5-16 : FILIÈRE DE FORMATION DE L'IPNETP

FILIÈRES	CONCOURS DIRECT		CONCOURS PROFESSIONNEL		DOMAINES D'INTERVENTIONS
	PROFILS EXIGÉS	DURÉE	PROFILS EXIGÉS	DURÉE	
Certificat d'aptitude professionnel / Professeur de Centre de formation professionnelle (CAP/PCFP)	BT, BAC E, F, G + 1 an d'expérience dans la spécialité	2 ans	IFPB + 5 années d'ancienneté	2 ans	Centre de formation professionnelle
	BP, CAP + 1 an d'expérience	3 ans			
Certificat d'aptitude professionnel / Professeur de lycée professionnel (CAP/PLP)	BTS, DUT, DEUG + 1 an d'expérience	2 ans	PCFP + 5 années d'ancienneté	2 ans	Lycées professionnels et Centre national de métiers
	Licence + 1 an d'expérience	2 ans	PLP + 5 années d'ancienneté	2 ans	
Certificat d'aptitude professionnel / Professeur d'enseignement technique et professionnel (CAP/PETP)	BTS, DUT + 1 an d'expérience	3 ans			Lycées techniques et professionnels, Centre national de métiers
			PETP + 5 années d'ancienneté	2 ans	
Agrégation	Maîtrise ou équivalent	2 ans			Lycées techniques, classes préparatoires aux grandes écoles

SOURCE: IPNETP, Service de recherche et valorisation.

FIGURE 5-7 : ORGANIGRAMME DE L'IPNETP (ANNÉE 2001/2002)



SOURCE: IPNETP, Service de recherche et valorisation.

TABLEAU 5-17 : BUDGET DE L'IPNETP (ANNÉES 1990-2001)

BUDGET GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT	
ANNÉE	(F CFA)
1990	759 700 000
1991	721 100 000
1992	721 100 000
1993	675 600 000
1994	743 393 000
1995	800 500 000
1996	738 300 000
1997	774 545 000
1998	861 978 000
1999	293 121 000
2000	1 014 041 000
2001	859 533 000

SOURCE: Ministère de l'économie et des finances, lois des finances de 1990 à 2001.

TABLEAU 5-18 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR FILIÈRE, IPNETP (ANNÉES 1993/1994-1996/1997)

ANNÉE	FEITP		PLP		TOTAL		PCFP		IFPB		ENSEMBLE	
	IV.	NON IV.	IV.	NON IV.	TOTAL	IV.	NON IV.	TOTAL	IV.	NON IV.	TOTAL	NON IV.
1993/1994	20	1	105	2	107	28	4	32	-	-	153	7
1994/1995	20	1	105	2	107	27	4	31	-	-	152	7
1995/1996	26	3	64	0	64	105	0	105	4	4	199	7
1996/1997	31	5	85	0	85	177	1	178	23	1	316	7

SOURCE: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation technologique, *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur*, Années 1993/1994 - 1996/1997.
 NB: IV. = Ivoiriens; NON IV. = Non ivoiriens.

TABLEAU 5-19 : FILIÈRES DE L'ENS

FILIÈRE	DURÉE	NIVEAU DE RECRUTEMENT	
		CONCOURS DIRECT	CONCOURS PROFESSIONNEL
CAP/CM	2 ans	Diplôme universitaire deuxième année	Instituteur avec 3 ans d'ancienneté; DEUG
CAP/CPL	2 ans		CAP/CM
CAPES	2 ans	Licence	CAP/CM ; CAP/CPL
INSPECTEURS	2 ans		Instituteur ou professeur du secondaire*
CONSEILLERS D'ORIENTATION	2 ans	Licence	
CONSEILLERS D'ÉDUCATION	2 ans	Diplôme universitaire deuxième année	Éducateur ou instituteur avec 3 ans d'ancienneté
ÉDUCATEUR	2 ans	BAC	Instituteur avec 3 années d'ancienneté
CAP/CAFOP	3 ans		Instituteur*

SOURCE: ENS. NB: * Ancienneté non déterminée dans notre investigation.

TABLEAU 5-20 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR FILIÈRE, ENS (ANNÉES 1993/1994-1996/1997)

FILIÈRE	ANNÉE			
	1993/1994	1994/1995	1995/1996	1996/1997
CAP/CM	270	338	357	414
CAP/CEG	544	112	16	
CAP/CPL		89		70
CAPES	392	498	607	539
INSPECTEURS	39	39	16	36
CONSEILLERS D'ORIENTATION	10	10		88
CONSEILLERS D'ÉDUCATION	40	40		102
ÉDUCATEUR D'INTERNAT	79	79		222
CAP/CAFOP				136
TOTAL	1 394	1 205	996	1 607

SOURCE: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation technologique, *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur*. Années 1993/1994 - 1996/1997.

TABLEAU 6-1 : BACCALAURÉAT SÉRIES-MATIÈRES (ANNÉE 1999/2000)

	SÉRIE	MATIÈRE
A	Philosophie-Lettres (A ₁ -A ₂)	Philosophie, Français, Anglais, Histoire et Géographie, Mathématiques, Allemand ou Espagnole, Sport.
B	Économique et sociale	Sciences économiques et sociales, Mathématiques, Français, Histoire et Géographie, Philosophie, (Allemand-Espagnole), Sport.
C	Mathématiques et sciences physiques	Mathématiques, Sciences physiques, Sciences de la vie et de la terre, Français, Philosophie, Histoire et Géographie, Anglais (oral), Sport.
D	Mathématiques et sciences de la vie et de la terre	Mathématiques, Sciences physiques, Science de la vie et de la terre, Français, Philosophie, Histoire et Géographie, Anglais (oral), Sport.
E	Mathématiques et techniques	Mathématiques, Génie mécanique (construction mécanique, technique pratique), Sciences physiques, Français, Philosophie, Anglais (oral), Sport.
F ₁	Construction mécanique	Mathématiques, Bureau d'études (étude au projet, sciences physiques, mécanique), Travaux pratiques (épreuve pratique de fabrication, étude d'outillage, étude de fabrication, technologie), Français, Anglais (oral), Sport.
F ₂	Électronique	Mathématiques, Bureau d'étude (étude d'un système, technique, sciences physiques), Travaux pratiques (construction électronique, dossier, mesures), Français, Philosophie, Anglais (oral), Sport.
F ₃	Électro-technique	Mathématiques, Bureau d'étude (étude des constructions, technologie, sciences physiques, mécanique), Travaux pratiques (mise en œuvre, mesures et essais, étude d'équipement, schéma), Français, Philosophie, Anglais (oral), Sport.
F ₄	Génie civil	Mathématiques, Bureau d'étude (dossier de construction, mécanique appliquée et résistance des matériaux, sciences physiques, législation), Travaux pratiques (méthode, projet d'explication, métré, étude des prix), Technologie de construction et de matériel, Topographie, Français, Philosophie, Anglais (oral), Sport.
F ₇	Sciences biologiques (Biochimie)	Mathématiques et physiques, Techniques de laboratoire (biochimie, technique du laboratoire de biochimie, microbiologie et technique de laboratoire de microbiologie), Physiologie et Chimie, Français, Philosophie, Anglais (oral), Sport.
G ₁	Techniques administratives (Secrétariat)	Français, Économie générale, Économie de l'entreprise et droit, Travaux pratiques (étude de cas, techniques et méthodes administratives), Dossier travaux professionnels de synthèses, Philosophie, Anglais (oral), Connaissance du monde contemporain, Mathématiques, Sport.
G ₂	Techniques quantitatives de gestion (Comptabilité)	Mathématiques, Économie générale, Économie de l'entreprise et droit, Travaux pratiques (étude de cas), Dossier travaux professionnels informatiques, Français, Philosophie, Anglais (oral), connaissance du monde contemporain, Sport.
H ₁	Arts plastiques	Technologie de l'art, Histoire de l'art, Travaux pratiques d'arts plastiques (dessin, Espace-volume ou arts, graphiques, peinture ou chromatologie), Français, Philosophie, Anglais (oral), Histoire et Géographie, Mathématiques, Sport.
H ₂	Musique	Formation musicale (solfège, écrit, solfège oral, analyse harmonique), Histoire de la musique, Pratiques musicales (Instruments africains, instruments occidentaux, techniques vocales), Français, Philosophie, Anglais (oral), Histoire et Géographie, Mathématiques, Sport.
H ₃	Art dramatique (Théâtre)	Pratique théâtrale (expression dramatique, expression corporelle, mime, diction, interprétation), Connaissance du théâtre (littérature dramatique, histoire du théâtre), Technique de l'environnement scénique (régie : son et lumière-scénographie), Français, Philosophie, Anglais (oral), Histoire et Géographie, Mathématiques, Sport.

SOURCE: Bulletin officiel du Ministère de l'éducation nationale (BOMEN), avril 2000.

TABLEAU 6-2 : ÉPREUVES FACULTATIVES (ANNÉE 1999/2000)

Dessin	3h
Couture	3h
Musique (oral)	20 mn
Économie sociale et famille	30 mn
Langues vivantes et anciennes à l'exclusion des langues déjà choisies aux épreuves écrites	20 mn

SOURCE: *Ibid.*

TABLEAU 6-3 : RÉSULTATS DE L'EXAMEN AUX BACCALAURÉATS DE 1960 À 2000

ANNÉE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMIS	POURCENTAGE
				DES ADMIS
1960	133	126	88	69,84
1961	202	194	106	54,63
1962	246	238	130	54,62
1963	-	261	167	63,98
1964	-	327	213	65,13
1965	-	417	224	53,47
1966	-	568	181	31,86
1967	910	843	301	35,72
1968	966	865	396	45,78
1969	970	841	610	72,53
1970	1 127	1 031	726	70,42
1971	1 725	-	1 012	-
1972	2 699	-	1 461	-
1973	3 565	-	1 923	-
1974	3 937	-	1 885	-
1975	4 732	-	2 174	-
1976	5 347	-	2 523	-
1977	5 927	-	2 957	-
1978	6 949	-	3 272	-
1979	8 240	-	4 039	-
1980	9 852	-	3 776	-
1981	7 804	-	3 677	-
1982	7 094	-	3 161	-
1983	6 189	-	4 228	-
1984	6 763	-	3 965	-
1985	9 501	-	5 238	-
1986	10 057	-	5 089	-
1987	10 275	-	6 743	-
1988	11 213	-	3 975	-
1989	14 199	-	5 320	-
1990	13 799	-	6 968	-
1991	35 411	-	9 453	27,25
1992	46 428	-	11 108	24,35
1993	54 362	-	15 976	30,24
1994	60 278	-	7 804	13,39
1995	67 358	-	16 622	24,68
1996	66 614	64 171	16 042	25,00
1997	71 175	68 353	20 053	29,34
1998	71 437	67 548	24 288	35,96
1999	70 116	67 071	20 184	30,09
2000	75 653	72 627	26 590	36,61

SOURCE: Ministère de l'éducation nationale et de la formation de base, Direction des examens et concours (DECO). NB: -, Non disponible.

TABLEAU 6-4 : ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE À L'ENSEA (FILIERE ISE ET ITS)

ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Ingénieurs statisticiens économistes (ISE)		
<i>OPTION MATHÉMATIQUE</i>		
1 - Composition d'ordre général	4h	15
2 - 1 ^{ère} épreuve de mathématiques	4h	30
3 - 2 ^e épreuve de mathématiques	4h	25
4 - Construction en texte	3h	15
5 - Calcul numérique	2h	15
<i>OPTION ÉCONOMIE</i>		
1 - Composition d'ordre général	4h	15
2 - 1 ^{ère} épreuve de mathématiques	4h	25
3 - Composition d'économie	4h	30
4 - 2 ^e épreuve de mathématiques	3h	20
5 - Analyse d'un document statistique	2h	10
Ingénieurs des travaux statistiques (ITS)		
<i>OPTION MATHÉMATIQUE</i>		
1 - Composition d'ordre général	3h	25
2 - 1 ^{ère} épreuve de mathématiques	4h	30
3 - 2 ^e épreuve de mathématiques	3h	30
4 - Construction en texte	3h	10
5 - Calcul numérique	2h	5
<i>OPTION ÉCONOMIE</i>		
1 - Composition d'ordre général	3h	20
2 - Épreuve de mathématiques	4h	30
3 - Composition d'économie	4h	30
4 - Analyse d'un document statistique	2h	20

SOURCE: ENSEA, Sous-direction de l'administration et des finances.

TABLEAU 6-5 : ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE À L'ENSEA (FILIERE AD ET AT)

ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Adjoints techniques (AD)		
<i>CONCOURS DIRECT</i>		
1 - Composition d'ordre général	3h	30
2 - Composition de mathématiques	3h	40
3 - Calcul numérique	2h	30
<i>CONCOURS PROFESSIONNEL</i>		
1 - Composition d'ordre général	3h	25
2 - Mathématiques	3h	35
3 - Méthode et calcul statistiques	3h	20
4 - Statistiques appliquées	2h	20
Agents techniques (AT)		
<i>CONCOURS DIRECT</i>		
1 - Composition d'ordre général	3h	30
2 - Mathématiques	3h	40
3 - Calcul numérique	2h	30
<i>CONCOURS PROFESSIONNEL</i>		
1 - Composition d'ordre général	3h	30
2 - Mathématiques	2h	40
3 - Calcul statistique et représentation graphique	2h	30

SOURCE: ENSEA, Sous-direction de l'administration et des finances.

TABLEAU 6-6 : ÉPREUVES DU CONCOURS COMMUN D'ENTRÉE À L'ESI-ESTP-ESMG

ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Mathématiques I : Algèbre	4h	4
Mathématiques II : Analyse	4h	4
Français (Résumé et commentaire de texte)	3h	2
Physique I : Mécanique, Thermodynamique	3h	3
Physique II : Electricité, Electromagnétisme	3h	3
Sciences industrielles	4h	2
Informatique (MAPLE)	4h	2
Chimie	2h	2

SOURCE: INP-HB, Sous-direction des relations extérieures et de l'antenne d'Abidjan-scolarité.

TABLEAU 6-7 : ÉPREUVES DU CONCOURS COMMUN D'ENTRÉE À L'ESCAE

ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Mathématiques I : Algèbre, Analyse	3h	3
Mathématiques II : Statistique, Probabilité, Informatique	3h	3
Français I : Culture générale	2h	2
Français II : Résumé et/ou commentaire de texte	2h	2
Anglais	3h	3
Économie générale et organisation	4h	4
Droit	2h	2
Comptabilité et gestion	4h	4

SOURCE: INP-HB, Sous-direction des relations extérieures et de l'antenne d'Abidjan-scolarité.

TABLEAU 6-8 : ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE À L'ESCAE (FILIERE ESAD)

ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT		
		BRI	JC	CIGRH
Français	1h30mn	2	2	2
Ecrit professionnel	1h	2	2	2
Gestion administrative	1h30mn	2	2	2
Bureautique	1h	2	2	2
Droit	1h30mn	-	5	5
Économie générale	1h30mn	2	2	2
Anglais	1h30mn	5	2	2
Comptabilité	1h30mn	-	5	5

SOURCE: INP-HB, Sous-direction des relations extérieures et de l'antenne d'Abidjan-scolarité.

TABLEAU 6-9 : ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE À L'ESA-ESMG

ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Mathématiques I : Algèbre	3h	1
Mathématiques II : Analyse	3h	1
Français (Résumé et commentaire de texte)	3h	1
Physique : mécanique, thermodynamique ou électricité	3h	1
Géologie	3h	1
Chimie	3h	1
Biologie végétale (Pour ESA uniquement)	3h	1
Biologie animale (Pour ESA uniquement)	3h	1

SOURCE: INP-HB, Sous-direction des relations extérieures et de l'antenne d'Abidjan-scolarité.

TABLEAU 6-10: ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE À L'ESA (FILIERE ITA)

ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Mathématique générale	2h	1
Sciences naturelles	2h	1
Géologie	2h	1
Physique	2h	1
Français	2h	1
Chimie	2h	1

SOURCE: INP-HB, Sous-direction des relations extérieures et de l'antenne d'Abidjan-scolarité.

TABLEAU 6-11 : CONCOURS D'ENTRÉE DE L'IPNETP PAR CYCLE

SPECIALITÉS	NOMBRE DE PLACE	NIVEAU DE RECRUTEMENT
CYCLE DE FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE POUR LES PROFESSEURS CERTIFIÉS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (CAP/PETP)		
Anglais	14	Licence en anglais
Assurance	8	BTS ou DUT en assurance
Construction mécanique	9	DUT génie mécanique, BAC E ou F ₁ , BTS maintenance des systèmes de production
Économie-Droit	20	Licence en sciences économique ou en gestion ou en droit privé
Électronique	10	DUT électronique, BTS électronique, BAC F ₂
Électrotechnique	10	DUT électrotechnique, BAC F ₃ , BTS électrotechnique
Fabrication mécanique	17	DUT génie mécanique, BAC E ou F ₁ , BTS maintenance des systèmes de production
Gestion	30	Licence en sciences économiques ou en gestion BTS ou DUT finance comptabilité
Transit	8	BTS transit
Transport logistique	5	BTS ou DUT Transport logistique
CYCLE DE FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE POUR LES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAP/PLP)		
Connaissance du monde contemporain	8	DUEL2 ou DEUG en lettres modernes, ou en histoire, ou en géographie
Construction métallique	20	BT construction métallique, BAC E, BAC F ₁
Information industrielle et maintenance	9	DUT ou BTS informatique, industrielle et maintenance
CYCLE DE FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE POUR LES PROFESSEURS DE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CAP/PCFP)		
Décoration	4	BAC préparé à l'INSAAC
Maintenance véhicules et engins	2	BT maintenance véhicules et engins
Sculpture	2	BAC préparé à l'INSAAC

SOURCE: IPNETP, Service de recherche et valorisation.

TABLEAU 7-1 : STATISTIQUES DU SERVICE SOCIAL CROU-A (DE 1999 À 2001)

DESIGNATION	ANNÉE	NOMBRE SOLLICITÉ	ADMIS
Bourse	1999	75	62
	2000	96	90
	2001	92	50
Logement	1999	45	35
	2000	56	44
	2001	65	6

DESIGNATION	ANNÉE	NOMBRE	MONTANT (FCFA)
Maladie (étudiants)	1999	30	2 074 500
	2000	49	2 875 260
	2001	45	3 018 565
Maladie (personnels)	1999	9	765 330
	2000	12	905 870
	2001	19	2 269 405
Décès (étudiants)	1999	9	1 260 000
	2000	15	2 100 000
	2001	24	3 360 000
Aide financière (étudiants)	1999	46	970 000
	2000	49	1 120 000
	2001	-	-
Aide financière (personnels)	1999	23	1 685 000
	2000	16	1 400 000
	2001	18	1 820 000

SOURCE: CROU-A. NB: -, Non disponible.

TABLEAU 7-2 : RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DANS LES DIFFÉRENTES CITÉS UNIVERSITAIRES D'ABIDJAN EN 2001

N°	DÉSIGNATION	NOMBRE DE BÂTIMENTS	NIVEAU	CAPACITÉ DES CITÉS UNIVERSITAIRES										OBSERVATION
				CHAMBRE INDIVIDUELLE		CHAMBRE À 2 LITS		CHAMBRE À 3 LITS		NOMBRE TOTAL	LITS	FILLES	GARÇONS	
				FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS					
Cités de Cocody														
1	Campus ANCIEN	10	R+3 à 4	1	300	176	28	0	0	0	0	505	État passable	
2	Campus INSET	14	R+2 à 3	92	210	136	434	0	0	0	0	872	Assez bon état	
3	Campus 2000	16	R+4	152	118	320	538	0	0	0	0	1 128	Assez bon état	
4	Campus 2001	16	R+4	0	90	316	866	0	0	0	0	1 272	Assez bon état	
5	Cité MERMOZ	20	R+0 à 4	0	0	468	1 044	0	0	0	0	1 512	Assez bon état	
6	Cité S'JEAN	1	R+3	16	27	0	0	0	0	0	0	43	Bon état	
7	Cité CHÂTEAU D'EAU	6	R+4	202	398	0	0	0	0	0	0	600	État passable	
	SOUS-TOTAL	83		463	1 143	1 416	2 910	0	0	0	0	5 932		
Cités périphériques														
8	Cité RIVIERA 2	4	R+4	12	22	93	143	0	0	0	0	270	Assez bon état	
9	Cité 220 LOGEMENTS	1	R+3	25	51	0	0	0	0	0	0	76	Bon état	
10	Cité WILLIAMSVILLE	4	R+4	24	112	16	86	12	69	319	282	1 097	État passable	
11	Cité ABOBO 1	5	R+4	33	168	80	492	42	282	183	850	État passable		
12	Cité ABOBO 2	3	R+4	49	113	122	302	81	0	0	0	511	État passable	
13	Cité PORT BOUËT 1	8	R+2	80	271	20	140	0	0	0	0	209	Assez bon état	
14	Cité PORT BOUËT 2	3	R+3	31	178	0	0	0	0	0	0	565	Bon état	
15	Cité PORT BOUËT 3	7	R+0 à 4	72	123	180	190	0	0	0	0	248	Assez bon état	
16	Cité VRIDI	2	R+3	26	82	14	126	0	0	0	0	248	Assez bon état	
	SOUS-TOTAL	37		352	1 120	525	1 479	135	534	4 145				
TOTAL		815		815	2 263	1 941	4 389	135	534	10 077				

SOURCE: CROU-A. NB: R = Rez-de-chaussée.

TABLEAU 7-3 : NOMBRE DE BOURSIERS PAR PAYS (ANNÉES 2000/2001-2001/2002)

REGIONS/PAYS	NOMBRE DE BOURSIERS	
	2000/2001	2001/2002
EUROPE		
France	341	359
Belgique	36	48
CEI	7	11
Espagne	4	10
Allemagne	2	3
Angleterre	3	2
Suisse	1	1
SOUS-TOTAL	394	434
AMÉRIQUE DU NORD		
Canada	46	37
États-Unis	21	13
SOUS-TOTAL	67	50
AFRIQUE		
Sénégal	46	73
Maroc	22	18
Togo	19	18
Tunisie	6	5
Gabon	3	5
Afrique du Sud	1	2
Algérie	2	1
Burkina Faso	1	1
SOUS-TOTAL	100	123
TOTAL	561	607

SOURCE: MESRS, Service autonome des prêts et des bourses.

TABLEAU 8-1 : TAUX DE FILLES DANS LE PRÉSCOLAIRE (ANNÉES 1991-1997)

ANNÉE	NOMBRE	NOMBRE TOTAL	POURCENTAGE
	D'ENSEIGNANTES	D'ENSEIGNANTS	D'ENSEIGNANTES
1991	11 222	5 422	48,3
1992	17 948	8 594	47,9
1993	22 458	10 951	48,8
1994	25 638	12 323	48,1
1995	30 885	14 959	48,4
1996	32 141	15 551	48,4
1997	34 909	17 780	50,9

SOURCE: MENFB/DPES.

TABLEAU 8-2 : TAUX DE FILLES DANS LE PRIMAIRE PAR NIVEAU (ANNÉES 1991-1997)

ANNÉE	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
1991	43,8	43,1	43,1	42,4	41,2	36,2
1992	43,7	42,9	43,2	42,2	41,4	36,3
1993	43,5	43,1	43,3	42,7	41,6	36,7
1994	43,9	43,1	44,0	42,3	41,3	37,7
1995	43,8	43,5	43,1	42,6	41,6	38,1
1996	44,1	43,3	43,4	42,5	41,5	38,0
1997	44,4	44,0	43,6	43,1	40,4	39,0

SOURCE: MENFB/DPES.

TABLEAU 8-3 : RAPPORTS DE MASCULINITÉ DANS LE PRIMAIRE PAR NIVEAU EN MILIEU RURAL ET URBAIN (ANNÉE 1997)

NIVEAU D'ÉTUDES	ENSEMBLE	URBAIN	RURAL
CP1	124,4	113,5	131,9
CP2	125,6	113,8	136,7
CE1	128,2	113,8	144,6
CE2	129,7	113,0	151,7
CM1	133,9	113,4	164,8
CM2	153,2	123,7	200,8
TOTAL	132,7	115,6	152,7

SOURCE: MENFB/DPES.

TABLEAU 8-4 : POURCENTAGE D'ENSEIGNANTES DANS LE PRÉSCOLAIRE ET LE PRIMAIRE (ANNÉES 1991-1997)

ANNÉE	NOMBRE	NOMBRE TOTAL	POURCENTAGE
	D'ENSEIGNANTES	D'ENSEIGNANTS	D'ENSEIGNANTES
1991	7 387	39 104	18,9
1992	7 920	41 122	19,2
1993	7 976	39 606	20,1
1994	8 244	39 512	20,9
1995	9 038	41 326	21,9
1996	9 553	44 052	21,7
1997	10 219	41 458	24,6

SOURCE: MENFB/DPES.

TABLEAU 8-5 : POURCENTAGE DE FILLES DANS LE SECONDAIRE PAR NIVEAU D'ÉTUDES (ANNÉES 1991-1997)

ANNÉE	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 nd	1 ^{ère}	TERMINALE
1991	35,9	35,5	33,1	31,5	29,0	27,4	25,8
1992	36,1	34,4	34,5	31,6	29,4	28,4	27,5
1993	36,8	35,2	34,2	33,2	30,9	28,9	30,2
1994	33,6	34,2	34,3	32,6	28,1	27,7	29,1
1995	34,9	32,9	34,5	33,4	29,3	29,7	30,7
1996	36,5	34,6	33,3	33,9	30,0	29,2	31,2
1997	36,5	36,7	33,3	34,2	30,2	29,8	31,3

SOURCE: MENFB/DPES.

TABLEAU 8-6 : RAPPORT DE MASCULINITÉ DANS LE SECONDAIRE PAR NIVEAU EN MILIEU RURAL ET URBAIN (ANNÉE 1998)

NIVEAU D'INSTRUCTION		URBAIN	RURAL
SECONDAIRE 1 ^{er} CYCLE	6 ^e	146,0	193,4
	5 ^e	155,1	214,0
	4 ^e	160,4	235,8
	3 ^e	176,2	254,3
	ENSEMBLE	159,4	221,7
SECONDAIRE 2 ^e CYCLE	2 nd	192,9	282,6
	1 ^{ère}	199,2	276,9
	TERMINALE	192,7	270,2
	ENSEMBLE	194,2	274,7

SOURCE: RGPH-98.

TABLEAU 8-7 : POURCENTAGE D'ÉTUDIANTES EN FORMATION INITIALE (ANNÉES 1991-1997)

ANNÉE	NOMBRE	NOMBRE TOTAL	POURCENTAGE
	D'ÉTUDIANTES	D'ÉTUDIANTS	D'ÉTUDIANTES
1991	5 580	28 176	19,8
1992	7 300	36 757	19,9
1993	11 450	49 853	22,9
1994	12 777	52 225	24,5
1995	14 933	62 642	23,8
1996	23 272	87 873	26,5
1997	27 747	102 761	27,0

SOURCE: MESRS/DPE.

TABLEAU 8-8 : POURCENTAGE D'ÉTUDIANTES EN FORMATION CONTINUE (ANNÉES 1991-1997)

ANNÉE	NOMBRE	NOMBRE TOTAL	POURCENTAGE
	D'ÉTUDIANTES	D'ÉTUDIANTS	D'ÉTUDIANTES
1991	378	1 890	20,0
1992	341	1 760	19,4
1993	339	1 964	17,3
1994	445	2 558	17,4
1995	672	3 386	19,8
1996	1 331	5 443	24,4
1997	1 053	4 642	22,7

SOURCE: MESRS/DPE.

TABLEAU 8-9 : NOMBRE D'ÉTUDIANTES PAR TYPES D'ÉTABLISSEMENT DE 1991 À 1997

ANNÉE	UNIVERSITÉS			GRANDES ÉCOLES PUBLIQUES			ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS		
	NOMBRE TOTAL	ÉTUDIANTES		NOMBRE TOTAL	ÉTUDIANTES		NOMBRE TOTAL	ÉTUDIANTES	
		D'ÉTUDIANTS	NOMBRE		%	D'ÉTUDIANTS		NOMBRE	%
1991	22 435	4 481	19,9	4 824	803	16,6	917	296	32,3
1992	30 550	5 948	19,5	4 401	769	17,5	1 806	583	32,3
1993	38 207	8 373	21,9	4 441	751	16,9	7 205	2 326	32,3
1994	38 940	8 426	21,6	4 204	653	15,5	9 081	3 698	40,7
1995	43 547	8 872	20,4	4 271	712	16,7	14 824	5 349	36,1
1996	47 187	10 011	21,2	4 968	795	16,0	20 492	7 721	37,7
1997	49 981	10 159	20,3	6 194	1 100	17,8	27 980	10 488	37,5

SOURCE: MESRS/DPE.

TABLEAU 8-10 : SOUS-REPRÉSENTATION DE FILLES DANS QUELQUES ÉTABLISSEMENTS (ANNÉE 1996/1997)

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE		POURCENTAGE	
	D'ÉTUDIANTES	D'ÉTUDIANTS	D'ÉTUDIANTES	D'ÉTUDIANTS
FAST (UNIVERSITÉ DE COCODY)	469	6 108	7,7	
ESI (INP-HB)	51	652	7,8	
ESTP (INP-HB)	29	371	7,8	
ESMG (INP-HB)	31	403	7,7	
ENSEA	21	207	10,1	
ENS	164	1 607	10,2	
IPNETP	55	323	17,0	

SOURCE: Ministère de l'enseignement supérieur, de recherche et de l'innovation technologique, *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 1996/1997*.

TABLEAU 8-11 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DES ÉLÈVES DU SUPÉRIEUR PAR NIVEAU D'ÉTUDES

NIVEAU D'ÉTUDES	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	RAPPORT DE MASCULINITÉ
1 ^{re} ANNÉE	18 902	9 919	28 821	190,6
2 ^e ANNÉE	24 063	12 205	36 268	197,2
3 ^e ANNÉE	10 928	4 207	15 135	259,8
4 ^e ANNÉE	7 007	2 607	9 614	268,8
5 ^e ANNÉE	1 669	532	2 201	313,7
6 ^e ANNÉE	510	187	697	272,7
7 ^e ANNÉE	711	276	987	257,6
8 ^e ANNÉE	335	115	450	291,3
TOTAL SUPÉRIEUR	64 125	30 048	94 173	213,4

SOURCE: RGPH-98.

TABLEAU 8-12 : POURCENTAGE D'ENSEIGNANTES PAR TYPES D'ÉTABLISSEMENT EN 1997

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE		POURCENTAGE	
		D'ENSEIGNANTES	D'ENSEIGNANTS	D'ENSEIGNANTES	D'ENSEIGNANTS
UNIVERSITÉS	ABOBO-ADJAMÉ	16	61	26,2	
	BOUAKÉ	4	92	4,3	
	COCODY	158	960	16,5	
	SOUS-TOTAL	178	1 113	16,0	
GRANDES ÉCOLES PUBLIQUES	INP-HB	37	349	10,6	
	ENSEA	1	10	10,0	
	ENS	11	122	9,0	
	IPNETP	13	71	18,3	
	SOUS-TOTAL	62	552	11,2	
TOTAL		240	1 665	14,4	

SOURCE: MESRS/DPE.

**TABEAU 8-13 : PERSONNEL ENSEIGNANT PERMANENT PAR GRADE SELON LE TYPE
D'ÉTABLISSEMENT ET LE SEXE EN 1997**

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	GRADE	NOMBRE D'ENSEIGNANTES	NOMBRE TOTAL D'ENSEIGNANTS	POURCENTAGE D'ENSEIGNANTES	
UNIVERSITÉS	PROFESSEUR TITULAIRE	9	97	9,3	
	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	22	153	14,4	
	MAÎTRE ASSISTANT	46	325	14,2	
	ASSISTANT	75	436	17,2	
	ENSEIGNANT 2 nd DEGRÉ	24	58	41,4	
	COOPÉRANT	0	26	0,0	
	ASSOCIÉ	2	18	11,1	
	SOUS-TOTAL		178	1 113	16,0
GRANDES ÉCOLES PUBLIQUES	PROFESSEUR TITULAIRE	0	3	0,0	
	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	1	12	8,3	
	MAÎTRE ASSISTANT	6	78	7,7	
	ASSISTANT	9	152	5,9	
	INGÉNIEUR, ARCHITECTE, URBANISTE, MASTER	3	28	10,7	
	CHARGÉ DE RECHERCHE	0	1	0,0	
	ENSEIGNANT D'EPS	0	7	0,0	
	ENSEIGNANT 2 nd DEGRÉ	40	220	18,2	
	COOPÉRANT FRANÇAIS	1	34	2,9	
	AGENT TEMPORAIRE ET ENSEIGNANT À STATUT PARTICULIER	2	17	11,8	
	SOUS-TOTAL		62	552	11,2

SOURCE: MESRS/DPE.

DOCUMENT 1

DÉCRET n° 98-674 du 25 novembre 1998 portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement ;

Vu le décret n° 96 PR. 02 du 26 janvier 1996 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 98 PR. 05 du 11 août 1998 ;

Vu le décret n° 96-228 du 13 mars 1996 portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, tel que modifié par le décret n° 96-921 du 29 novembre 1996 ;

Vu le décret n° 98 PR. 06 du 1^{er} octobre 1998 portant attributions des membres du Gouvernement,

Le Conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE :

Article premier. --- Pour l'exercice de ses attributions, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dispose d'organes de concertation et de régulation définis par la loi relative à l'Enseignement sus-citée, d'un Cabinet, de service rattachés au Cabinet et de directions centrales qu'il est chargé d'organiser par arrêté.

CHAPITRE PREMIER

Le Cabinet

Art. 2. --- Le Cabinet comprend :

--- Le directeur de Cabinet ;

--- Le chef de Cabinet ;

--- Le chef de secrétariat particulier ;

--- Un chargé de Mission ;

--- Six conseillers techniques ;

--- Trois chargés d'Études.

CHAPITRE II

Les services rattachés au Cabinet

Art. 3. --- Sont rattachés au Cabinet du ministre :

--- La Cellule de Conception et de Suivi de la Technopole de Yamoussoukro ;

--- La Cellule de Conception et de Suivi de l'Université internationale ;

--- La Cellule de Contrôle de Gestion et de Suivi des Investissements ;

--- Le service de l'Information et de la Communication ;

--- Le service de la Maintenance et du Matériel scientifique ;

--- La Cellule de la Coopération internationale ;

--- Le service autonome des Prêts et Bourses.

Art. 4. --- La Cellule de Conception et de Suivi de la Technopole est chargée :

--- De conduire la réflexion pour la conception et la création de la Technopole de Yamoussoukro ;

--- De suivre et de coordonner la mise en œuvre de la Technopole de Yamoussoukro.

Le responsable de la Cellule de Conception et de Suivi de la Technopole a rang de directeur d'Administration centrale.

Art. 5. --- La Cellule de Conception et de Suivi de l'Université internationale est chargée :

--- De conduire la réflexion pour la conception et la création de l'Université internationale ;

--- De suivre et de coordonner la mise en œuvre de l'Université internationale.

Le responsable de la Cellule de Conception et de Suivi de l'Université internationale a rang de directeur d'Administration centrale.

Art. 6. --- Le service d'Information et de Communication est chargé :

--- D'élaborer et de mettre en œuvre la

politique d'information et de communication du ministère ;

--- De développer et d'entretenir les relations avec l'ensemble des médias ;

Le chef du service d'Information et de Communication a rang de chef de Service autonome.

Art. 7. --- Le service de la Maintenance et du Matériel scientifique est chargé :

--- De mettre en place au sein des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche, des politiques adaptées de maintenance ;

--- De mettre en place des procédures et des outils de gestion pour une maintenance optimale ;

--- D'élaborer et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation des techniciens de Maintenance ;

--- De constituer et de mettre à jour le fichier des équipements scientifiques.

Le chef du service de la Maintenance et du Matériel scientifique a rang de chef de Service autonome.

Art. 8. --- La Cellule de la Coopération internationale est chargée :

--- De conduire, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères et en collaboration avec les directions et les services opérationnels, la politique de coopération scientifique, technique et universitaire internationale ;

--- De promouvoir et de coordonner la mise en œuvre d'une politique de coopération et d'échange avec les Universités et les Organismes de Recherche dans le monde ;

Le chef de la Cellule de la Coopération internationale a rang de directeur d'Administration centrale.

Art. 9. --- La cellule de Contrôle de Gestion et de Suivi des Investissements est chargée :

--- Du contrôle de l'exécution des budgets du ministère et des structures sous tutelle ;

--- De la mise en place d'indicateurs de gestion ;

--- Du suivi des investissements réalisés

dans le cadre du budget et dans le cadre des programmes financés par les bailleurs de fonds.

Le chef de la Cellule de Contrôle de Gestion et de Suivi des Investissements a rang de chef de Service autonome.

Art. 10. --- Le service autonome des Prêts et des Bourses est chargé :

--- De la préparation des décisions d'attribution des bourses d'études en Côte d'Ivoire et hors de Côte d'Ivoire ;

--- Du Suivi et du Contrôle de l'ensemble des opérations de gestion des bourses ;

--- De la réception et du traitement des dossiers de demande de prêts qui seront soumis au Fonds pour les prêts d'études supérieures et professionnelles créé par le décret n° 98-405 du 22 juillet 1998 et du suivi des dossiers.

Le chef du service autonome des Prêts et Bourses a rang de directeur d'Administration centrale.

CHAPITRE III

Les directions centrales

Art. 11. --- Les directions centrales sont :

--- La direction des Enseignements supérieurs ;

--- La direction de la Recherche ;

--- La direction de la Planification et de l'Évaluation ;

--- La direction des Finances et des Investissements ;

--- La direction de l'Information scientifique et technique ;

--- La direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources.

Les directions centrales sont dirigées par des directeurs nommés par décret.

Les directeurs centraux sont assistés de sous-directeurs nommés par décret.

Les directeurs centraux sont assistés de sous-directeurs nommés par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Art. 12. --- La direction des Enseignements

supérieurs est chargée :

- De la mise en œuvre de la politique d'Enseignement supérieur ;
- De la coordination et du contrôle de l'exécution des activités d'Enseignement supérieur professionnel, technique et académique, menées par les Grandes Écoles et les Institutions universitaires sous tutelle ;
- De la définition des programmes d'enseignement pour l'ensemble des structures d'Enseignement supérieur sous tutelle et des programmes des diplômes nationaux d'Enseignement supérieur ;
- De la définition et du contrôle des normes pédagogiques pour les structures sous tutelle ;
- De la coordination et de la supervision des examens et concours organisés pour les étudiants et pour les enseignants ;
- De l'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements d'Enseignement supérieur ;
- De la préparation et de la mise en œuvre des mesures propres à améliorer les conditions de vie des étudiants, leur insertion professionnelle et socio-politique.

Elle comprend cinq sous-directions :

- La sous-direction des Programmes ;
 - La sous-direction des Concours et Examens ;
 - La sous-direction des Universités ;
 - La sous-direction des Grandes Écoles ;
 - La sous-direction de la Vie des Étudiants et de l'Insertion professionnelle et socio-politique.
- Art. 13. --- La direction de la Recherche est chargée :
- De la mise en œuvre de la politique de Recherche scientifique ;
 - De la coordination, de la mise en œuvre, du contrôle, du suivi des programmes et des opérations de Recherche scientifique et technique ;
 - De la protection du patrimoine scientifique national ;
 - De la gestion des Instituts et des Centres

de Recherche ;

Elle comprend trois sous-directions :

- La sous-direction du Développement de la Recherche et des Programmes ;
- La sous-direction du Suivi et de l'Évaluation de la Recherche ;
- La sous-direction du Patrimoine scientifique.

Art. 14. --- La direction de la Planification et de l'Évaluation est chargée :

- Des études et de la planification ;
- De la mise en œuvre de la politique contractuelle entre l'État et les établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche ;
- De la conception, de la mise en œuvre et du suivi du schéma-directeur informatique du ministère ;
- De la collecte, du traitement et de la diffusion des données statistiques ;
- De la définition des indicateurs de suivi du système de l'Enseignement supérieur et de leur évaluation.

Elle comprend trois sous-directions :

- La sous-direction des Études, de la Programmation et de la Politique contractuelle ;
- La sous-direction de l'Informatique et des Statistiques ;
- La sous-direction de l'Évaluation.

Art. 15. --- La direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources est chargée :

- De la gestion des ressources humaines du ministère et des organismes sous tutelle ;
 - De la planification du recrutement des enseignants et des chercheurs, ainsi que des personnels administratifs et techniques ;
 - De la gestion de la carrière des enseignants et des chercheurs, ainsi que des personnels administratifs et techniques, dont elle assure la promotion par la mise en œuvre d'une politique de Formation continue ;
 - De la gestion des équipements et des moyens de l'Administration centrale.
- Elle comprend trois sous-directions :
- La sous-direction des Personnels enseignants et des Chercheurs ;

--- La sous-direction des Personnels administratif et technique ;

--- La sous-direction du Matériel et des Équipements.

Art. 16. --- La direction de l'Information scientifique et technique est chargée :

--- Du traitement et de la diffusion de l'information scientifique et technique ;

--- De la conception et de la mise en place des systèmes et des réseaux nationaux d'informations scientifique, technique et technologique ;

--- De la mise en place et du suivi des relais avec les réseaux extérieurs ;

--- De la diffusion des informations scientifiques et techniques par l'intermédiaire des Centres nationaux de Documentation ;

--- De la mise en œuvre de la politique de développement et d'amélioration de la qualité des bibliothèques et des Centres documentaires ;

--- De la gestion documentaire pour l'Administration centrale et de la gestion des archives ;

Elle comprend trois sous-directions :

--- La sous-direction de la Diffusion de l'Information scientifique et technique ;

--- La sous-direction des nouvelles Technologies de la Communication ;

--- La sous-direction de la Documentation et des Archives.

Art. 17. --- La direction des Finances et des Investissements est chargée :

--- De la préparation, de la mise en place et du suivi de l'exécution des budgets du ministère et des Organismes sous tutelle ;

--- Du suivi des investissements.

CHAPITRE IV

Les Organes de Concertation et de Régulation

Art. 18. --- Les Organes de Concertation et de Régulation, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, sont :

--- Le Conseil consultatif de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

--- Le Comité national d'Évaluation de l'Enseignement supérieur et de Recherche ;

--- La Conférence des Établissements d'Enseignement supérieur ;

--- La Commission de Reconnaissance et d'Équivalence des Diplômes et des Titres d'ingénieurs ;

--- La Commission nationale d'Attribution des Bourses.

CHAPITRE V

Les dispositions finales

Art. 20. --- Le présent décret abroge le décret n° 96-228 du 13 mars 1996 susvisé.

Art. 21. --- Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la Côte d'Ivoire*.

Fait à Abidjan, le 25 novembre 1998.

Henri Konan BÉDIÉ

DOCUMENT 2

Le programme du gouvernement ivoirien concernant l'enseignement supérieur
(Extrait du *Plan national de développement de l'éducation et de la formation* (PNDEF))

4.4 PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La réforme de l'enseignement supérieur qui a commencé à être mise en œuvre depuis 1992, comporte essentiellement quatre axes principaux :

- un axe « ajustement structurel et budgétaire » ;
- un axe « refonte du cadre juridique » ;
- un axe « réhabilitation et expansion des capacités d'accueil » ;
- un axe « amélioration qualitative du système ».

Au cours de l'année 1996-1997, les trois premiers axes ont fait l'objet d'actions importantes et le quatrième axe a commencé à être mis en œuvre.

Afin de rendre le système d'enseignement supérieur et de recherche plus performant et plus dynamique, les principaux objectifs qui seront poursuivis au cours de la période 1998-2001, sont les suivants :

- améliorer les capacités d'accueil et l'environnement pédagogique ;
- mettre en place les conditions d'une amélioration durable de la qualité de la formation ;
- relancer les activités de recherche centrées sur l'amélioration du système éducatif et sur le développement ;
- améliorer les capacités de gestion des établissements et de management du dispositif global ;
- poursuivre la déconcentration / régionalisation du dispositif d'enseignement

supérieur.

Les domaines de formation et de recherche qui seront privilégiés et pour lesquels la contribution de l'enseignement supérieur devra être importante dans les années à venir sont ceux de la gestion des entreprises, en vue de favoriser l'émergence d'entreprises compétitives, du développement technologique et de l'agriculture, afin de favoriser l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, de l'enseignement, afin d'améliorer la qualité et les performances d'un système éducatif, pilier du développement économique, social et culturel, et enfin de la santé.

Le programme présenté ci-après décrit l'ensemble des activités qui devront être réalisées sur la période et les résultats attendus.

Un certain nombre de projets, pour lesquels des financements nationaux et des concours extérieurs sont sollicités, viendront en appui à la réalisation de ces activités.

Ces projets sont présentés en annexe.

4.4.1 RÉSULTAT 1

« L'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur est amélioré ».

Il s'agit de proposer une gamme de formations supérieures afin que chaque individu ayant les capacités et la volonté de se former puisse accéder à une formation supérieure qui contribue à valoriser ses compétences à chaque moment de sa vie.

Ces formations seront offertes soit au sein du dispositif public de formation, soit par des établissements privés d'enseignement supérieur, soit par l'intermédiaire de solutions alternatives comme l'enseignement à distance.

Les projections effectuées montrent que les effectifs en formation devraient passer de 60 000 étudiants en 1995-1996 à 93 000 étudiants en 2000-2001. La proportion d'étudiants dans les établissements privés devrait passer de 28% à 37% au cours de la même période.

L'amélioration portera également sur la proportion de filles ayant accès à des filières scien-

tifiques (de 3,5% en 1995-1996 à 7% en 2000-2001) et à des filières de formation d'enseignants (de 8,8% en 1995-1996 à 17% en 2000-2001).

Pour ce faire, les activités suivantes seront réalisées au cours de la période 1998-2001.

4.4.1.1 ACTIVITÉ PRINCIPALE 1-1

Améliorer les capacités d'accueil et l'environnement scolaire et universitaire.

Il s'agira de poursuivre le programme d'investissements entrepris depuis 1994 et notamment d'améliorer les capacités d'accueil en amphithéâtres, salles de travaux dirigés et laboratoires. Il s'agira également d'améliorer les capacités et l'équipement des centres documentaires et l'équipement des laboratoires de recherche universitaire. Le taux moyen d'occupation des locaux dans les universités devrait être ramené de 2 en 1996 à 1,75 en 2001.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Élaborer un programme d'investissement et de réhabilitation pour chaque établissement et le mettre en œuvre*

Ce programme, en cours depuis 4 ans, sera poursuivi sur la période et prendra en compte les éléments de programmation fournis par le schéma directeur de l'enseignement supérieur (locaux, équipements scientifiques et pédagogiques, etc.).

--- *Mettre en place un programme de maintenance des équipements*

Afin d'optimiser les investissements réalisés, un programme d'amélioration de la maintenance est prévu. Un audit préalable a déjà été réalisé dans ce sens et une cellule de maintenance a été mise en place afin de conduire ce programme.

--- *Programmer et recruter les enseignants*

Une programmation des besoins en enseignants sera effectuée à partir des données du schéma directeur de l'enseignement supérieur et un plan de formation et de recrutement sera mis en œuvre sur la période. Un outil de programmation est en cours de conception pour mieux cerner les besoins

réels en enseignants. Cet outil devra être implanté dans chaque établissement.

--- *Améliorer l'environnement académique et social des étudiants*

La réduction des budgets consacrés aux transferts sociaux a conduit à une paupérisation importante de la population étudiante. Une réduction des taux de bourses a toutefois permis d'accroître le nombre de bénéficiaires à budget constant. Sur la période, des actions seront engagées en vue de régler la vie sur les campus, de faciliter les conditions de travail pour les « hors normes » et de maintenir la proportion d'étudiants logés et aidés financièrement par l'État. La proportion des filles dans les résidences universitaires devrait rapidement (dès 1998) passer de 25% à 40%.

--- *Établir et mettre en œuvre un programme de privatisation des œuvres sociales*

La réallocation des budgets consacrés aux transferts sociaux au profit du fonctionnement pédagogique nécessite une rationalisation de la gestion de ces activités afin d'en réduire le coût. La privatisation de la gestion des restaurants universitaires a déjà été réalisée. Un programme de privatisation de la gestion des cités universitaires sera entrepris.

--- *Mettre en place un dispositif d'information pour les élèves et étudiants*

Mieux informer sur les filières de formation, sur les métiers, sur les carrières et sur les emplois possibles permettra de mieux orienter les étudiants vers les métiers porteurs.

4.4.1.2 ACTIVITÉ PRINCIPALE 1-2

Développer des solutions alternatives et complémentaires à l'enseignement conventionnel.

Il s'agira par cette activité de développer des solutions alternatives permettant d'accroître l'offre de formation à coût réduit pour l'État.

Au cours de la période il est prévu de doubler au moins le nombre d'inscrits dans ces formations (1 500 à 3 000 étudiants).

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Développer et améliorer la formation indivi-*

duelle permanente (F.I.P)

Destinée à des travailleurs, la formation individuelle permanente (F.I.P) n'est actuellement possible que dans certaines filières (droit, lettres). Il est envisagé, sur la période, de diversifier les filières de formation et notamment d'ouvrir des filières scientifiques et de doubler le nombre d'inscrits.

--- *Mettre en place un système de formation à distance (Projet UVA)*

Dans le cadre de l'Université virtuelle africaine (UVA), une expérience pilote aura lieu en Côte d'Ivoire à partir de 1998. En cas de succès, cette expérience pourrait être généralisée sur une plus grande échelle.

--- *Renforcer et améliorer la formation continue, y compris aux non professionnels*

Il est envisagé sur la période de doubler le nombre d'heures de formation continue dispensée.

Des structures de formation continue ont été mises en place à cet effet dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

4.4.1.3 ACTIVITÉ PRINCIPALE 1-3

Promouvoir la participation durable des partenaires socio-économiques, des collectivités locales et des bénéficiaires de l'éducation / formation.

Le développement du système éducation / formation nécessite des contributions plus importantes des bénéficiaires mais également des principaux partenaires que sont les entreprises et les collectivités locales. Des actions de sensibilisation et des partenariats seront établis à cet effet.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Évaluer les moyens hors subvention de l'État*

Un inventaire systématique de l'apport des bénéficiaires et des partenaires sera réalisé en vue d'évaluer les contributions, hors État, au fonctionnement du système.

--- *Renforcer le rôle des communes (infrastructures, bourses, ...)*

La participation des communes aux Conseils d'établissements d'enseignement supérieur et aux Comités de concertation mis en

place dans les Centres régionaux des œuvres universitaires devrait déboucher sur une implication plus grande des collectivités locales dans le fonctionnement du système.

--- *Renforcer l'implication des partenaires socio-économiques*

La participation des partenaires socio-économiques au fonctionnement du système a été institutionnalisée dans le cadre de la nouvelle organisation des universités et des grandes écoles. Cette participation devra se matérialiser par des actions concrètes de partenariats et par un plus grand nombre de conventions de prestations de service.

4.4.1.4 ACTIVITÉ PRINCIPALE 1-4

Promouvoir l'expansion de l'enseignement supérieur privé.

La promotion d'un dispositif privé d'enseignement supérieur, inexistant au début des années 1990, permet aujourd'hui d'offrir une capacité de formation de plus de 20 000 places pour des formations professionnelles courtes (BTS). Cette expansion quantitative doit être accompagnée d'une amélioration qualitative des formations. À cet effet, un décret fixant les conditions de concession du service public de l'enseignement permettra de définir un cadre juridique plus exigeant. La politique de subvention devra permettre d'accroître la part de ce secteur et d'améliorer sa qualité.

La proportion d'étudiants dans les établissements privés devrait passer de 28% en 1997 à 37% en 2001.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Élaborer et appliquer les modalités de concession du service public d'enseignement privé*

Le décret fixant les conditions de concession du service public offrira un cadre juridique adéquat. Des conventions particulières seront signées avec chaque établissement afin de définir, au cas par cas, les modalités du partenariat avec l'État et les objectifs de développement de chaque structure.

--- *Élaborer, suivre et contrôler l'application des normes pour l'enseignement supérieur privé*

L'établissement de normes d'encadrement, d'équipement, de qualité permettra de définir les bases pour une évaluation plus rigoureuse de l'activité des établissements privés. Un renforcement des structures de contrôle de l'administration centrale devra être réalisé afin de suivre efficacement le fonctionnement de ces établissements. Par ailleurs, il est mis en place une Commission de reconnaissance, d'équivalence des diplômes et d'habilitation des titres d'ingénieur qui a pour but de valider la qualité des diplômés préparés.

--- *Mettre en place des mécanismes incitatifs en faveur de l'investissement dans l'enseignement supérieur privé*

L'amélioration de la qualité des formations nécessite des investissements importants en matière notamment d'équipements pédagogiques. Les subventions actuellement octroyées par l'État sous forme de prises en charge de frais de scolarités interviennent en appui au fonctionnement des établissements et n'ont pas un rôle suffisamment incitatif sur les investissements. La mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement dans le secteur privé devrait permettre de corriger cette situation.

--- *Rendre opérationnels les mécanismes de concertation*

Afin d'assurer une plus grande coordination entre les actions de formation du secteur public et celles du secteur privé, des instances de concertation sont mises en place. Il s'agit notamment de la Conférence des établissements d'enseignement supérieur dont le rôle est de veiller à une cohérence dans le développement du secteur.

4.4.1.5 ACTIVITÉ PRINCIPALE 1-5

Diversifier les voies d'accès à l'enseignement supérieur.

L'accès à l'enseignement supérieur est actuellement réservé aux étudiants ayant réussi au baccalauréat au cours de la même année et satisfaisant à des critères d'âge rigoureux. Cette

situation conduit à limiter toute autre voie d'accès, à l'exception des « capacités en droit » ouvertes aux non-bacheliers. Afin de valoriser notamment l'expérience professionnelle acquise et permettre à ceux qui le souhaitent de reprendre des études après une première expérience professionnelle, il est envisagé d'aménager des voies non conventionnelles. Au cours de la période, le nombre d'étudiants inscrits dans ces voies non conventionnelles devrait passer de 1 000 étudiants à 2 000 étudiants.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Réexaminer les critères d'accès (âge, diplômes, expériences)*

Un réexamen des critères d'accès sera entrepris afin de prendre en compte les populations qui pourraient être valorisées par une formation supérieure.

--- *Organiser la mise à niveau des postulants*

Des modules de remise à niveau seront conçus et proposés aux postulants qui en éprouveraient la nécessité.

--- *Accélérer la délivrance des équivalences*

La Commission d'équivalence et de reconnaissance des diplômes qui est mise en place établira une carte complète des équivalences, afin de déterminer les différentes entrées possibles dans l'enseignement supérieur.

4.4.1.6 ACTIVITÉ PRINCIPALE 1-6

Améliorer la représentation des filles dans les filières scientifiques et dans les filières de formation de formateur.

Les filles sont actuellement sous représentées dans les filières scientifiques puisqu'elles ne représentent que 3,5 % des effectifs en première année contre 20 % de filles en moyenne dans l'ensemble des premières années de l'enseignement supérieur.

Au cours de la période, il est envisagé de doubler cette proportion qui passerait ainsi à 7% en 2001.

Les filles sont également sous-représentées dans les filières de formation de formateur puisqu'elles ne représentent que 8,8% des

effectifs. Il est envisagé de doubler cette proportion en 2001, ce qui contribuerait à une plus grande féminisation de la fonction enseignante.

SOUS-ACTIVITÉS

--- Réaliser une étude sectorielle des facteurs qui influent sur l'éducation des filles

Une étude sur les facteurs qui influencent le choix des filles pour leur formation supérieure et pour leur avenir professionnel, devra permettre de déterminer les stratégies à mettre en œuvre en vue d'accroître leur inscription dans les filières scientifiques.

--- Concevoir et réaliser un programme d'information et de sensibilisation

Les résultats de l'étude seront mis en œuvre. Ils devraient porter essentiellement sur des actions d'information et de sensibilisation des filles ainsi que sur des mesures d'incitations particulières.

4.4.2 RÉSULTAT 2

« La qualité de l'enseignement supérieur est améliorée ».

L'objectif essentiel de la réforme de l'Enseignement Supérieur qui a été engagée est d'améliorer la qualité de la formation. L'amélioration portera à la fois sur une meilleure adaptation des formations aux besoins de l'économie et sur l'amélioration de la qualité des formations dispensées. Y parvenir nécessitera à la fois une réadaptation des profils de sortie et des programmes de formation, une amélioration de l'environnement pédagogique et un renforcement de l'encadrement.

4.4.2.1 ACTIVITÉ PRINCIPALE 2-1

Adapter les profils de sortie et les formations aux besoins du développement à tous les niveaux de l'enseignement supérieur.

À très court terme, l'objectif est d'améliorer sensiblement le degré de satisfaction des employeurs et d'augmenter la proportion d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques (de 20 % en 1997 à 25 % en 2001).

SOUS-ACTIVITÉS

--- Redéfinir et actualiser constamment l'architecture des formations

Une actualisation régulière du schéma directeur de l'enseignement supérieur ainsi qu'une actualisation de l'architecture des formations sera réalisée en vue d'adapter en permanence les formations aux besoins.

--- Standardiser les cursus de formation

L'harmonisation des standards de formation sur la base de normes admises internationalement sera poursuivie, ce qui favorisera la mise en place de passerelles et facilitera la gestion pédagogique.

--- Mettre en place des filières de formation professionnelles (qualifiantes et diplômantes)

Au sein des universités des formations professionnelles courtes et longues seront mises en place en fonction des besoins attestés de l'emploi. Un recensement des besoins est en cours de réalisation.

--- Redéfinir les programmes en les adaptant aux profils de sortie

Un réexamen des programmes de formation est en cours d'être réalisé en introduisant une approche « par objectifs » et en systématisant le système d'évaluation par unités de valeur. Ce réexamen permettra également une actualisation des contenus de formation.

--- Renforcer l'enseignement des langues étrangères

La création d'un Centre de perfectionnement en anglais et de préparation aux tests d'entrée dans les universités américaines permettra de favoriser la poursuite de formations complémentaires dans les pays anglophones.

Un Centre de formation aux langues orientales sera également créé afin de favoriser notamment l'apprentissage des langues asiatiques (chinois, japonais, coréen, etc.).

--- Renforcer l'enseignement des sciences appliquées

De nouvelles filières de formation en sciences appliquées seront créées dans les uni-

versités afin d'orienter plus d'étudiants dans les secteurs nécessaires au développement national.

---- *Mettre en place des pôles d'excellence dans chaque établissement de l'enseignement supérieur*

Des filières d'excellence, en rapport avec les priorités du développement national, seront mises en place dans chaque établissement en partenariat avec des institutions étrangères. Ces filières doivent contribuer à fournir des cadres de haut niveau dans les secteurs prioritaires et constituer des pôles d'excellence pouvant avoir un effet d'entraînement sur les autres filières.

Un premier pôle d'excellence est en cours de création. Il s'agit d'un Centre de développement des ressources humaines qui sera créé en partenariat entre l'INP-HB et Georgia State University.

Un pôle d'excellence en matière de formation d'enseignants devrait également pouvoir être mis en place, afin d'apporter une contribution à l'amélioration de l'ensemble du secteur de l'éducation.

4.4.2.2 ACTIVITÉ PRINCIPALE 2-2

Renforcer les moyens d'accès à la documentation scientifique et à tout autre support d'information et de formation.

L'amélioration de la qualité de la formation et des activités de recherche passe obligatoirement par l'accès à une documentation scientifique et technique abondante et variée par les enseignants, les chercheurs et les étudiants. Au cours de la période, la capacité d'accueil des centres documentaires devra passer de 2 000 à 4 000 places et le nombre de sites électroniques d'information scientifique et technique passera de 1 à 6.

SOUS-ACTIVITÉS

---- *Renforcer les services documentaires et les bibliothèques*

Un programme visant une meilleure organisation des services documentaires, la mise en place d'outils de gestion documentaire performants et la formation des documen-

talistes seront entrepris.

---- *Augmenter les capacités d'accueil des centres documentaires*

Un programme d'extension des capacités d'accueil des centres documentaires sera réalisé sur la période. Il concernera à la fois les grandes écoles et les universités.

---- *Connecter les centres documentaires à des banques de données*

Les connexions intranet et internet permettront l'accès à l'information scientifique et technique. Un programme de connexion et de mise en réseau de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche a été conçu et sera réalisé sur la période 1998-2001.

---- *Mettre en place un dispositif de suivi/évaluation des centres documentaires*

Un suivi/évaluation des centres documentaires sera organisé afin d'améliorer en permanence leurs performances.

4.4.2.3 ACTIVITÉ PRINCIPALE 2-3

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de révalorisation de la fonction enseignante.

Depuis quelques années le recrutement de nouveaux enseignants dans l'enseignement supérieur est devenu de plus en plus difficile en raison notamment de la réduction des salaires. Il importe donc de mettre en œuvre des mesures qui permettront de rendre la fonction plus attrayante afin que chaque année les postes ouverts soient pourvus et que le niveau de qualité des enseignants soit satisfaisant.

SOUS-ACTIVITÉS

---- *Systématiser la formation pédagogique des enseignants du supérieur*

Une formation pédagogique systématique des enseignants a été entreprise. Elle sera poursuivie, amplifiée et systématisée pour les nouveaux enseignants afin d'améliorer la qualité de la formation.

---- *Mettre en place une politique de recyclage des enseignants du supérieur*

Un programme de formation continue accompagné notamment de voyages d'étu-

des et de la possibilité d'obtenir des années sabbatiques sera mis en œuvre.

--- *Revaloriser les grilles et les accessoires de salaires des enseignants*

Une révision des statuts des enseignants sera entreprise afin d'adapter les conditions de rémunération et les conditions d'emploi.

--- *Mettre en place les conditions de travail adaptées aux exigences du métier d'enseignant*

Les investissements qui seront réalisés en équipements pédagogiques, matériel informatique, bureaux, etc, permettront d'améliorer de manière significative les conditions de travail des enseignants.

--- *Mettre en place un système de reconnaissance du mérite (Ordre du mérite)*

Des distinctions appropriées seront décernées à partir de 1997 afin de récompenser les enseignants, les chercheurs et les étudiants les plus méritants.

4.4.2.4 ACTIVITÉ PRINCIPALE 2-4

Améliorer les conditions de travail des étudiants.

Afin d'assurer un standard de qualité satisfaisant, un programme d'amélioration des conditions de travail des étudiants sera mis en œuvre. Ce programme devrait notamment permettre d'améliorer les taux de promotion dans le système. Le renforcement de l'information scientifique qui fait l'objet d'un programme prioritaire y contribuera fortement.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Renforcer l'encadrement pédagogique des étudiants*

Dans certaines filières de formation universitaire, les ratios d'encadrement sont largement supérieur aux normes généralement admises. Il s'agira d'améliorer ces ratios par des recrutements d'enseignants mieux ciblés sur les besoins, par le recours plus massif au monitorat et par l'instauration du tutorat.

--- *Renforcer l'équipement et les infrastructures de laboratoires et salles de travaux pratiques*

Le programme d'investissement en cours prévoit l'amélioration des équipements et

infrastructures en laboratoires et salles de travaux pratiques. Ce programme sera poursuivi et renforcé au cours des prochaines années.

--- *Créer et aménager des salles d'études dans les cités universitaires et dans les établissements d'enseignement supérieur*

L'aménagement de salles d'études permettra de faciliter le travail personnel de l'étudiant.

--- *Aménager des espaces verts sur le campus*

Dans tous les travaux d'extension en cours, un accent particulier sera mis sur l'aménagement de l'espace afin de créer des sites propices au travail.

--- *Développer la pratique du sport et autres activités extra-scolaires*

Le développement de la pratique du sport et autres activités extra-scolaires est indispensable à un développement harmonieux de la personnalité et à l'équilibre de l'étudiant. Une attention particulière sera accordée à ce volet, aussi bien dans les programmes d'investissement que dans la prise en compte, par les établissements, de l'organisation de ces activités.

4.4.2.5 ACTIVITÉ PRINCIPALE 2-5

Adapter et renforcer les systèmes d'évaluation de l'éducation / formation.

La mesure de l'écart entre les objectifs et les résultats est une activité indispensable à la régulation du système. À tous les niveaux, la pratique de l'évaluation sera instaurée en vue d'apporter en permanence les correctifs qui s'imposent.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Instaurer et systématiser l'évaluation de l'enseignement supérieur*

Le Comité national d'évaluation de l'enseignement supérieur sera mis en place. Ce comité aura pour rôle d'évaluer la réalisation des missions confiées aux établissements d'enseignement supérieur, notamment dans le cadre de la politique contractuelle qui est engagée. Ce comité réalisera l'évaluation des activités d'enseignement et de recherche

ainsi que les activités administratives et de gestion.

--- *Instaurer l'auto-évaluation de l'enseignant*

Une évaluation des performances des enseignants sera instituée. Elle aura pour but de renseigner l'enseignant sur la qualité et sur l'efficacité de son enseignement.

--- *Rédefinir le système d'évaluation des étudiants*

La généralisation du système d'évaluation par Unités de valeur est en cours. Ce travail sera poursuivi et le fonctionnement des jurys d'examen sera révisé afin d'améliorer leur impartialité.

--- *Organiser le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur*

Le suivi de l'insertion des diplômés de l'enseignement sera systématisé afin de mieux connaître le devenir des étudiants et pouvoir agir sur les formations. À cet effet des enquêtes systématiques seront organisées et un observatoire en rapport avec l'AGEPE sera mis en place.

4.4.2.6 ACTIVITÉ PRINCIPALE 2-6

Développer et renforcer la coopération universitaire dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.

L'échange permanent d'informations est une condition nécessaire à l'actualisation des savoirs et au développement de la recherche. A cet effet, les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et d'autres structures d'enseignement supérieur et de recherche seront systématiquement favorisées.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Renforcer la coopération entre les structures d'enseignement supérieur et de recherche de Côte d'Ivoire*

Une plus grande collaboration sera instituée entre les établissements en Côte d'Ivoire. La création de la Conférence des établissements d'enseignement supérieur permettra de favoriser les échanges d'expérience et la coopération entre les établissements.

--- *Renforcer la politique d'intégration sous-régionale et internationale en matière d'enseigne-*

ment supérieur et de recherche

Le développement de la coopération sous-régionale et internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche sera encouragé, notamment pour la mise en place de nouvelles filières de formation professionnelles et pour la réalisation de programmes de recherche.

4.4.3 RÉSULTAT 3

« La recherche développement produit plus de résultats mieux exploités ».

Il s'agit de développer et de valoriser les résultats de la recherche en vue d'une meilleure efficacité du système éducatif, de développer au sein des universités la recherche centrée sur la satisfaction des besoins du développement et enfin de promouvoir la valorisation des innovations technologiques.

4.4.3.1 ACTIVITÉ PRINCIPALE 3-1

Développer et valoriser les résultats de la recherche en vue d'une meilleure efficacité des méthodes pédagogiques.

Cette activité vise d'une part, à établir un diagnostic des insuffisances des pratiques pédagogiques existantes, proposer des solutions et suivre leur mise en application et, d'autre part, à fournir les outils et méthodes nécessaires à l'enseignement des langues nationales.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Identifier les facteurs qui influencent l'efficacité de l'enseignement*

Des études et des recherches seront réalisées pour établir le diagnostic des pratiques pédagogiques en cours.

--- *Favoriser et suivre l'introduction des innovations pédagogiques dans le système éducation /formation*

Les nouvelles méthodes pédagogiques seront expérimentées, évaluées et en cas de résultats positifs, étendues à l'ensemble du sous secteur de l'éducation concerné.

--- *Adapter les outils et méthodes d'enseignement des langues nationales*

Les contenus, les méthodes ainsi que les manuels d'apprentissage des langues nationales seront élaborés par l'Institut de linguistique appliquée qui se chargera de la formation des formateurs.

4.4.3.2 ACTIVITÉ PRINCIPALE 3-2

Renforcer la recherche-développement en milieu universitaire.

La recherche en milieu universitaire sera relancée. Elle devra être orientée vers la résolution des problèmes de développement national.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Renforcer l'adaptation de la recherche universitaire aux besoins du développement national*

Les ressources allouées à la recherche privilégieront les projets orientés vers la satisfaction des besoins du développement national. Le financement des projets de recherche se réalisera essentiellement sur concours, dans le cadre des fonds disponibles à cet effet, et en fonction de la qualité et de la pertinence des projets présentés.

--- *Renforcer les mesures de reconnaissance du mérite des chercheurs et des étudiants*

Un Prix de la recherche d'un montant de soixante millions de francs CFA a été institué au profit des chercheurs et des enseignants chercheurs. Ces mesures de motivation devront être renforcées par l'attribution de distinction honorifique aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs. Le Prix de la recherche devrait être étendu aux étudiants.

--- *Organiser la formation des enseignants-chercheurs et des chercheurs en protection industrielle*

Des modules de formation en protection industrielle devront être conçus et dispensés par l'UFR de droit. Des séminaires d'information sur la protection industrielle seront également organisés.

--- *Développer le partenariat Écoles-Universités-Entreprises*

Des thèmes de recherche seront définis en collaboration avec des entreprises. Des con-

ventions de financement seront signées pour l'exécution des projets de recherche.

--- *Organiser la collecte systématique des innovations technologiques*

Un dispositif de veille technologique sera mis en place en vue de recenser et diffuser les innovations technologiques.

4.4.3.3 ACTIVITÉ PRINCIPALE 3-3

Promouvoir la valorisation des résultats de la recherche-développement

Il s'agit de faire la promotion de l'utilisation des résultats de recherche à travers des manifestations appropriées. Cette activité devra conduire à une augmentation du nombre de résultats de recherche effectivement exploités.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Réaliser des études d'impact de la recherche sur le développement*

Il s'agit de réaliser une étude en vue de faire le point de l'application des résultats de recherche au niveau national, de diffuser les conclusions de cette étude auprès des entreprises et des publics ciblés.

--- *Rendre opérationnels les services chargés de la promotion de l'innovation technologique*

Une Direction de l'innovation technologique a été créée pour structurer cette activité et pour la promouvoir au sein des établissements d'enseignement et de recherche. Cette structure sera progressivement rendue opérationnelle.

4.4.4 RÉSULTAT 4

« Le management du système d'enseignement supérieur est plus performant et plus décentralisé ».

La diversification des structures de formation (création de 3 universités, et de 2 unités régionales d'enseignement supérieur), nécessite un renforcement de la coordination dans le secteur en vue d'établir une cohérence dans le développement du système. Par ailleurs la nécessité de réduire le coût/efficacité du dispositif et d'améliorer son efficacité externe impose une optimisation de l'utilisation des

ressources dans un cadre de programmation établi.

4.4.4.1 ACTIVITÉ PRINCIPALE 4-1

Renforcer les capacités d'identification des filières de formation (qualitatives et quantitatives) et des programmes de recherche à réaliser.

Les objectifs visés par cette activité consistent à accroître les capacités des services centraux, en particulier celles de la Direction des enseignements supérieurs, à identifier les nouvelles filières de formation pertinentes et à actualiser régulièrement le schéma directeur des formations de l'enseignement supérieur.

SOUS-ACTIVITÉS

--- Réaliser et exécuter des études sectorielles sur l'emploi

Des études auprès des partenaires socio-économiques seront réalisées annuellement en vue de maîtriser les tendances des besoins du marché de l'emploi ainsi que les profils de la main-d'œuvre.

--- Renforcer les capacités des enseignants et des chercheurs à l'identification des filières de formation et des programmes et des recherches pertinents. Il s'agira de former les enseignants à l'ingénierie pédagogique en vue d'exploiter les conclusions des études sur l'emploi et proposer des programmes de formation pertinents. Pour les chercheurs, il s'agira de renforcer la capacité à identifier et à structurer des projets de recherche pertinents.

--- Mettre en place les mécanismes fonctionnels d'élaboration du schéma directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les informations sur les besoins en formation doivent être synthétisées en vue de dégager des priorités à moyen terme par rapport aux besoins socio-économiques. Il s'agira donc de renforcer les capacités de la Direction des enseignements supérieurs en la matière.

4.4.4.2 ACTIVITÉ PRINCIPALE 4-2

Rationaliser la répartition des activités de formation et de recherche dans les établissements.

Cette activité vise à prévenir les duplications inutiles de certaines formations de manière à optimiser les ressources des établissements, en utilisant les critères d'avantages comparatifs.

SOUS-ACTIVITÉS

--- Identifier les critères de sélection et de répartition des filières de formation et de recherche

En utilisant le principe des avantages comparatifs, il s'agira d'élaborer des critères pertinents pour la répartition optimale des formations et des programmes de recherche entre les établissements.

--- Organiser la concertation avec/entre les établissements en vue de la répartition des activités

Il s'agira de procéder à un arbitrage dans la répartition des formations et des programmes de recherche en utilisant les critères définis précédemment. Cette activité sera réalisée par la Conférence des établissements d'enseignement supérieur.

4.4.4.3 ACTIVITÉ PRINCIPALE 4-3

Mettre en place des relations contractuelles entre l'État et les établissements.

La loi de septembre 1995 sur l'enseignement prévoit un système de relations contractuelles entre l'État et les établissements où l'État s'engage sur les moyens tandis que les établissements s'engagent sur les résultats. Il s'agira de contrats établis pour une période de trois ans.

SOUS-ACTIVITÉS

--- Identifier les éléments de base pour l'élaboration des contrats pluriannuels

Il s'agira, à travers diverses consultations et études, de déterminer les principaux paramètres qui doivent sous-tendre la conception des projets de contrats.

--- Négocier et signer les contrats pluriannuels entre l'État et les établissements

Ces projets doivent faire l'objet de négociation avec les établissements concernés, en fonction d'une part, des priorités de l'État, définies par le schéma directeur de l'enseignement supérieur et par les résultats des Comités de programme de recherche, et

d'autre part en fonction des cadrages budgétaires nationaux.

4.4.4.4 ACTIVITÉ PRINCIPALE 4-4

Renforcer les capacités de planification / programmation / budgétisation et d'administration / gestion.

Il s'agit de constituer, d'automatiser et d'actualiser pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, les fichiers de base permettant de disposer des informations de gestion. Il s'agit également, de renforcer les capacités d'analyse des responsables à tous les niveaux en vue d'une maîtrise des fonctions de planification / programmation et de budgétisation / administration / gestion. Chaque établissement devra disposer d'un plan directeur triennal en la matière.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Développer les méthodes et outils de la planification intersectorielle (flux-formation des enseignants / comptabilité des systèmes d'information)*

Cette activité consistera à entretenir une coopération étroite avec les services de planification des autres sous-secteurs (éducation de base, enseignement technique), de façon à assurer la cohérence globale de la planification du système éducatif.

--- *Développer le système d'information de gestion (SIPES) (collecte-traitement-analyse et exploitation)*

Il s'agira pour la Direction de la planification et de la programmation, de réaliser en collaboration avec les personnels compétents des établissements, l'ensemble des bases de données permettant de disposer en temps réel des indicateurs de gestion et d'un tableau de bord. Ces informations devront être centralisées en vue d'assurer une meilleure lisibilité du système de l'enseignement supérieur.

--- *Mettre en place un dispositif de programmation*

Cette activité consistera à concevoir des modèles cohérents de planification/pro-

grammation et à former des personnels, tant au niveau central qu'au niveau des établissements, à l'utilisation de ces outils.

--- *Organiser le suivi du cursus des étudiants*

La généralisation du système des Unités de valeur nécessite l'automatisation du suivi du cursus des étudiants afin d'optimiser la gestion des flux à l'intérieur du système. Un renforcement des services de scolarité et des services administratifs (outils de gestion, équipement, formation) sera engagé à cet effet.

--- *Mettre en place des méthodes et procédures rationnelles de gestion des ressources (humaines, matérielles et financières)*

Les audits réalisés précédemment dans les universités font état d'une insuffisance et d'une application non rigoureuse des procédures. Un renforcement des services de personnel et des services financiers (outils de gestion, équipement, formation) sera engagé à cet effet.

--- *Privatiser et/ou concéder certaines activités (notamment liés aux transferts sociaux)*

Depuis 1992, certaines activités telles que la restauration, le transport ont été privatisées. Il s'agira de poursuivre ce processus, notamment pour les résidences universitaires. Une expérience a déjà été engagée dans ce sens à Daloa.

--- *Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation des planificateurs et des gestionnaires du système*

La plupart des responsables tant au niveau central, qu'au niveau des établissements n'ont pas bénéficié de formations spécifiques aux activités de planification et de gestion. Le souci d'optimiser la gestion du système commande la mise en place et la réalisation d'un véritable plan de formation de ses acteurs en matière de planification et de management du système.

--- *Développer la communication interne et externe au secteur*

Cette activité consiste à mettre en place un dispositif permettant une meilleure circu-

lation d'informations au niveau interne et externe au profit des étudiants, des enseignants, des chercheurs et du grand public.

4.4.4.5 ACTIVITÉ PRINCIPALE 4-5

Améliorer le processus de décentralisation de la gestion de l'enseignement supérieur.

Un renforcement de l'autonomie de gestion et de décision des établissements d'enseignement supérieur devra être effectif à moyen terme.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Élaborer un plan d'action en vue de la décentralisation de la gestion*

L'établissement et la mise en œuvre d'un plan de transfert des responsabilités du niveau central vers la périphérie s'impose pour parvenir à une plus grande autonomie des établissements. Ce plan comportera un aspect sensibilisation et communication auprès des principaux acteurs et un aspect formation-action.

--- *Mettre en œuvre les actions en vue de la décentralisation de la gestion*

Il s'agit, à travers des projets ciblés de rendre effectif le transfert des compétences reconnues au niveau périphérique en vue d'optimiser la gestion de ces centres.

4.4.4.6 ACTIVITÉ PRINCIPALE 4-6

Mettre en place un système d'évaluation et de contrôle des activités et des résultats.

Cette activité doit permettre de mesurer périodiquement les écarts entre les objectifs et les résultats.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Rendre opérationnel le Comité national d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le Comité national d'évaluation prévu par la loi relative à l'enseignement sera créé. Un appui spécifique sera mis en œuvre afin de rendre ce comité opérationnel.

--- *Instaurer des systèmes de contrôle de gestion*

Il s'agit au niveau central et au niveau de chaque établissement de rendre fonction-

nelle une cellule de contrôle de gestion. Les méthodes, outils et procédures d'intervention seront élaborés et les personnels identifiés devront bénéficier d'une formation adéquate.

--- *Organiser les évaluations par les bénéficiaires (auprès des enseignants, des étudiants et des entreprises)*

Cette activité consistera essentiellement à réaliser auprès des bénéficiaires et des acteurs (étudiants, enseignants, chefs d'entreprise) des enquêtes périodiques visant à évaluer leurs degrés de satisfaction et leurs attentes vis-à-vis du système d'enseignement supérieur et des œuvres sociales.

4.4.5 RÉSULTAT 5

« Le système d'enseignement supérieur est mieux déconcentré et / ou régionalisé ».

La politique de régionalisation de l'enseignement supérieur vise d'une part à décongestionner les structures existantes qui se caractérisent par leur extrême concentration dans la capitale économique et d'autre part à créer dans les régions de véritables unités de formation jouissant de l'autonomie de gestion et dont les activités s'intègrent harmonieusement avec les vocations économiques régionales et contribuent à leur développement.

4.4.5.1 ACTIVITÉ PRINCIPALE 5-1

Mettre en place, actualiser constamment et appliquer une carte de l'enseignement supérieur en rapport avec les autres secteurs.

La nécessité de conférer une cohérence au déploiement territorial des activités d'enseignement supérieur impose de réaliser des études préalables pour mieux connaître l'environnement des zones d'installation et appréhender les facteurs favorables ou défavorables à une possibilité d'expansion à long terme des structures à créer.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Réaliser une évaluation coût/efficacité des universités décentralisées*

Une évaluation en terme de coût/efficacité des universités décentralisées (Université de Bouaké, Abobo-Adjamé et des URES de Daloa et de Korhogo) devrait permettre de mieux illustrer le fondement des choix opérés de façon à motiver les futurs clients et leur parents ainsi que les autres partenaires du système.

--- *Réaliser une étude d'impact de l'Université de Bouaké et de l'INP-HB sur les régions d'insertion*

Deux actions majeures de régionalisation (Université de Bouaké, INP-HB) doivent faire l'objet d'une étude d'impact économique sur les régions d'insertion. L'objet de telles études serait de montrer la contribution de ces structures au développement de ces régions et à l'aménagement de leur territoire, d'identifier les pistes pour une expansion accrue et enfin de constituer un modèle pour les expériences futures.

--- *Réaliser des études d'identification des autres sites possibles*

À partir des leçons tirées des expériences déjà réalisées, il s'agira, sur la base des paramètres divers (état de la scolarisation, potentialités économiques, environnement socio-économique, etc.), de proposer un plan à moyen terme de déploiement territorial des établissements d'enseignement supérieur.

--- *Élaborer et faire adopter la carte de l'enseignement supérieur (public et privé)*

Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre des procédures de concertation en vue d'adopter les propositions techniques issues des différentes études.

--- *Actualiser la carte de l'enseignement supérieur (public et privé)*

Mettre en place un dispositif institutionnel pour mettre à jour périodiquement la carte de l'enseignement supérieur (public et privé).

choix stratégiques qui auront été opérés.

SOUS-ACTIVITÉS

--- *Procéder à des choix stratégiques*

Animer les structures institutionnelles chargées d'entériner les choix stratégiques préparés par les structures techniques.

--- *Mettre en place les Unités régionales d'enseignement supérieur*

Il s'agit de programmer, de rechercher les financements et de réaliser ou d'étendre les Unités régionales ayant fait l'objet de choix.

4.4.5.2 ACTIVITÉ PRINCIPALE 5-2

Organiser la mise en œuvre de la carte de l'enseignement supérieur.

Il s'agira de concrétiser sur le terrain, les

DOCUMENT 3

Objectifs spécifiques, résultats et activités du programme « appui à l'augmentation des niveaux de scolarisation des filles et d'éducation des femmes », Plan national d'action de la femme (PNAF)

OBJECTIF 3.1 : Développer l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation pour tous basée sur l'équité et l'égalité des chances

RÉSULTAT 3.1.1

L'aptitude des familles et des autorités à concevoir et dispenser une éducation pour tous basée sur l'égalité et l'équité des chances a été développée.

ACTIVITÉ PRINCIPALE 3.1.1.1

Sensibilisation des parents et de la communauté en faveur de l'équité et de l'égalité des chances entre fille et garçon dans l'éducation familiale et l'éducation scolaire.

C'est à partir de la famille, au moment de la transmission par les parents de leur éducation et leur culture à leurs progénitures que la différence entre fille et garçon se transforme progressivement en discrimination ; aussi est-il nécessaire d'initier les changements en commençant par la famille.

SOUS-ACTIVITÉS 3.1.1.1.1 :

--- Poursuivre les campagnes de promotion de l'équité et de l'égalité des chances entre filles et garçons en direction des familles et des communautés tant en milieu urbain que rural : caravane avec des films, des sketches, émissions radio en langues nationales, femmes modèles de réussite. Les campagnes se feront au moins une fois l'année dans chaque chef-lieu de région et/ou de sous-préfecture.

--- Organiser des activités d'IEC, particulièrement en direction des mères, sur l'égalité et l'équité entre fille et garçon, à travers des causeries-débats et également des messages appropriés lors des occasions de rassemblement telles que les cérémonies de baptême, de mariages et de funérailles.

--- Amener les mères à inclure à leur fille la confiance en soi et l'estime de soi.

--- Organiser des activités d'IEC en direction des filles elle-même de manière à leur donner le goût de l'école et la confiance en leurs capacités.

ACTIVITÉ PRINCIPALE 3.1.1.2

Sensibilisation et formation des décideurs et des acteurs du système éducatif sur les questions du genre.

SOUS-ACTIVITÉS 3.1.1.2.1 :

--- Renforcer la mise en place de programme d'IEC et de formation au profit de décideurs et acteurs de l'éducation formation (administration scolaire, enseignants, élèves..) sur la nécessité de tenir compte des questions de genre dans l'éducation et, par conséquent, de concevoir des programmes d'éducation et des manuels qui valorisent l'image de la femme. Le MFFE emboîte, ce faisant, le pas aux ministères chargés de l'éducation qui s'y investissent déjà dans le cadre du PNDEF / PASEF.

--- Mettre en œuvre des programmes d'IEC sur les questions de genre en direction des leaders communautaires et/ou religieux qui permettraient ainsi l'intégration des notions de genre dans les curricula des établissements confessionnels.

--- Primer les institutions scolaires universitaires qui soutiennent et mettent effectivement en œuvre la politique de promotion de la fille. Pour ce faire, il faudrait mettre en place un comité d'appréciation qui évaluerait les performances des établissements dans ce domaine.

ACTIVITÉ PRINCIPALE 3.1.1.3

Éducation de toute la population, y compris les femmes et les filles, à une image positive de la femme.

Il est nécessaire d'informer les populations ivoiriennes sur la place et le rôle occupés par les femmes dans les différentes communautés tout au long de leurs histoires respectives. Ce retour aux sources est nécessaire pour mieux se situer par rapport à l'actuelle revendication de l'équité et l'égalité par les femmes.

SOUS-ACTIVITÉS 3.1.1.3.1 :

--- Organiser des causeries-débats sur la sociologie et la notion de genre dans les médias (radio, télévision, journaux) en français et en langues nationales. L'occasion serait ainsi offerte de relever d'une part, le caractère purement idéologique et erroné de la représentation de la femme, et d'autre part, les différentes représentations de la femme dans les sociétés et à travers les temps.

--- Organiser des actions d'IEC et de sensibilisation en direction de toute la population : elles porteront sur la place et le rôle de la femme dans les sociétés ainsi que les valeurs nouvelles à adopter vis-à-vis de la femme.

--- Renforcer la diffusion d'émissions qui montrent les rôles positifs de la femme dans la société et véhiculer suffisamment l'image des femmes et des filles ayant réussi dans la vie courante, les modèles de réussite.

--- Offrir des cours de développement personnel aux filles dans les établissements scolaires : découverte de soi, connaissance et affirmation de soi, communication etc. ; les amener à modifier positivement les perceptions qu'elles ont d'elles mêmes.

OBJECTIF 3.2 : Contribuer à la réduction des disparités de genre à tous les niveaux d'enseignement

RÉSULTAT 3.2.1

Les disparités de genre ont été réduites: au

moins 80% des filles en âge préscolaire et primaire sont scolarisées (3 à 11 ans) ; la proportion des filles dans les domaines techniques et scientifiques a augmenté.

ACTIVITÉ PRINCIPALE 3.2.1.1

Introduction d'une discrimination positive pour l'accès et le maintien des filles à l'école. Renforcer et étendre les activités de sensibilisation pour la scolarisation des filles.

Il s'agira exceptionnellement d'offrir à la fille plus d'opportunités d'accès à l'école. Cette préoccupation se réalise progressivement déjà par les ministères chargés de l'éducation, particulièrement le MEN.

SOUS-ACTIVITÉS 3.2.1.1.1 :

--- Accroître les capacités d'accueil au profit des filles. Cela relève des Ministères techniques chargés de l'éducation qui s'y attellent actuellement.

--- Poursuivre et intensifier les campagnes de sensibilisation pour la scolarisation des filles à travers tous les moyens et méthodes de communication disponibles : causerie-débats, caravanes, films, sketches, pièces de théâtre, artistes musiciens, émissions radio-diffusées ou télévisées, presse écrite.

--- Proposer et faire adopter une politique de quotas de filles pour les établissements d'enseignement technique, technologique et scientifique où elles sont le plus souvent en proportions insignifiantes. Ces quotas permettront d'y assurer une présence significative des femmes. Cependant, ils pourraient être utilisés par les hommes si les candidates ne les épuisent pas.

--- Encourager la création de cellules genre dans toutes les institutions scolaires techniques et universitaires en vue de pérenniser la sensibilisation non seulement les enseignants et les autorités sur les questions de genre, mais aussi de veiller à la promotion des actions en faveur de la fille et de son insertion dans la vie professionnelle.

--- Soutenir et/ou créer un mouvement de soutien pour la scolarisation de la petite fille

en collaboration avec les groupements professionnels, les ONG, les autres associations. Il faudrait également constituer des comités régionaux de soutien intégrant les représentants des ministères chargés de l'éducation / formation, de l'information, de la santé, de la justice, les membres des syndicats, des ONG et des mouvements féminins.

ACTIVITÉ PRINCIPALE 3.2.1.2

Mobilisation de ressources financières en faveur de la scolarisation et du maintien des filles à l'école (dans tous les domaines).

SOUS-ACTIVITÉS 3.2.1.2.1 :

--- Créer un fonds de soutien à la scolarisation de la petite fille en vue de renforcer les mesures incitatives déjà prises dans le PNDEF en direction des populations nécessiteuses. Ce fonds sera alimenté par des contributions volontaires de la société civile, les partenaires au développement, l'État et il sera placé sous la tutelle du MFFE. Le mouvement sera autorisé à réaliser des activités de mobilisation de ressources au moins une fois l'an. Le mouvement et le fonds de soutien permettront de pérenniser l'opération « scolarisation des filles » bien au delà des projets.

--- Rechercher des bourses localement ou à l'étranger pour toutes les filles méritantes. Le MFFE constituera un portefeuille de bourses au profit des filles.

OBJECTIF 3.3 : Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme des femmes et à les doter d'une formation non formelle répondant à leurs besoins de développement.

L'alphabétisation est un élément clé pour la lutte contre la pauvreté. Les femmes étant les plus analphabètes, la priorité devrait leur être accordée. En outre, leur nombre élevé autorise la conduite d'autres programmes d'alphabétisation en complément des trois importants

prévus au CNAL.

RÉSULTAT 3.3.1

Le niveau d'éducation des femmes a augmenté : le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 63,2% en 1998 à 45% en 2005 ; les femmes ont bénéficié de formation répondant à leurs besoins.

ACTIVITÉ PRINCIPALE 3.3.1.1

Alphabétisation massive et intensive des femmes et des jeunes filles non scolarisées.

SOUS-ACTIVITÉS 3.3.1.1.1 :

--- Renforcer la sensibilisation des femmes sur la nécessité de l'alphabétisation : concevoir et diffuser règlement soit par les mass média soit par communication interpersonnelle (visites dans les villages, réunions...), des messages incitateurs et motivants.

--- Développer et poursuivre les programmes d'alphabétisation fonctionnelle. Cela se passera à la fois dans le cadre du CNAL et dans les IDEF, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est nécessaire, pour ce faire, de multiplier les centres et groupes d'alphabétisation et de mettre à contribution les jeunes filles lettrées des villages.

--- Organiser, en liaison avec le CNAL, des activités post-alphabétisation afin de créer un environnement propice à la préservation des acquis et de susciter le désir de pousser à un niveau plus élevé la quête de connaissances.

ACTIVITÉ PRINCIPALE 3.3.1.2

Offre de possibilités de formation et de perfectionnement permanent aux femmes de différents niveaux.

SOUS-ACTIVITÉS 3.3.1.2.1 :

--- Réviser les curricula et les cursus des IDEF pour les rendre plus conformes aux besoins des femmes. En dehors des cycles longs, les IDEF devraient envisager des programmes de formation spécifique et de

courte durée pour répondre aux besoins ponctuels émanant de différentes catégories de femmes (pâtisserie, formation en marketing, commerce, gestion, EVF/EMP, création d'activités génératrice de revenus, négociation, leadership, développement personnel, participation à la vie publique..).

--- Développer des programmes intensifs et intégrés d'éducation dans les zones déshéritées. Cette activité sera confiée aux AR et ONG qui la pratiquent déjà.

--- Proposer aux structures techniques spécialisées des candidates à former dans des spécialités pour lesquelles le IDEF ne dispose pas de compétences (mécanique, maçonnerie, plomberie, électricité, maintenance de pompes..). notamment les structures du MJEPF (centres de formation professionnelle, centres de perfectionnement aux métiers, AGEFOP..), du MINAGRA etc...

OBJECTIF 3.4 : Améliorer l'information des femmes et leur visibilité au niveau des médias par les stratégies suivantes

RÉSULTAT 3.4.1

Les femmes sont mieux informées et plus visibles. Leur image sociale est positive.

ACTIVITÉ PRINCIPALE 3.4.1.1

Établissement de programmes spéciaux d'informations des femmes.

SOUS-ACTIVITÉS 3.4.1.1.1 :

--- Faire adapter les calendriers de certains programmes radiodiffusés et télévisés à l'emploi du temps des femmes, afin qu'elles puissent effectivement les accueillir et en tirer profit.

--- Concevoir et vulgariser des programmes radiodiffusés et télévisés ciblés sur les besoins de la femme.

--- Appuyer les médias de proximité, initiateur et/ou produire des émissions basées sur

les besoins différentiels des femmes et des hommes.

ACTIVITÉ PRINCIPALE 3.4.1.2

Élimination des stéréotypes sexistes dans les médias.

SOUS-ACTIVITÉS 3.4.1.2.1 :

--- Mener des actions IEC et des campagnes contre les stéréotypes. Ces actions prendront différentes formes et seront répétées régulièrement sur tout le territoire national.

--- Établir des accords avec les médias en vue d'une attention spéciale et d'une meilleure gestion des articles et émissions radiodiffusées et télévisées sur les femmes.

--- Activer la commission de censure existant au niveau du Ministère de l'information : le MFFE détient un siège à cette commission et dispose donc d'un droit de regard qui devrait lui permettre de filtrer quelque peu les émissions peu recommandables pour l'image de la femme. Malheureusement, cette commission n'est pas fonctionnelle depuis plusieurs années.

--- Instituer au sein du MFFE une équipe multi-partenaire (gouvernement, société civile, personnalités) de six personnes chargées de veiller quotidiennement à l'image de la femme à travers les médias et de faire des recommandations officielles aux organes de presse et au Ministère de l'information.

--- Organiser des ateliers de formation sur la promotion du principe d'égalité et d'une image valorisante des femmes à travers les médias, et l'élimination du double standard dans le traitement de l'information concernant les femmes « politiques » et leaders.

ACTIVITÉ PRINCIPALE 3.4.1.3

Soutien à la promotion des femmes des médias.

SOUS-ACTIVITÉS 3.4.1.3.1 :

--- Attirer l'attention des autorités hiérarchiques sur les talents de leurs personnels féminins afin qu'elles reconnaissent le mérite des femmes des médias et leur donnent à

elles aussi l'occasion de faire leurs preuves à des postes de responsabilités. Il faudrait, pour ce faire, reconnaître publiquement et célébrer les mérites des femmes des médias de façon périodique.

--- Faire proposer aux femmes des médias des possibilités de se former et d'accroître leurs compétences en leur donnant souvent l'occasion de participer à la couverture des grands événements, à des stages de perfectionnement ou des cours de formation de longue durée.

--- Encourager la culture de la solidarité entre les femmes et constituer un puissant lobbying auprès des responsables des médias, lobbying soutenu par des femmes organisées en groupe de pression. Poursuivre les actions IEC et les campagnes contre les stéréotypes touchant les femmes des médias. Ces actions prendront différentes formes.

ANNEXE 3 (suite) : TABLEAU SYNOPSIS DE PLANIFICATION -- PROGRAMME 3 : APPUI À L'AUGMENTATION DES NIVEAUX DE SCOLARISATION DES FILLES ET D'ÉDUCATION DES FEMMES ASSAINISSEMENT DE L'IMAGE DE LA FEMME

HIÉRARCHIE DES OBJECTIFS	IOV (indicateur objectivement vérifiable)	MOYEN DE VÉRIFICATION	POSTULATS / RISQUES
<p>Objectif global du PNAF :</p> <p>Avoir contribué à améliorer d'ici l'an 2005, le statut et les conditions de vie de la femme.</p>	<p>En l'an 2005 : La proportion des filles dans l'enseignement primaire a atteint au moins 50% des effectifs totaux contre 44,8% en 1998-99 ; Le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 63,2% en 1998 à environ 40% ; Les femmes sont mieux informées et sont plus visibles dans les médias.</p>	<p>Statistiques DPES / MENFB ; Rapport d'activités CEPEF / MEN ; Rapport d'activités MEN ; Rapport d'activités CNAL ; Bilan des activités d'alphabetisation PNAF / ONG ; Rapport d'activités PNAF ; Enquête sur les comportements et attitudes des femmes envers les médias ; Grille d'évaluation des programmes radio-diffusés et télévisés.</p>	<p>Conditions économiques favorables ; Stabilité politique.</p>
<p>Objectif de programme :</p> <p>Contribuer à augmenter systématiquement les niveaux de scolarisation des filles et d'éducation des femmes.</p>	<p>En l'an 2005 : Le taux d'analphabétisme des femmes est ramené de 63,2% en 1998 à environ 40% ; Le nombre de filles scolarisées aura systématiquement augmenté dans toutes les régions et en moyenne de 20% dans les régions dés-heritées.</p>	<p>Statistiques INS ; Bilan d'activités des ONG actives dans le secteur Éducation et Formation ; Rapport annuel de la DPES / MEN ; Rapport PASEF/ CEPEF / MEN ; Bilan PNAF.</p>	<p>Fortes volontés politiques en faveur du genre ; Structures d'encadrement et services d'alphabetisation performants ; Femmes mieux informées sur les avantages de la scolarisation.</p>
<p>Résultats :</p> <p>1. L'aptitude des familles et des autorités à concevoir et dispenser une éducation pour tous basée sur l'égalité et l'équité des chances a été développée.</p>	<p>En l'an 2005 : Dans au moins 50% des familles, surtout en milieu rural, les parents ont adopté une attitude positive vis-à-vis de l'éducation des filles ; Le taux de participation des filles à l'enseignement a augmenté dans toutes les régions du pays particulièrement dans celles ayant fait l'objet de sensibilisation massive.</p>	<p>Enquête / sondage auprès des familles urbaines et rurales ; Statistiques scolaires DPES / MEN.</p>	<p>Le taux d'échec scolaires des filles est réduit ; Les chances de se trouver un emploi à la fin des études ont augmenté (situation économique favorable).</p>
<p>2. Les disparités de genre sont réduites à tous les niveaux d'enseignement.</p>	<p>En l'an 2005 : Au moins 80% des filles en âge préscolaire et primaire sont scolarisées ; La proportion des filles dans les filières techniques et professionnelles de l'ET/FP non tertiaires est passée de 7% en moyenne en 1996 à 15% ; La proportion des filles dans les filières scientifiques du supérieur a atteint au moins 12% contre 6% en 1998-99 ; Au moins 40% des nouveaux ouvrages scolaires tiennent compte du genre.</p>	<p>Statistiques DPES/MEN ; Rapport d'avancement PNAF ; Rapport CEPEF / MEN ; Statistiques annuelles MET/FP ; Rapport d'avancement PNAF ; Statistiques annuelles Enseignement Supérieur ; Rapport d'avancement PNAF ; Constats / Observation sur le terrain.</p>	<p>Volonté politique ferme en faveur du concept et de l'approche du genre.</p>
<p>3. Le niveau d'éducation des femmes a augmenté ; Les femmes ont bénéficié de formations répondant à leurs besoins.</p>	<p>En l'an 2005, le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 63,2% en 1998 à environ 40% en 2005.</p>	<p>Statistiques INS, Rapport d'activités CNAL ; Rapport d'activités ONG.</p>	<p>Les principaux programmes d'alphabetisation du CNAL sont conduits de façon satisfaisante.</p>